



ONU HABITAT Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour les
établissements humains

Distr. : générale
31 janvier 2013

Français
Original : anglais

Vingt-quatrième session

Nairobi, 15-19 avril 2013

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains et budget de la Fondation
des Nations Unies pour l'habitat et les établissements
humains pour l'exercice biennal 2014-2015**

**Projet de programme de travail et budget pour
l'exercice biennal 2014-2015**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent document décrit le projet de programme de travail et de budget intégrés de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015. Il est fondé sur le Plan stratégique pour la période 2014-2019 qui sera soumis au Conseil d'administration, à sa vingt-quatrième session, pour examen et approbation. Le budget a été préparé conformément aux règles 302.1 à 302.5 des règles de gestion financières de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Les ressources demandées sont nécessaires pour mener à bien le programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015 et fournir l'appui au programme essentiel pour assurer une mise en œuvre efficace des domaines d'intervention du Plan stratégique pour la période 2014-2019¹.

Le Directeur exécutif recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains approuve le programme de travail et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015 proposés ci-après.

* HSP/GC/24/5.

¹ Tous les chiffres sont exprimés en dollars des États-Unis, sauf indication contraire.

Table des matières

Acronymes et abréviations.....	3
I. Introduction	4
A. Rappel	4
B. Aperçu du Programme.....	5
C. Fondation (contributions à des fins générales)	16
II. Organes directeurs.....	21
III. Direction exécutive et gestion.....	22
A. Objectif.....	22
B. Stratégie	22
C. Facteurs externes.....	23
D. Produits	25
IV. Programme de travail	29
A. Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain	29
B. Sous-programme 2 : planification et aménagement en milieu urbain	36
C. Sous-programme 3 : Économie urbaine	41
D. Sous-programme 4 : Services urbains de base	46
E. Sous-programme 5 : Amélioration des logements et des bidonvilles	53
F. Sous-programme 6 : Réduction des risques et reconstruction.....	59
G. Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités.....	64
H. Bureau des projets.....	70
V. Appui au programme.....	74
A. Objectif.....	74
B. Stratégie	74
C. Produits	77
Annexes	
I. Textes portant autorisation.....	80
II. Hypothèses et méthodologie	83
A. Hypothèses pour l'exercice biennal 2014-2015.....	83
B. Méthodologie : budget d'appui biennal	83
III. Structure organisationnelle et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015.....	85
IV. Mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour l'exercice biennal 2012–2013	86

Acronymes et abréviations

APMCHUD	Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CNUDR	Centre des Nations Unies pour le développement régional
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
HLCM	Comité de haut niveau sur la gestion
HLCP	Comité de haut niveau sur les programmes
IASC	Comité permanent interinstitutions
IMDIS	Système intégré de suivi de l'information et de la documentation
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
OCE	Organisation de coopération économique (pays membres : Afghanistan, Azerbaïdjan, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie)
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires (de l'ONU)
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU-DC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PAAS	Système de suivi et de gestion par projet
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPAB	Programme participatif d'amélioration des bidonvilles
PRE	Planification des ressources d'entreprise
SMART	Spécifique, mesurable, acceptable, réalisable et temporellement défini
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNISDR	Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
WASH	Initiative eau, assainissement et hygiène pour tous

I. Introduction

A. Rappel

1. Conformément à la règle 302.1 des règles de gestion financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) présente ici le projet de programme de travail et de budget de la Fondation pour l'exercice biennal 2014-2015. Le programme de travail s'appuie sur le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015, tel que modifié par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-deuxième session, en juin 2012.
2. Le programme de travail et le budget tiennent compte d'un certain nombre de documents, notamment du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) relatif au projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/7), du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/67/16), ainsi que des enseignements tirés du rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2010-2011 et des conclusions de divers rapports d'évaluation interne et externe. ONU-Habitat continue de renforcer la gestion axée sur les résultats, notamment par le biais d'une approche centrée sur les projets et l'application d'un Système de suivi et de gestion par projet (PAAS) qui facilite une gestion intégrée à tous les stades (finances, administration, planification, suivi, établissement des rapports, gestion des connaissances).
3. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015 repose sur une analyse des ressources nécessaires pour obtenir les résultats stratégiques prévus pour l'exercice. Il constitue une proposition financière optimale pour répondre à ces besoins, de manière à mener à bien le projet de programme de travail, compte tenu de la conjoncture financière mondiale. Il tient également compte des mesures prises par ONU-Habitat pour améliorer l'efficacité et la productivité afin que les travaux normatifs et opérationnels de l'organisation ne souffrent pas de la baisse des ressources.
4. À l'issue de l'examen et de la restructuration d'ONU-Habitat, sept domaines thématiques alignés sur la structure de l'organisation seront mis en œuvre conjointement par les Services compétents, les Bureaux régionaux et le Bureau de projets. Pour ce faire, un système de gestion matriciel donnant à l'organisation la souplesse dont elle a besoin pour déployer ses compétences là où elles sont le plus nécessaires pour mener à bien les travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat sera mis en place.
5. Comme suite à la restructuration, les effectifs proposés seront affectés aux sept sous-programmes correspondant aux sept priorités thématiques de l'organisation. Il est recommandé que les effectifs soient maintenus au même niveau que pour l'exercice biennal 2012-2013, en raison des contraintes financières actuelles. Néanmoins, il faut impérativement faire preuve de souplesse pour que l'organisation puisse faire face à la croissance prévue. Il est donc proposé de maintenir un taux de vacance de postes approprié pour permettre au Directeur exécutif de lancer la procédure de recrutement de manière à pourvoir tous les postes inscrits aux tableaux d'effectifs, dès lors que les ressources le permettront.
6. Dans sa résolution 23/11 d'avril 2011, le Conseil d'administration a demandé que le cadre stratégique et le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 s'inspirent du Plan stratégique pour la période 2014-2019. Sous réserve de son approbation par le Conseil d'administration en avril 2013, le Plan stratégique sera mis en œuvre progressivement, à l'aide de trois cadres stratégiques et programmes de travail et budgets biennaux.
7. Suite à l'approbation du Plan stratégique pour la période 2014-2019 par le Comité des représentants permanents en juin 2012 et conformément à la feuille de route, ONU-Habitat a défini un cadre de résultats prévoyant des réalisations escomptées affinées et assorti d'indicateurs de succès tirés du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015. L'objectif visé était de faire en sorte que les cadres stratégiques et les programmes de travail et budgets biennaux soient accompagnés d'indicateurs répondant pleinement aux critères SMART (spécifiques, mesurables, acceptables, réalisables et temporellement définis) pour qu'ils soient plus faciles à mesurer, comme demandé par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU dans les recommandations qu'il a formulées en mai 2012 (A/67/319/Add.1), et qui reposent davantage sur les principes de la gestion axée sur les résultats.
8. Pour aligner pleinement le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2014-2015 sur le Plan stratégique, et pour éviter l'établissement de rapports distincts sur l'exécution de ces deux documents, ONU-Habitat a modifié plusieurs des réalisations escomptées et des indicateurs de succès figurant dans le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2014-2015 en fonction des réalisations escomptées affinées et des indicateurs figurant dans le

cadre de résultats du Plan stratégique sexennal. Cette démarche a pour but d'éviter les lourdeurs afférentes à l'établissement des rapports durant les quatre premières années de la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, lorsque l'organisation faisait rapport séparément sur les progrès de la mise en œuvre du programme de travail et budget biennal et sur le Plan stratégique sexennal. Plusieurs évaluations, notamment l'examen collégial de 2010 sur la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ont mis en évidence la nécessité d'harmoniser les prescriptions en matière d'établissement des rapports. Ces modifications ont été apportées avec l'assentiment du Comité des représentants permanents, qui a travaillé sur le présent document en étroite collaboration avec le secrétariat d'ONU-Habitat.

B. Aperçu du Programme

9. ONU-Habitat a pour mandat de coordonner la mise en œuvre des activités en faveur des établissements humains dans le système des Nations Unies. Ce mandat découle du Programme pour l'habitat, adopté par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) à Istanbul (Turquie) en 1996. Le Programme pour l'habitat a un double objectif, qui est d'assurer « un logement convenable pour tous » et « un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation ». ONU-Habitat tire également son mandat de la résolution 3327 (XXIX) de l'Assemblée générale portant création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; de la résolution 32/162, par laquelle l'Assemblée a établi le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat); et de la résolution 56/206, par laquelle elle a fait de la Commission pour les établissements humains et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), y compris la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, une nouvelle organisation : ONU-Habitat. Le mandat d'ONU-Habitat est également tiré des objectifs de développement convenus par la communauté internationale, y compris des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), en particulier de l'objectif visant à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020, et de l'objectif sur l'eau et l'assainissement figurant dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, qui vise à diminuer de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable ni à des services d'assainissement de base. En adoptant la résolution 65/1 de l'Assemblée générale, les États Membres se sont engagés à continuer de s'employer à dépasser les objectifs actuels de l'initiative « des villes sans taudis », en réduisant la population des bidonvilles et en améliorant les conditions de vie des habitants.

10. Dans sa résolution 23/11 du 15 avril 2011, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat lui a demandé de définir un Plan stratégique pour la période 2014-2019. Ce plan forme la base du cadre stratégique et du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Plan stratégique tient compte des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, qui sont présentés dans un examen collégial du Plan et dans les rapports d'activité semestriels sur sa mise en œuvre. L'orientation générale et la description des programmes figurant dans le budget-programme diffèrent des rubriques correspondantes du cadre stratégique qui a été examiné par le Comité du programme et de la coordination en juin 2012. Cela tient au fait que le cadre stratégique a été préparé alors que peu de progrès avaient été faits dans l'élaboration du Plan stratégique pour la période 2014-2019, sur lesquels le cadre stratégique tout comme le budget-programme sont censés être alignés. Une fois le Plan stratégique achevé, en août 2012, la description des programmes figurant dans le budget-programme a été alignée sur celle du Plan stratégique pour la période 2014-2019, conformément à la résolution 23/11 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Par la suite, le cadre stratégique sera soumis au Comité du programme et de la coordination pour examen.

11. À l'issue d'un examen collégial de la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 effectué en 2010, il a été recommandé que le prochain Directeur exécutif d'ONU-Habitat envisage de restructurer l'organisation dans le but de mieux aligner ses travaux sur les domaines d'intervention du Plan. ONU-Habitat a commencé de revoir sa structure en février 2011. La nouvelle structure de l'organisation tient compte des principales recommandations faisant suite à l'examen collégial, à savoir : l'adoption d'une structure organisationnelle permettant de mieux obtenir les résultats escomptés; l'établissement d'une fonction unifiée pour la planification, le suivi et l'établissement des rapports; une définition transparente des priorités des programmes; et la création d'une fonction d'évaluation indépendante. La nouvelle structure de l'organisation est alignée sur la structure du programme, simplifiant ainsi la tenue de la comptabilité et l'établissement des rapports, et améliorant la responsabilité et la transparence.

12. Les sept sous-programmes thématiques ci-après sont alignés sur la nouvelle structure de l'organisation et leurs résultats seront fournis par sept Services dédiés, les Bureaux régionaux et le Bureau de projets :

- a) Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain;
- b) Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain;
- c) Sous-programme 3 : Économie urbaine;
- d) Sous-programme 4 : Services urbains de base;
- e) Sous-programme 5 : Amélioration des logements et des bidonvilles;
- f) Sous-programme 6 : Réduction des risques et reconstruction;
- g) Sous-programme 7 : Recherche et développement des capacités.

13. Les villes sont confrontées à des défis sans précédent d'ordre démographique, environnemental, économique, social et spatial. L'urbanisation connaît un essor spectaculaire, tel que, d'ici 2030, 6 habitants sur 10 seront des citoyens. Plus de 90 % de cette croissance interviendra en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Faute d'une planification efficace des villes, l'un des principaux défis, aujourd'hui comme demain, sera de savoir comment répondre aux besoins de logement, d'alimentation en eau et d'assainissement des populations urbaines en pleine expansion. Les pays en développement, qui sont pour la plupart mal équipés pour relever ces défis, doivent faire face à une explosion démographique telle que, d'ici 2030, près de 60 % de leurs citoyens auront moins de 18 ans. À l'inverse, les pays développés et les pays à économie en transition, et certains pays en développement, devront faire face au vieillissement de leur population urbaine, accompagné d'une baisse du taux de natalité, exigeant un accroissement des soins de santé, des loisirs, des transports et d'autres services en faveur des personnes âgées.

14. Les changements climatiques, défi majeur en matière d'environnement, constituent une grave menace pour l'urbanisation durable, les villes contribuant pour beaucoup au réchauffement planétaire, et jusqu'à 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Une telle évolution est préjudiciable aux habitants des bidonvilles, au nombre d'un milliard, qui ne sont pas suffisamment protégés par les règlements en matière de construction et d'utilisation des terres, et qui n'ont guère les moyens d'améliorer leur propre sort. Dans de nombreux pays en développement, la productivité agricole se ressent de multiples facteurs, notamment des perturbations du régime climatique induites par le réchauffement planétaire, du manque d'investissements et des conflits liés à la possession des ressources. Ces facteurs expliquent en partie l'exode rural. L'expérience montre que, dans les pays en développement, la plupart des villes ne sont ni suffisamment bien équipées pour concevoir et appliquer des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, ni suffisamment résilientes pour intervenir efficacement en cas d'éco-urgence ou autre catastrophe.

15. La gestion des déchets et l'assainissement sont aussi des préoccupations majeures en matière d'environnement. Pour les villes des pays développés, il est devenu extrêmement difficile de gérer l'environnement bâti tout en maîtrisant la pollution et la dégradation de l'environnement. Pour les villes des pays en développement, la tâche est quasiment insurmontable, et 35 % seulement sont en mesure de traiter leurs eaux usées. Dans la plupart des villes des pays à revenu faible ou moyen, entre le tiers et la moitié des ordures ne sont pas ramassées. Dans le monde, 2,5 milliards d'habitants n'ont pas accès à des services d'assainissement de base et 1,2 milliard n'ont pas accès à l'eau potable. Même si le but fixé concernant l'eau potable, au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, a été atteint, les progrès dans ce domaine ont été inégaux, puisque 61 % seulement des populations sub-sahariennes ont un meilleur accès à l'eau potable, contre 90 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique du Nord et dans une grande partie de l'Asie.

16. Par suite de la crise économique mondiale qui s'est déclarée en 2008, l'urbanisation s'inscrit aujourd'hui dans le contexte d'une conjoncture mondiale affaiblie offrant de moins bonnes perspectives d'investissement. Le ralentissement de la croissance économique pourrait avoir pour effet de retarder les programmes d'assainissement et d'élimination des taudis et de donner un coup d'arrêt aux initiatives de renouveau urbain et d'éradication de la pauvreté, qui n'ont généralement pas un rang de priorité élevé, compromettant sérieusement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le chômage reste élevé, touchant 6,2 % de la population mondiale en 2010, les jeunes en étant les principales victimes, puisque, globalement, le chômage des jeunes est trois fois plus élevé que le chômage des adultes.

17. Les problèmes sociaux sont le reflet de l'impact de ces facteurs démographiques et économiques, voire environnementaux; ils se manifestent par une aggravation de la pauvreté dans les zones urbaines, la prolifération des taudis et des bidonvilles, le creusement des inégalités et la résurgence de la criminalité. Dans les villes, la pauvreté est également associée à la marginalisation. Dans certains cas, la présence de personnes déplacées vient ajouter une autre dimension à la pauvreté urbaine. Mais bien que l'urbanisation s'accompagne d'un grand nombre de problèmes, elle offre aussi de multiples opportunités de diversifier les stratégies d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, en particulier dans le cadre de la planification et de l'aménagement du milieu urbain.

18. En 2014-2015, ONU-Habitat mettra en œuvre son programme de travail par le biais de ses sept sous-programmes thématiques. En tant que coordonnateur des activités en faveur des établissements humains au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat s'emploiera à mener des campagnes de sensibilisation à la problématique de l'urbanisation durable; donner des conseils de politique générale fondés sur l'expérience; renforcer les capacités; mettre au point des outils et des normes reposant sur les meilleures pratiques; travailler sur des projets de démonstration; et fournir une assistance aux gouvernements, aux autorités locales et autres institutions publiques responsables de la ville. Les Bureaux régionaux joueront un rôle crucial dans la mise en œuvre des programmes et des projets aux niveaux national et régional, en étroite collaboration avec les partenaires et autres organismes des Nations Unies compétents en la matière.

19. Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain. Ce programme permettra de fournir aux gouvernements et aux municipalités un appui politique et opérationnel dans les domaines précités. En s'appuyant sur le Réseau mondial d'outils fonciers et en partenariat avec les associations d'autorités locales, ONU-Habitat s'attaquera au problème de la disponibilité de terrains en zone urbaine, comme demandé par les États membres, et il encouragera l'élaboration de législations et de modèles de gouvernance dans le cadre de la coopération entre municipalités. En outre, il s'efforcera de promouvoir les Directives internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales et les Lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous, en insistant sur l'inclusion et la participation.

20. Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain. Ce sous-programme proposera aux gouvernements et aux municipalités une série de méthodes, directives et outils éprouvés pour gérer la croissance des villes et en améliorer la viabilité, l'efficacité et l'équité. Il repose sur le principe d'une planification et d'un aménagement stratifiés, en commençant par les quartiers, aisés ou défavorisés, puis en considérant la ville dans son ensemble, pour passer ensuite aux autres niveaux (régional, national et supranational). Ce sous-programme cherchera aussi à voir comment la planification et l'aménagement du milieu urbain pourraient améliorer l'efficacité des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques. On s'efforcera d'appliquer, dans le contexte de la décentralisation et de la gouvernance à plusieurs niveaux, un certain nombre de principes fondamentaux tels que l'optimisation de la densité démographique et économique des villes, en recourant, au besoin, à l'utilisation mixte des terres, la diversification et une meilleure connectivité.

21. Sous-programme 3 : Économie urbaine. Ce sous-programme visera à promouvoir des stratégies et politiques conçues pour aider les villes à réaliser leur plein potentiel en tant que moteurs du développement économique et à contribuer davantage à la création d'emplois et de revenus. Il aidera plus particulièrement à formuler et mettre en œuvre des stratégies et politiques urbaines capables de soutenir le développement des économies locales, de créer des emplois et des moyens de subsistance décentes, spécialement pour les jeunes, et d'améliorer les finances municipales. ONU-Habitat s'efforcera de donner suite aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable concernant le développement durable et l'éradication de la pauvreté, dans le contexte du développement urbain.

22. Sous-programme 4 : Services urbains de base. Ce sous-programme mettra l'accent sur le renforcement des cadres politiques et institutionnels pour étendre l'accès aux services urbains de base, en ciblant plus particulièrement les populations défavorisées. Une assistance politique et technique sera fournie aux pays et autorités locales partenaires. Ce sous-programme comportera quatre volets : l'eau et l'assainissement; la gestion des ordures ménagères; la mobilité urbaine et l'énergie urbaine.

23. Sous-programme 5 : Amélioration des logements et des bidonvilles. Dans le cadre de ce sous-programme, on préconisera une double démarche. D'une part, il faudra améliorer l'offre de logements à des prix abordables en mettant sur le marché des terrains viabilisés et des logements en quantité suffisante pour enrayer la prolifération des taudis et des bidonvilles; d'autre part, il faudra entreprendre des programmes municipaux et nationaux de réhabilitation des bidonvilles afin d'y améliorer les conditions de logement et la qualité de vie des habitants. À cette fin, le sous-programme

encouragera la participation active des résidents et des organisations communautaires qui les représentent à tous les stades du processus, qu'il s'agisse de programmes de création de logements ou d'amélioration des bidonvilles (formulation, définition des priorités, mise en œuvre et phase postérieure à la mise en œuvre).

24. Sous-programme 6 : Réduction des risques et reconstruction. Ce sous-programme aura pour double objectif de réduire les risques en milieu urbain et d'intervenir en cas de crise, dans le cadre de son Programme pour des villes résilientes, d'une part, et de son Programme de redressement durable, d'autre part, en partenariat avec la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) et la Campagne pour des villes résilientes. Ce sous-programme s'intéressera aux villes en crise, tant du point de vue de la prévention que du point de vue de l'intervention. Il comportera cinq volets : abris et logements; infrastructures et services de base; utilisation des sols et régimes fonciers; changements climatiques et cadre urbain; redressement économique et moyens de subsistance.

25. Sous-programme 7 : Recherche et développement des capacités. Ce sous-programme aura pour objet de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, en général, du Programme pour l'habitat. Deux publications, le *Rapport mondial sur les établissements humains* et le *Rapport sur l'état des villes dans le monde*, permettront de communiquer le résultat des activités mondiales de surveillance et d'évaluation aux gouvernements et aux partenaires du Programme pour l'habitat. ONU-Habitat publiera des statistiques mondiales officielles dans le cadre de son Programme d'indicateurs urbains et il appuiera le recueil des connaissances locales sur le milieu urbain ainsi que la mise en place de plateformes urbaines, véritables observatoires urbains qui collectent et analysent des données sur ces indicateurs. Des informations et des connaissances sur les meilleures pratiques et sur les enseignements tirés de l'expérience en termes de politiques, programmes et arrangements institutionnels adaptables à divers contextes urbains et différents systèmes de fourniture de services municipaux seront rassemblées et diffusées dans toute l'organisation. Ces données seront extraites des programmes mis en œuvre par ONU-Habitat et par les partenaires du Programme pour l'habitat. Les connaissances ainsi recueillies serviront à inspirer la conception de nouveaux programmes par l'organisation et ses partenaires; elles seront également utiles pour le renforcement des capacités et la fourniture de services consultatifs. À l'échelle nationale, le sous-programme fournira des services d'experts permettant de développer les capacités institutionnelles et individuelles en sorte que l'élaboration de politiques et programmes reposant sur des données factuelles bénéficie aux citoyens.

26. Le Plan stratégique d'ONU-Habitat, échelonné sur six ans, est mis en œuvre par le biais des programmes de travail et budgets biennaux. Tous les travaux de coopération technique entrepris par ONU-Habitat sont axés sur l'obtention des résultats prévus ou des réalisations escomptées, tels que décrits dans le programme de travail et budget biennal approuvé. Ceci s'applique à tous les travaux, y compris ceux qui sont entrepris sur demande ou qui font suite à une crise. L'organisation a mis en place des systèmes et des outils qui permettent de relier plus solidement l'ensemble des programmes et projets menés sur le terrain au programme de travail et budget approuvé. Tous les projets proposés suivent un modèle qui exige un lien clair et vérifiable aussi bien avec le Plan stratégique qu'avec le programme de travail et budget biennal. Les responsables de haut niveau et les groupes consultatifs sur les programmes doivent s'assurer que les programmes sont bien axés sur l'obtention des résultats et des produits escomptés.

27. L'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat aux niveaux régional et national est conduite par les Bureaux régionaux en tenant compte des priorités nationales mentionnées dans les documents de programme de pays d'ONU-Habitat ainsi que dans les politiques urbaines nationales élaborées sous la direction des Bureaux régionaux d'ONU-Habitat. Les Bureaux régionaux opèrent, dans la mesure du possible, conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin d'assurer la fourniture de services unifiés avec les organisations sœurs. Pour que les fonctions normatives d'ONU-Habitat soient intégrées à ses activités de coopération technique, les services thématiques concernés jouent un rôle actif dans l'élaboration conceptuelle, la planification, la mise en œuvre, et l'évaluation des projets de coopération technique menés sur le terrain. Les enseignements tirés des programmes de pays sont également pris en compte dans les politiques et stratégies révisées.

28. Afin de remédier aux disparités entre les hommes et les femmes dans la prise de décisions à tous les niveaux et dans l'accès aux terres et aux logements, et pour veiller à ce que les femmes participent aux programmes normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat et à ce qu'elles en bénéficient, ONU-Habitat évaluera les incidences de tous les programmes normatifs et opérationnels prévus, en collaboration avec le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes dans le but de multiplier les interventions et les politiques en faveur des femmes. Les efforts entrepris par ONU-Habitat pour

promouvoir l'accès des femmes au logement continueront d'être intensifiés, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale).

29. Une attention particulière sera également portée aux questions intersectorielles telles que la jeunesse, les droits humains, les partenariats et les changements climatiques. Toutes les questions intersectorielles seront intégrées aux sept sous-programmes, garantissant que toutes les politiques, tous les outils de gestion des connaissances et toutes les activités opérationnelles incorporent ces questions dans leur conception et leur mise en œuvre. Les travaux portant sur les questions intersectorielles suivront une double approche, qui consistera en projets d'intégration et projets spécifiques. La prise en compte des questions intersectorielles garantira leur intégration dans les travaux effectués dans tous les domaines d'intervention, tant sur le plan conceptuel que dans le cadre des projets opérationnels. Les projets spécifiques viseront à combler les lacunes observées sur le terrain et seront inclus dans les sous-programmes appropriés. Les projets normatifs et opérationnels spécifiques seront placés dans les sous-programmes les plus pertinents, en fonction de leur contenu. Le Bureau de projets sera chargé d'intégrer les questions intersectorielles dans l'ensemble des sept sous-programmes.

30. Sous la coordination du Bureau de projets, des groupes consultatifs sur les projets et des mécanismes internes d'examen collégial garantiront que les questions intersectorielles soient automatiquement incorporées dans tous les projets à tous les stades, depuis leur conception jusqu'à leur achèvement, en passant par leur mise en œuvre. Ceci sera fait systématiquement pour tous les projets. Au nombre des questions d'environnement abordées figurent : les impacts écologiques, les mesures de sauvegarde nécessaires pour prévenir les impacts négatifs sur l'environnement et la société, et les moyens de préserver le milieu écologique pendant et après le projet. La dimension hommes-femmes sera axée sur l'inclusion des femmes et leur participation à l'exécution des projets, y compris sur la manière dont le projet envisagé contribuera à améliorer leur statut et à réduire les inégalités entre les sexes, les bénéfices qu'elles en retireront, et les ressources allouées aux questions de genre dans le cadre du projet. Au nombre des questions concernant les droits humains figurent : les mesures prises dans le cadre du projet pour éviter toute violation de ces droits durant toute la phase d'exécution (comme par exemple des évictions ou des discriminations) et les indicateurs mis en place pour suivre les progrès en matière de droits humains.

31. Chaque service dirigera l'exécution du sous-programme qui lui aura été confié, mais tous les services travailleront en étroite collaboration afin de réaliser les activités prévues. La gestion axée sur les résultats continuera de guider la planification et la mise en œuvre du programme, le suivi et l'établissement des rapports, et l'évaluation.

32. Durant la période 2014-2015, ONU-Habitat évaluera une proportion sensiblement plus forte de ses programmes et projets. Le Plan des évaluations établira des priorités de manière à assurer une couverture adéquate des travaux de l'organisation. Différents types d'évaluation seront donc envisagés : évaluation des programmes et des projets; évaluations thématiques; évaluation des travaux normatifs; et évaluation des interventions d'urgence. Le programme de travail tiendra également compte des leçons tirées de l'expérience, des meilleures pratiques, et des conclusions et recommandations faisant suite aux évaluations et aux sessions du Forum urbain mondial. Des efforts spéciaux seront faits pour promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, l'échange d'expériences et la coopération triangulaire.

33. Pour mener à bien son programme de travail, ONU-Habitat coopérera et collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies afin d'obtenir globalement les résultats attendus. Il travaillera de concert avec les gouvernements, les autorités locales, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les partenariats public-privé, les forums nationaux d'Habitat, les instituts universitaires et les centres de recherche, et beaucoup d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, conformément à sa stratégie de partenariats. Le Forum urbain mondial qui se tiendra en 2014 (ce forum a lieu tous les deux ans) et la Campagne urbaine mondiale lancée en mars 2010 sont deux des mécanismes qui peuvent être utilisés pour promouvoir les établissements humains à l'échelle internationale et pour développer la coopération avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat.

34. Au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopère avec divers organismes dans des domaines particuliers, indiqués ci-après. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : évaluations du milieu urbain, utilisation efficace des ressources dont disposent les villes, écoconstructions, utilisation durable des terres et des logements; Centre des Nations Unies pour le développement régional (CNUDR) : développement des capacités des urbanistes; Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : planification urbaine face aux changements climatiques; Convention sur la diversité biologique : liens entre la ville et la biodiversité; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : gouvernance locale, formation et

renforcement des capacités, réduction des risques de catastrophe et relèvement après une catastrophe; Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) : réduction des risques de catastrophe, mise en œuvre du programme sur le profil des villes résilientes, et campagne pour des villes résilientes; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : agriculture et terres en zone urbaine et périurbaine; Organisation mondiale de la Santé (OMS) : directives pour la planification urbaine, problèmes de santé des populations autochtones urbanisées, et Programme pour des villes plus sûres; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : planification urbaine en rapport avec le patrimoine culturel et les mouvements migratoires; Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA) et Commissions économiques : suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20); Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : logement des réfugiés; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : Stratégie d'intervention en situation d'urgence urbaine et Programme pour des villes plus sûres; Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) : coordination de l'intervention en cas d'urgence suivant une crise; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) : intégration de la parité entre les sexes et autonomisation des femmes, et Programme pour des villes plus sûres; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) : Programme pour des villes plus sûres; Institut de la Banque mondiale : études de cas sur l'amélioration des bidonvilles et la prévention de la prolifération des taudis et des bidonvilles; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : prise en compte du droit au logement au titre du Programme des droits au logement lancé conjointement par ONU-Habitat et le HCR. ONU-Habitat collabore avec beaucoup d'autres organismes des Nations Unies dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'initiative « Unis dans l'action » au niveau des pays.

35. Pour éviter tout chevauchement entre les programmes de travail des différents organismes des Nations Unies et départements du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Comité exécutif des affaires économiques et sociales fait distribuer les projets de programme de travail des différents organismes et convoque des réunions en ligne pour examiner ces programmes de travail, formuler des observations le cas échéant, et les ajuster au besoin ou bien prendre des dispositions en vue d'une collaboration future.

1. Questions émergentes et principaux enseignements tirés du Forum urbain mondial

36. Le Forum urbain mondial a été créé par l'Organisation des Nations Unies pour se pencher sur l'un des problèmes les plus pressants auxquels l'humanité doit faire face aujourd'hui, à savoir la rapidité de l'urbanisation et son impact sur les communautés, les villes, les économies, le climat et les politiques publiques. Le Forum mondial est convoqué en application du paragraphe 10 de la résolution 18/5 de la Commission des établissements humains, dans laquelle la Commission a demandé au Directeur exécutif « de favoriser la fusion du Forum de l'environnement urbain et du Forum international sur la pauvreté urbaine en un nouveau Forum urbain, en vue de renforcer la coordination et l'appui international aux fins de l'application du Programme pour l'habitat ». Par la suite, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, par sa résolution 56/206, que le Forum serait « un Forum technique non-législatif où les experts peuvent échanger leurs points de vue lorsque le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ne se réunit pas ». Au cours de cette même session, l'Assemblée générale, au paragraphe 7 de sa résolution 56/205, a encouragé les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat à participer, selon qu'il convient, au Forum urbain mondial dans son rôle d'organe consultatif auprès du Directeur exécutif d'ONU-Habitat.

37. Le Forum a été conçu comme une plateforme où les parties prenantes et les gouvernements peuvent envisager différents moyens pour construire un avenir urbain plus prospère et durable. Le Forum encourage la participation active des partenaires du Programme pour l'habitat ainsi que des programmes, fonds et organismes internationaux compétents, assurant ainsi leur participation à l'identification des nouvelles questions, le partage des enseignements tirés de l'expérience et l'échange des meilleures pratiques et des bonnes politiques.

38. Le Forum doit aussi guider et enrichir l'élaboration de politiques favorisant un développement urbain durable, promues par ONU-Habitat dans le cadre d'un dialogue ouvert. Le caractère plutôt informel du Forum, qui découle de son statut d'instance non-législative, lui confère un avantage inédit et c'est grâce aux synergies entre parties prenantes ainsi rendues possibles que se dégage une meilleure compréhension et une meilleure appréciation des défis posés par la rapidité de l'urbanisation.

39. À sa sixième session, tenue à Naples (Italie) en septembre 2012, le Forum urbain mondial s'est concentré sur divers aspects du thème retenu, « L'avenir des villes ». Un éventail d'initiatives et d'engagements susceptibles d'améliorer le développement urbain durable a été identifié. Les questions émergentes et les principaux enseignements tirés de cette manifestation, qui guident le programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015, sont notamment les suivants :

- a) La troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 marquera un tournant dans la campagne pour revitaliser l'engagement pris par la communauté internationale d'instaurer une urbanisation durable, de mieux faire connaître les défis urbains, et de faire prendre conscience du rôle capital joué par ONU-Habitat dans cette entreprise;
- b) La notion de prospérité des villes devrait aller au-delà de la dimension économique et inclure d'autres dimensions vitales qui contribuent à la qualité de vie des citoyens. L'Indice de la prospérité des villes, lancé par ONU-Habitat comme outil de mesure du bien-être dans les villes, revêt un potentiel à cet égard;
- c) Les autorités locales ayant été largement reconnues comme un partenaire essentiel du Programme pour l'habitat dans le cadre des préparatifs d'Habitat III, ONU-Habitat devrait orienter sa stratégie vers la facilitation du dialogue entre les villes, les gouvernements et les citoyens dans le cadre de plateformes politiques effectives et de cadres pour la fourniture de services;
- d) Une attention devrait être accordée d'urgence à l'économie urbaine et, en particulier, à la création d'emplois. À cet égard, des efforts délibérés devraient être faits pour lutter contre les économies urbaines défavorables et dysfonctionnelles à tous les niveaux et pour autonomiser les femmes et les jeunes;
- e) Les principes fondamentaux que sont l'accès à la terre pour les citoyens pauvres, la disponibilité de logements bon marché et la fourniture améliorée d'espaces et de services publics doivent faire partie intégrante du « droit à la ville » promu depuis la cinquième session du Forum urbain mondial et nécessaire à l'avènement d'une urbanisation équitable et durable;
- f) Tous les gouvernements devraient élaborer des politiques nationales efficaces en matière d'urbanisation, qui seraient le cadre central d'une planification intégrée et participative, vers une urbanisation durable et des villes résilientes;
- g) Une expansion planifiée des villes est indispensable pour contrer un développement anarchique des villes, y compris l'expansion chaotique des périphéries urbaines;
- h) Comme affirmé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la mobilité et l'énergie urbaines sont indispensables à l'avènement d'un développement durable et au renforcement de la croissance économique et de l'intégration, tout en assurant la préservation de l'environnement et en améliorant l'accessibilité;
- i) ONU-Habitat devrait continuer de promouvoir le caractère inclusif du Forum urbain mondial en encourageant la présence de femmes, de jeunes et de représentants des pays les moins avancés aux débats et aux manifestations sur le développement durable, et aussi en encourageant la présence de représentants de secteurs qui ne sont pas traditionnellement représentés, conformément à l'approche intégrée promue par le Forum;
- j) La Campagne urbaine mondiale a consolidé sa position et s'impose de plus en plus comme une plateforme novatrice pour attirer et mobiliser les groupes émergents, aux côtés des anciens partenaires, afin qu'ils participent aux sessions du Forum urbain mondial, et pour promouvoir les processus stratégiques à moyen terme tels que le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 et Habitat III. Les Comités nationaux d'Habitat, les forums urbains nationaux, les campagnes urbaines nationales et les campagnes menées sous le slogan « Change ta ville » sont autant de plateformes stratégiques essentielles pour promouvoir le Forum et faire avancer le Programme pour l'habitat et les travaux d'ONU-Habitat;
- k) L'exploitation réussie des technologies de l'information et de la communication, et de la sensibilisation, pour la première fois lors du Forum urbain mondial, par le biais des réseaux sociaux, notamment des médias tels que l'Internet, la télévision des Nations Unies (UNTV), Twitter, Facebook et Webnews, montre qu'il serait fort possible d'élargir les activités de sensibilisation d'ONU-Habitat pour toucher une plus vaste audience, de manière à susciter une prise de conscience et à encourager la participation et la collaboration entre tous les partenaires, y compris le grand public. ONU-Habitat devrait investir dans l'utilisation de ces outils pour améliorer l'information, la communication par les médias et les processus participatifs;

l) Les activités en direction des médias devraient être menées à l'échelle régionale de manière à améliorer la couverture médiatique du Forum urbain mondial. L'image de marque du Forum, qui s'éloigne des sentiers battus, devrait ressortir de tout le matériel de promotion produit avant et pendant les sessions du Forum.

2. Aperçu financier

40. Le cadre financier d'ONU-Habitat comprend trois sources de financement : les allocations de crédits au titre du budget ordinaire de l'ONU approuvées par l'Assemblée générale; les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont les allocations budgétaires à des fins générales sont approuvées par le Conseil d'administration et les allocations budgétaires à des fins spéciales sont approuvées par le Directeur exécutif; et les fonds au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par le Directeur exécutif.

41. Les crédits ouverts au budget ordinaire, approuvés par l'Assemblée générale, entrent dans deux grandes catégories : le chapitre 15 (Établissements humains) et le chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) aux fins de services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains et du développement urbain durable.

42. Les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont de deux sortes : les contributions à des fins générales et les contributions à des fins spéciales. Les contributions à des fins générales sont des contributions volontaires non affectées versées par les gouvernements, qui sont allouées par le Conseil d'administration en fonction des priorités convenues pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail approuvé par ONU-Habitat. Les contributions à des fins spéciales sont des contributions volontaires affectées versées par les gouvernements et autres donateurs pour l'exécution d'activités précises inscrites au programme de travail et conformes au mandat d'ONU-Habitat.

43. Les fonds au titre de la coopération technique sont des contributions volontaires à des fins spéciales provenant des gouvernements et autres donateurs pour l'exécution d'activités techniques précises dans les pays, conformément au mandat et au programme de travail d'ONU-Habitat.

44. Le budget-programme récapitulatif et harmonisé pour l'exercice biennal 2014-2015 a été établi sur la base d'une analyse des prévisions de recettes provenant des trois sources de financement pour l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu de la conjoncture économique mondiale. Le budget tient également compte des ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail biennal proposé.

3. Plan d'utilisation des ressources

45. Le montant global des ressources nécessaires à ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2014-2015 est estimé à 392,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation nominale de 0,1 % par rapport au montant estimatif de 391,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013. En termes réels, cela représente une réduction du budget équivalent à 8 %. La diminution des ressources demandées tient compte des mesures d'austérité et d'efficacité mises en place par l'Organisation pour faire face à la crise financière mondiale. Le tableau 1 a) fait apparaître les besoins de ressources par source de financement et par catégorie de dépenses et le tableau 1 b) la ventilation des dépenses par catégorie de financement.

46. Sur le montant total des dépenses (392,4 millions de dollars), un montant de 70 millions de dollars est nécessaire pour financer 281 postes permanents. En plus de ces postes permanents, ONU-Habitat a besoin d'au moins 2 000 postes temporaires pour du personnel affecté aux projets; ces postes sont financés à l'aide de contributions à des fins spéciales, pour appuyer l'exécution de projets dans les pays. La figure 1 fait apparaître la part relative des dépenses de personnel, par source de financement, depuis l'exercice biennal 2004-2005 jusqu'à l'exercice biennal 2012-2013.

Figure 1
Dépenses de personnel et autres dépenses (2004-2013)

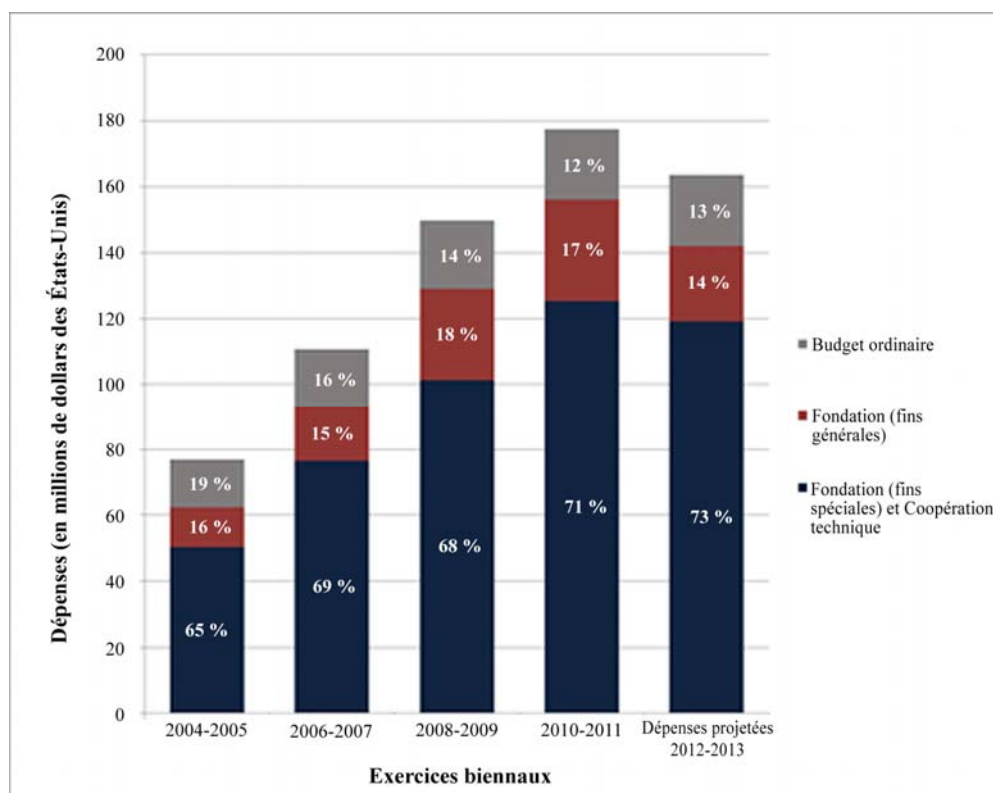


Tableau 1 a)
Besoins de ressources par source de financement

Catégorie de financement	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)				Postes*	
	Effectives 2010-2011	Allouées 2012-2013	Augmentation (diminution)	Estimatives 2014-2015	2012-2013	2014-2015
Fondation (fins générales)						
Dépenses de personnel	26 029,3	39 446,0	(8 538,2)	30 907,8	130	130
Autres dépenses	13 526,5	30 775,7	(16 066,1)	14 709,6	-	-
Total partiel	39 555,8	70 221,7	(24 604,3)	-35 %	45 617,4	130
Budget ordinaire						
Dépenses de personnel	21 380,8	18 847,5	-	18 847,5	75	75
Autres dépenses	2 099,3	2 221,0	72,1	2 293,1	-	-
Total partiel	23 480,1	21 068,5	72,1	0 %	21 140,6	75
Fondation (fins spéciales)						
Dépenses de personnel	7 660,0	9 407,9	(3 195,9)	6 212,0	30	30
Autres dépenses	77 900,6	101 117,0	15 858,8	116 975,8	-	-
Total partiel	85 560,6	110 524,9	12 662,9	11 %	123 187,8	30
Coopération technique						
Dépenses de personnel	12 210,3	12 134,3	1 856,1	13 990,4	46	46
Autres dépenses	288 891,8	177 895,9	10 596,1	188 492,0	-	-
Total partiel	301 102,1	190 030,2	12 452,2	7 %	202 482,4	46
Total par catégorie						
Dépenses de personnel	67 280,4	79 835,7	(9 878,0)	69 957,7	281	281
Autres dépenses	382 418,2	312 009,6	10 460,9	322 470,5	-	-
Total	449 698,6	391 845,3	582,9	0 %	392 428,2	281

Note A : les postes financés à l'aide de fonds affectés (y compris les Fonds d'affectation spéciale) ont été exclus des tableaux d'effectifs pour l'exercice biennal 2014-2015. Ces postes revêtent un caractère temporaire et leur nombre est sujet à de fréquentes variations, selon les besoins des activités de programme et de projet.

Note B : les dépenses d'appui au programme correspondantes (frais généraux) sont incluses dans les ressources à des fins spéciales de la Fondation et dans les ressources au titre de la coopération technique.

Tableau 1 b)
Ventilation des ressources par catégorie de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		
	Effectives 2010–2011	Allouées 2012–2013	Estimatives 2014–2015
Ressources de base			
Fondation (fins générales)	39 555,8	70 221,7	45 617,4
Budget ordinaire	23 480,1	21 068,5	21 140,6
Fondation (fins spéciales) – appui au programme (frais généraux)	9 160,0	12 988,0	10 171,4
Coopération technique – appui au programme (frais généraux)	16 370,5	15 929,4	17 382,6
Total partiel	88 566,4	120 207,6	94 312,0
Ressources affectées (y compris les Fonds d'affectation spéciale)			
Fondation (fins spéciales)	76 400,6	97 536,9	113 016,4
Coopération technique	284 731,6	174 100,8	185 099,8
Total partiel	361 132,2	271 637,7	298 116,2
Total	449 698,6	391 845,3	392 428,2

47. Le montant estimatif des ressources de l'organisation pour l'exercice biennal 2014-2015 est aligné sur les sept priorités stratégiques ressortant de l'examen de la structure organisationnelle d'ONU-Habitat entrepris en 2012 (figure 2). Ces sept domaines stratégiques, également décrits dans le projet du Plan stratégique pour l'exercice biennal 2014-2019, correspondent aux sept sous-programmes d'ONU-Habitat. Le tableau 2 réitère le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013 conformément aux sept domaines stratégiques et présente les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2014-2015. Les ressources sont ventilées par source de financement et catégorie de dépenses.

48. La répartition des ressources entre les sept priorités stratégiques (figure 2) repose sur une analyse des besoins de ressources pour chacun des domaines stratégiques, compte tenu du volume de travail prévu pour chacun de ces domaines pour l'exercice biennal 2014-2015. Une approche équilibrée dans l'allocation des ressources garantit que le rôle de chacune de ces priorités stratégiques dans la mise en œuvre du programme est adéquatement représenté.

Figure 2
Allocation des ressources par priorité stratégique

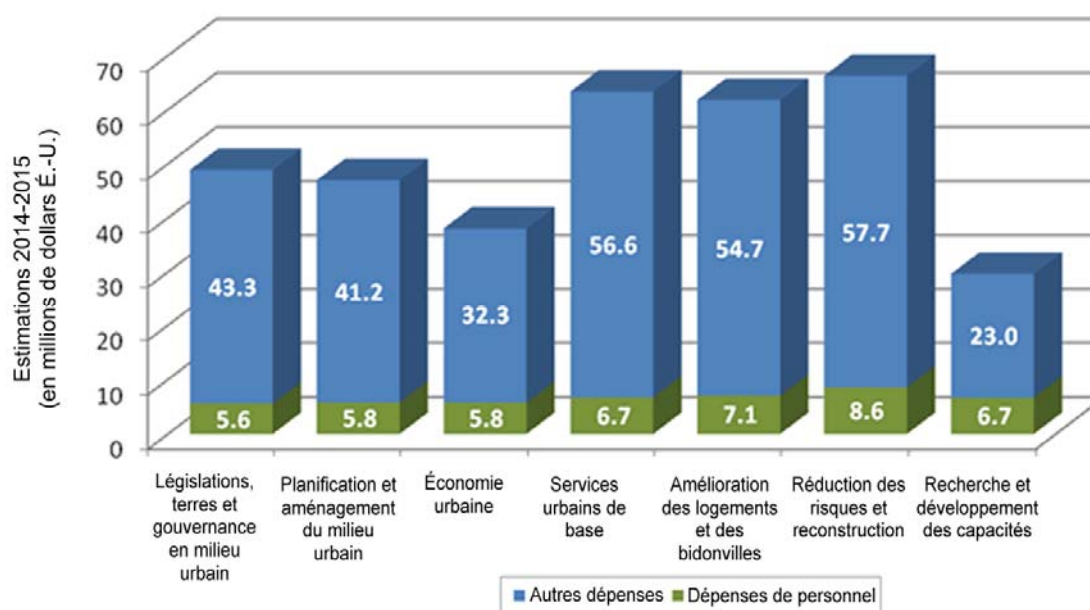
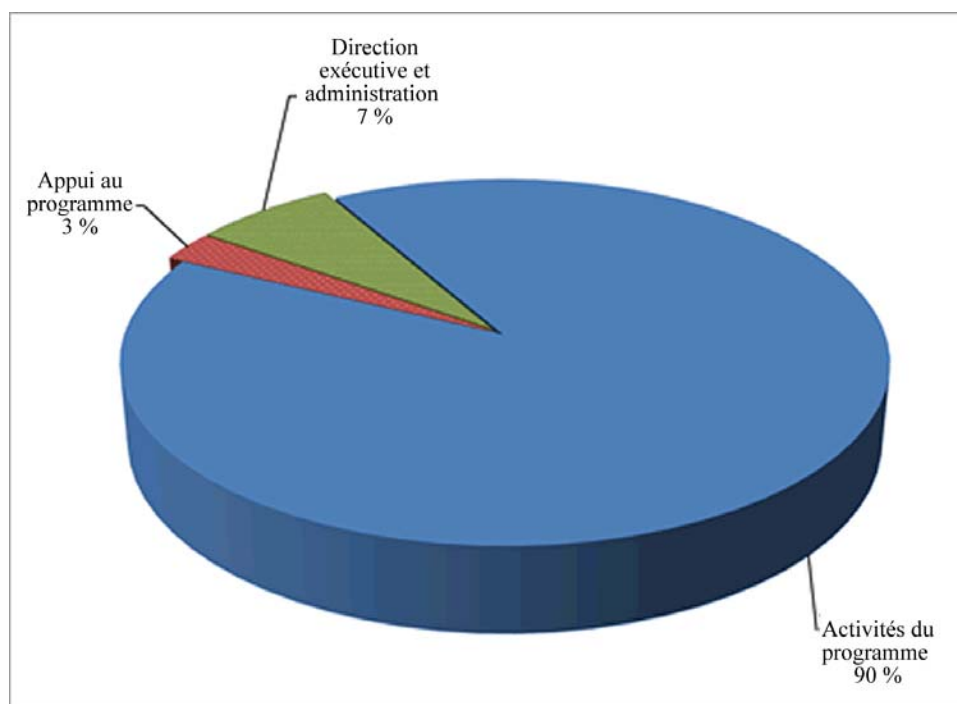


Tableau 2
Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 et besoins de ressources pour l'exercice biennal 2014-2015 par source de financement et catégorie de dépenses pour l'ensemble des priorités du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 (en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Priorités stratégiques</i>	<i>SP1 Législations terres et gouver- nance en milieu urbain</i>	<i>SP2 Planifica- tion et aménagement du milieu urbain</i>	<i>SP3 Économie urbaine</i>	<i>SP4 Services urbains de base</i>	<i>Améliora- tion des logements et des bidonvilles</i>	<i>SP6 Réduction des risques et recons- truction</i>	<i>SP7 Recherche et développe- ment des capacités</i>	<i>Direction exécutive, gestion et organes directeurs</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>
Crédits approuvés pour 2012-2013	Source de financement										
	Fondation (fins générales)	5 964,5	5 848,8	6 123,7	5 024,8	6 004,1	6 973,7	6 499,6	21 627,0	6 155,5	70 221,7
	Budget ordinaire	2 626,3	1 764,5	2 992,4	2 076,0	839,3	887,8	3 875,2	4 081,3	1 925,7	21 068,5
	Fondation (fins spéciales)	7 726,2	12 082,9	8 268,7	55 018,5	5 916,3	5 253,2	4 620,1	7 528,5	4 110,5	110 524,9
	Coopération technique	21 857,6	27 813,4	16 280,9	27 303,6	29 662,0	60 337,1	5 440,4	649,2	686,0	190 030,2
	Total	38 174,6	47 509,6	33 665,7	89 422,9	42 421,7	73 451,8	20 435,3	33 886,0	12 877,7	391 845,3
	Catégorie de dépenses										
	Dépenses de personnel	6 546,1	6 488,2	6 481,4	5 361,1	8 305,3	8 412,0	7 186,9	21 957,2	9 097,5	79 835,7
	Autres dépenses	31 628,5	41 021,4	27 184,3	84 061,8	34 116,4	65 039,8	13 248,4	11 928,8	3 780,2	312 009,6
	Total	38 174,6	47 509,6	33 665,7	89 422,9	42 421,7	73 451,8	20 435,3	33 886,0	12 877,7	391 845,3
Estimations 2014-2015	Source de financement										
	Fondation (fins générales)	3 113,2	4 236,9	3 348,6	3 889,8	3 637,6	4 426,2	4 453,4	13 775,7	4 736,0	45 617,4
	Budget ordinaire	2 626,3	1 764,5	2 992,4	2 076,0	839,3	887,8	3 875,2	4 153,4	1 925,7	21 140,6
	Fondation (fins spéciales)	25 720,6	14 362,2	6 472,2	38 985,5	4 944,5	13 227,5	7 435,8	9 028,3	3 011,2	123 187,8
	Coopération technique	15 531,3	28 516,4	25 242,7	18 412,4	52 378,6	47 321,7	13 895,5	604,5	579,3	202 482,4
	Total	46 991,4	48 880,0	38 055,9	63 363,7	61 800,0	65 863,2	29 659,9	27 561,9	10 252,2	392 428,2
	Catégorie de dépenses										
	Dépenses de personnel	5 790,0	5 583,6	5 763,3	6 745,3	7 070,3	8 181,3	6 700,9	16 722,7	7 400,3	69 957,7
	Autres dépenses	41 201,4	43 296,4	32 292,6	56 618,4	54 729,7	57 681,9	22 959,0	10 839,2	2 851,9	322 470,5
	Total	46 991,4	48 880,0	38 055,9	63 363,7	61 800,0	65 863,2	29 659,9	27 561,9	10 252,2	392 428,2

49. La plus grosse part du budget de l'organisation, 354,6 millions de dollars (soit 90 %), est réservée à des activités de programme normatives et opérationnelles. Sur le solde, un montant de 37,8 millions de dollars (soit 3 %) est alloué aux activités d'appui au programme et un montant de 27,6 millions de dollars (soit 7 %) est destiné à couvrir les dépenses de direction et de gestion, qui comprennent les unités administratives chargées de l'évaluation, des questions juridiques, de la liaison et de la planification stratégique; le Bureau des relations extérieures; et le secrétariat du Conseil d'administration (tableau 2 et figure 3). Le projet de budget atteste des efforts entrepris par ONU-Habitat pour améliorer son efficacité et sa productivité.

Figure 3
Utilisation des ressources proposée pour l'exercice biennal 2014-2015

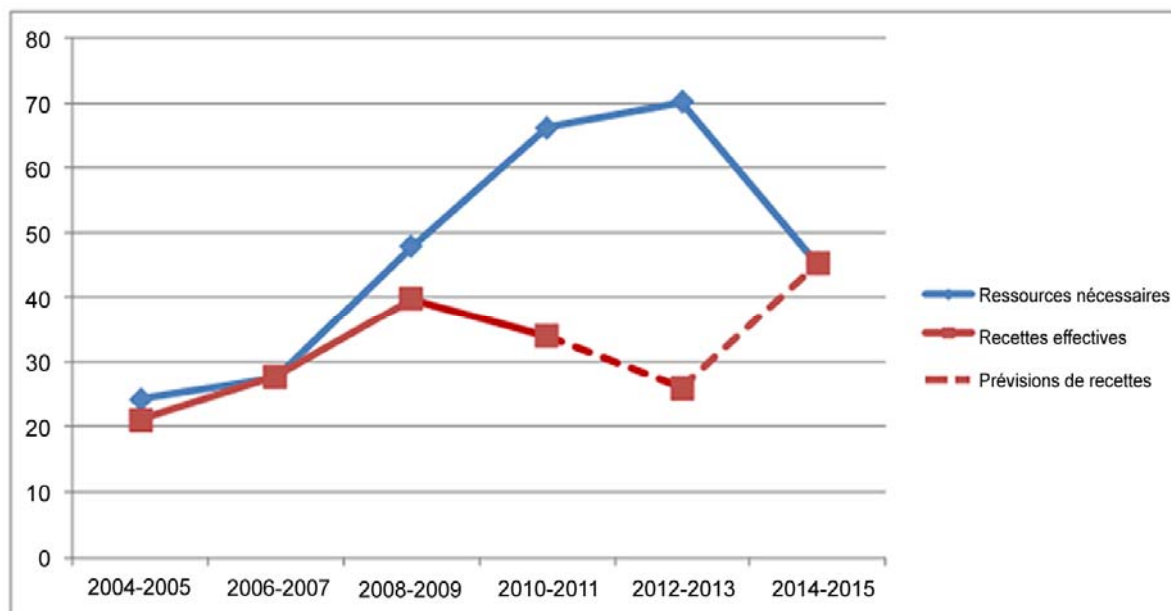


50. Consciente de l'impact probable de la crise financière mondiale, l'organisation continue de revoir sa stratégie en matière de mobilisation de fonds pour parvenir à un financement plus stable et plus prévisible. La stratégie d'ONU-Habitat en la matière vise à relever le montant des contributions tant à des fins générales qu'à des fins spéciales. Cette stratégie a pour buts : d'améliorer les relations entre les donateurs et les partenaires au développement de longue date; de s'appuyer sur les relations avec les partenaires actuels pour élargir la base des donateurs afin d'y inclure des donateurs non traditionnels, tels que les économies émergentes; d'assurer une meilleure responsabilisation et une plus grande transparence pour démontrer l'impact des activités d'ONU-Habitat; et de lancer des campagnes de plus grande ampleur pour souligner l'importance d'une urbanisation durable et du rôle que joue ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Cette stratégie sera sous-tendue par des systèmes et outils de communication propices à la création d'un environnement favorable à la mobilisation de ressources. Pour intensifier ses campagnes, ONU-Habitat se servira des débats qui précéderont Habitat III et qui feront suite aux objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que des plateformes telles que la Campagne urbaine mondiale et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

C. Fondation (contributions à des fins générales)

51. Le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains financé à l'aide de contributions à des fins générales s'établira à 45,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. Ce montant représente une diminution de 35 % (40 % en termes réels) par rapport au montant approuvé pour l'exercice biennal 2012-2013, qui était de 70,2 millions de dollars. Ce projet de budget reflète la prudence face à la crise financière mondiale et tient compte de l'écart entre le budget approuvé, les recettes effectives et les prévisions de recettes au cours des trois exercices biennaux écoulés (voir la figure 4).

Figure 4
Budget par rapport aux ressources effectives et aux prévisions de recettes pour différents exercices biennaux



52. Sur le montant proposé (45,6 millions de dollars), 30,9 millions de dollars sont affectés aux dépenses de personnel et 14,7 millions de dollars aux dépenses autres que les dépenses de personnel. La réduction proposée du budget total (24,6 millions de dollars, soit 35 % par rapport au budget de l'exercice biennal 2012-2013) correspond à une diminution de 8,5 millions de dollars au titre des dépenses de personnel et de 16,1 millions de dollars au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel. Ces coupes importantes traduisent les mesures d'austérité prises par ONU-Habitat face à la crise financière; ces mesures comprennent le maintien du gel du recrutement, des réductions dans les frais de voyage et le coût des services de consultant, et des économies réalisées grâce à une efficacité accrue des activités opérationnelles.

53. On notera que, dans la mesure où les contributions à des fins générales versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains constituent les ressources de base de l'organisation, elles facilitent la mise en œuvre effective d'un programme de travail ciblé, cohérent et hiérarchisé conforme aux objectifs du cadre stratégique, essentiellement en finançant des activités normatives pour lesquelles les fonds à des fins spéciales ne sont guère prévisibles.

1. Budget ordinaire

54. Le montant des dépenses a été maintenu au même niveau (21,1 millions de dollars) en attendant une étude des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation. Étant donné que l'ouverture de crédits au budget ordinaire sera approuvée par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session en 2013, les montants proposés pour l'exercice biennal 2014-2015 ne sont donnés ici qu'à titre indicatif. Tout ajustement des coûts à cette partie du plan d'utilisation des ressources sera effectué au Siège de l'ONU lors de l'adoption du budget par l'Assemblée générale.

2. Fondation (contributions à des fins spéciales)

55. Le montant estimatif du budget à cette rubrique pour l'exercice biennal 2014-2015 s'établit à 123,2 millions de dollars, dont 111,1 millions de dollars (soit 90 %) sont destinés aux activités de programme, 3 millions de dollars à l'appui au programme et 9 millions de dollars à la direction exécutive et à la gestion (voir le tableau 2). Ceci représente une augmentation de 11 % par rapport au montant estimatif de 110,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013. Les effectifs seront maintenus au même niveau. Du personnel temporaire sera recruté au besoin pour faciliter l'exécution des projets sur le terrain. Le coût de ce personnel sera imputé sur les projets concernés, au titre des coûts directs (y compris sur les Fonds d'affectation spéciale) (voir les tableaux 5 a) et b)).

56. Comme il ressort du tableau 3, les contributions à des fins spéciales versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains comprennent le budget pour l'appui au programme (frais généraux), de 10,2 millions de dollars, dont 3 millions de dollars pour des activités administratives à ce titre et 2 millions de dollars pour des activités au titre de la direction exécutive et

de la gestion (évaluation, négociation des accords, relations extérieures et coordination globale). Le reste (5,1 millions de dollars) est affecté à des activités de programme, dont 1,1 million de dollars aux responsables du programme d'Habitat, et 4 millions de dollars à des activités de gestion du programme (évaluation, formulation, suivi et appui à la mise en œuvre des projets).

Tableau 3

Fondation (contributions à des fins spéciales) : appui au programme (frais généraux)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)			
	Effectives 2010-2011	Allouées 2012-2013	Augmentation (diminution)	Estimatives 2014-2015
1. Activités de programme	540,0	5 697,7	(565,8)	5 131,9
2. Appui au programme	8 589,2	4 110,5	(1 099,3)	3 011,2
3. Direction exécutive et gestion	30,8	3 179,8	(1 151,5)	2 028,3
Total	9 160,0	12 988,0	(2 816,6)	10 171,4

3. Coopération technique

57. Le projet de budget pour la coopération technique s'établit à 202,5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015, soit une augmentation de 7 % par rapport au montant estimatif de l'exercice biennal 2012-2013, qui était de 190 millions de dollars. Le budget pour la coopération technique comprend les fonds alloués aux projets (y compris au titre des Fonds d'affectation spéciale), s'élevant à 185,1 millions de dollars, et l'appui au programme de coopération technique correspondant (frais généraux), s'élevant à 17,4 millions de dollars. Les effectifs seront maintenus au même niveau. Du personnel temporaire sera recruté au besoin pour faciliter l'exécution des projets sur le terrain. Le coût de ce personnel sera imputé sur les projets concernés, au titre des coûts directs (y compris sur les Fonds d'affectation spéciale) (voir les tableaux 5 a) et b)).

Tableau 4

Coopération technique : appui au programme (frais généraux)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)			
	Effectives 2010-2011	Allouées 2012-2013	Augmentation (diminution)	Estimatives 2014-2015
1. Activités de programme	16 370,5	14 594,2	1 604,6	16 198,8
2. Appui au programme	-	686,0	(106,7)	579,3
3. Direction exécutive et gestion	-	649,2	(44,7)	604,5
Total	16 370,5	15 929,4	1 453,2	17 382,6

58. Comme il ressort du tableau 4 ci-dessus, le budget de la coopération technique comprend l'appui au programme correspondant (frais généraux), d'un montant de 17,4 millions de dollars, dont 600 000 dollars au titre de l'appui administratif et 600 000 dollars au titre de la direction exécutive et de la gestion (y compris l'appui juridique et la sécurité). Le reste (16,2 millions de dollars) est affecté à des activités de programme, notamment aux responsables du programme d'Habitat (1,1 million de dollars) et aux activités de gestion du programme (évaluation, formulation, suivi et appui à la mise en œuvre) (15,1 millions de dollars).

59. ONU-Habitat poursuivra ses activités aux niveaux national et régional. Le réexamen de la structure de l'organisation insiste sur l'importance d'une étroite collaboration entre les fonctions normatives et les travaux opérationnels pour améliorer l'alignement du programme et intensifier les activités dans les régions et dans les pays. Par conséquent, l'accent portera sur la mise en place de politiques nationales en matière d'urbanisation, et le renforcement des politiques existantes, de manière à promouvoir le mandat normatif de l'organisation à l'échelle nationale.

4. Effectifs

60. ONU-Habitat a suivi la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) préconisant la réalisation d'un examen collégial et indiqué dans son Plan stratégique et institutionnel à moyen terme qu'il prévoyait d'effectuer une analyse de la structure globale de l'Organisation pour s'assurer qu'elle convient bien à la mise en œuvre des activités relevant de son mandat. La structure proposée est conçue pour être souple et réaligner les postes sur les sept domaines d'intervention stratégiques et les objectifs du cadre stratégique.

61. Vu la conjoncture économique, ONU-Habitat a imposé un gel du recrutement en 2011, excepté pour les postes critiques, sous réserve des fonds disponibles. Cette mesure de prudence, s'agissant de pourvoir les postes permanents, devrait se poursuivre durant l'exercice biennal 2014-2015. Parallèlement, l'organisation a mis en place de nouvelles politiques, simplifié les procédures, amélioré la délégation de pouvoirs, et établi des systèmes visant à améliorer l'efficacité et la productivité, pour veiller à ce que les effectifs actuels puissent appuyer l'ensemble des activités prévues pour l'exercice biennal 2014-2015.

62. Il est donc proposé, pour l'exercice biennal 2014-2015, de maintenir le nombre des postes financés par la Fondation au titre des contributions à des fins générales au même niveau que pour l'exercice biennal 2012-2013. Par la suite, le nombre des effectifs pourra être modifié en fonction des priorités, conformément aux crédits ouverts au budget pour l'exercice biennal 2014-2015. Avec des effectifs complémentaires de 281 postes permanents, ONU-Habitat continuera de gérer de grands projets sur le terrain et de superviser plus de 2 000 personnes affectées à ces projets.

63. Dans le cadre de la structure proposée pour l'organisation, les sept Services thématiques travaillent en étroite collaboration avec les Bureaux régionaux pour mettre en œuvre le Programme pour l'habitat à l'échelle régionale. Ces services sont appuyés par le Bureau de projets, qui apporte son concours à la formulation et à la conception des projets compte tenu des meilleures pratiques, veille à ce que les questions intersectorielles soient intégrées dans les activités de programme, et confirme que le portefeuille des projets est conforme aux mandats et priorités d'ONU-Habitat. En conséquence, les ressources, y compris les postes, des Bureaux régionaux et du Bureau de projets sont répartis entre les sept sous-programmes qu'ils appuient.

Tableau 5 a)

Répartition des postes d'ONU-Habitat par source de fonds

	<i>Catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Agents des services généraux</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Recrutés sur le plan local</i>	<i>Autres</i>	<i>Total général</i>
2012-2013												
Budget ordinaire	1	–	1	4	9	16	14	5	50	23	2	75
Fondation (fins générales)	–	1	4	8	16	23	24	4	80	46	4	130
Fondation (fins spéciales)	–	–	–	–	1	3	4	2	10	20	–	30
Coopération technique	–	–	–	3	13	6	7	5	34	11	1	46
Total 2012-2013	1	1	5	15	39	48	49	16	174	100	7	281
Variations												
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fondation (fins générales)	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	(1)	1	–
Fondation (fins spéciales)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coopération technique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variations nettes	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	(1)	1	–
2014-2015												
Budget ordinaire	1	–	1	4	9	16	14	5	50	23	2	75
Fondation (fins générales)	–	1	4	9	15	23	24	4	80	45	5	130
Fondation (fins spéciales)	–	–	–	–	1	3	4	2	10	20	–	30
Coopération technique	–	–	–	3	13	6	7	5	34	11	1	46
Total 2014-2015	1	1	5	16	38	48	49	16	174	99	8	281

Note : les postes financés à l'aide de fonds affectés (y compris les Fonds d'affectation spéciale) ont été exclus des tableaux d'effectifs pour l'exercice biennal 2014-2015, mais leur nombre actuel est présenté au tableau 5 b) ci-dessous.

64. Le nombre total de postes financés à l'aide de contributions à des fins générales sera maintenu au même niveau que pour l'exercice biennal 2012-2013. Pour des raisons de cohérence, il est proposé que les sept sous-programmes soient chacun dirigés par un D-1. En conséquence, il est proposé qu'un poste P-5 soit reclassé à D-1.

65. Le tableau 5 b) montre le nombre de postes temporaires financés à l'aide de fonds affectés (y compris le Fonds d'affectation spéciale) au 31 décembre 2012. Ces postes revêtent un caractère temporaire et leur nombre peut subir de fréquentes variations en fonction des activités de programme et de projet.

Tableau 5 b)
Répartition des postes temporaires d'ONU-Habitat financés à l'aide de fonds affectés
(au 31 décembre 2012)

	Experts internationaux					Total	Agents nationaux travaillant dans le cadre de projets		Total général
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		Responsables nationaux	Au niveau local	
Fonds affectés au titre de projets	4	17	21	31	18	91	35	19	145

Tableau 6
Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
pour l'exercice biennal 2014-2015 (contributions à des fins générales seulement)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)			Postes*	
	2012-2013	Augmentation (diminution)	2014-2015	2012-2013	2014-2015
A. Programme de travail					
Dépenses de personnel	20 714,7	(4 157,3)	16 557,4	82	68
Autres dépenses	21 724,5	(11 176,2)	10 548,3		
<i>Total partiel</i>	<i>42 439,2</i>	<i>(15 333,5)</i>	<i>27 105,7</i>	<i>82</i>	<i>68</i>
B. Direction exécutive et gestion					
Dépenses de personnel	15 016,1	(3 981,5)	11 034,6	36	46
Autres dépenses	6 610,9	(3 869,8)	2 741,1		
<i>Total partiel</i>	<i>21 627,0</i>	<i>(7 851,3)</i>	<i>13 775,7</i>	<i>36</i>	<i>46</i>
C. Appui au programme					
Dépenses de personnel	3 715,2	(399,4)	3 315,8	12	16
Autres dépenses	2 440,3	(1 020,0)	1 420,2		
<i>Total partiel</i>	<i>6 155,5</i>	<i>(1 419,5)</i>	<i>4 736,0</i>	<i>12</i>	<i>16</i>
Total, Fondation (fins générales)					
Dépenses de personnel	39 446,0	(8 538,2)	30 907,8	130	130
Autres dépenses	30 775,7	(16 066,1)	14 709,6		
Total	70 221,7	(24 604,3)	45 617,4	130	130

Note : *les postes pour l'exercice biennal 2014-2015 ont été alignés sur les activités inscrites au programme de travail compte tenu des priorités et des besoins critiques et émergents au titre du programme.

66. ONU-Habitat continuera de soutenir la présence régionale des responsables du programme d'Habitat qui sont affectés aux Bureaux des Coordonnateurs résidents des Nations Unies, et qui continuent activement de promouvoir l'intégration de l'urbanisation durable dans les politiques nationales de développement; de promouvoir le mandat, les programmes et les campagnes mondiaux et normatifs de l'organisation; et d'appuyer les activités opérationnelles d'ONU-Habitat à l'échelon national et local. Ces responsables continueront également de renforcer les liens entre ONU-Habitat et les gouvernements, les Équipes de pays des Nations Unies, et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Pour favoriser l'intégration des politiques et la cohérence des programmes au niveau des pays, ils s'efforceront, en collaboration avec les Bureaux régionaux, de concourir à l'élaboration des politiques nationales d'urbanisation en tenant compte des priorités mises en relief dans les documents de programme de pays d'Habitat, et de coordonner la mise en place de forums urbains nationaux avec les parties prenantes à l'échelle nationale.

Tableau 7
Répartition des responsables du programme d'Habitat par région

Bureau régional pour l'Afrique	18
Bureau régional pour les États arabes	2
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	8
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	5
Total	33

5. Réserve statutaire

67. Conformément à la règle de gestion financière 304.3.2 b), le Conseil d'administration détermine périodiquement, sur la recommandation du Directeur exécutif, le niveau de la réserve financière à des fins générales. Cette réserve a pour but d'assurer la liquidité des contributions à des fins générales de la Fondation, de compenser les variations des flux de trésorerie, et de faire face aux autres besoins éventuels, afin d'assurer une gestion prudente des fonds.

68. Compte tenu du montant des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2014-2015, une diminution de la réserve statutaire, qui serait ramenée de 7 millions de dollars à 4,6 millions de dollars (équivalent à 10 % du budget à des fins générales) est recommandée.

II. Organes directeurs

69. Par sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains pour en faire le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, avec effet au 1^{er} janvier 2002. Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Il a pour mandat de donner des orientations de politique générale à ONU-Habitat et d'assurer la direction et la supervision de l'organisation. Le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat est devenu un organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration sont énoncés dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat, adopté par Habitat II².

70. Le Conseil d'administration est composé de 58 États membres ayant chacun un mandat de quatre ans. Il tient des sessions ordinaires tous les deux ans au siège d'ONU-Habitat à Nairobi. À chacune de ses sessions, le Conseil d'administration revoit le programme de travail biennal d'ONU-Habitat, examine le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et aussi les activités opérationnelles menées par l'organisation. Ces sessions réunissent les représentants des États membres et les partenaires du Programme pour l'habitat, qui comprennent les autorités locales, des organisations non gouvernementales, le secteur privé, les Parlementaires mondiaux pour l'habitat, des groupes de femmes, les jeunes pour l'habitat, des syndicats, des professionnels et des chercheurs, des fondations et des académies des sciences. Le Comité des représentants permanents se réunit normalement huit fois pendant un exercice biennal, tandis que ses deux groupes de travail tiennent environ 72 réunions pendant la même période. Le Conseil d'administration est un organe subsidiaire intersessions; le Comité des représentants permanents et ses deux groupes de travail sont desservis par le secrétariat du Conseil d'administration.

Ressources nécessaires (68 900 dollars)

71. Les ressources nécessaires, par source de financement, sont indiquées au tableau 8.

Tableau 8

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		
	2012-2013	Augmentation (diminution)	2014-2015
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	-	-	-
Autres dépenses	68,9	-	68,9
Total partiel	68,9	-	68,9
Total	68,9	-	68,9

72. La provision de 68 900 dollars imputée sur le budget ordinaire couvre les heures supplémentaires et les dépenses de représentation afférentes au service technique des sessions du Conseil d'administration et des réunions de ses organes subsidiaires. Le montant des ressources nécessaires a été maintenu au même niveau en attendant le résultat de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

² La future structure de gouvernance d'ONU-Habitat dépendra du résultat de l'examen de cette structure en cours actuellement.

III. Direction exécutive et gestion

73. La rubrique « Direction exécutive et gestion » relève du Directeur exécutif et comprend le Bureau du Directeur exécutif adjoint, le Groupe de la planification stratégique et politique, le Groupe de l'évaluation, le secrétariat du Conseil d'administration, le Groupe juridique, le Bureau des relations extérieures, et les Bureaux de liaison d'ONU-Habitat avec New York, Bruxelles et Genève. Le Directeur exécutif assure la direction générale de l'exécution du programme de travail et du budget de l'organisation, et il coordonne ses relations avec les États membres ainsi qu'avec les bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies et autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres mandats pertinents, à l'échelle du système. Les activités dans le domaine de la direction exécutive et de la gestion prévoient la fourniture d'orientations stratégiques pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014-2019, assurant ainsi la cohérence entre les programmes et leur alignement sur le Plan, tenant les responsables de programmes pour responsables des résultats obtenus, et fournissant un appui aux organes directeurs, y compris au Conseil d'administration et au Comité des représentants permanents.

A. Objectif

74. Les activités dans le domaine de la direction exécutive et de la gestion ont pour but : d'assurer l'exécution efficace du mandat d'ONU-Habitat, de veiller au respect des politiques et procédures en vigueur à l'ONU dans le contexte de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014-2019 par le biais du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal, d'assurer une bonne gestion des ressources humaines et financières, et aussi de susciter partout dans le monde une prise de conscience de ce que suppose un développement urbain durable, et enfin d'élargir le soutien au Programme pour l'habitat en encourageant la participation des partenaires.

B. Stratégie

75. Les fonctions dans le domaine de la direction exécutive et de la gestion seront assurées par un certain nombre de groupes, comme indiqué ci-dessous :

a) Le Groupe de la planification politique et stratégique élaborera et actualisera les principaux documents politiques et stratégiques, assurant ainsi la cohérence entre les programmes et les démarches suivies pour relever les nouveaux défis posés par l'urbanisation et saisir les opportunités qu'elle offre; ce faisant, le Groupe veillera à ce que ces démarches tirent parti des analyses et réflexions les plus récentes concernant le développement urbain durable et les établissements humains. Ces documents serviront de base à la contribution d'ONU-Habitat aux documents et rapports de politique générale établis à l'échelle du système, ainsi qu'aux décisions prises par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social;

b) Conformément aux recommandations faisant suite à diverses évaluations, y compris l'examen collégial du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme effectué en janvier 2010, les fonctions de suivi ont été détachées du Groupe de l'évaluation. Le Groupe préparera un plan d'évaluation biennal et gèrera, appuiera et facilitera les évaluations stratégiques et autres évaluations prévues dans ce plan d'évaluation dans le but d'améliorer l'apprentissage, la prise de décisions, la performance et la responsabilisation. Les évaluations seront faites par ordre de priorité pour assurer une bonne couverture du programme de travail et des priorités thématiques d'ONU-Habitat. Les évaluations obligatoires et les évaluations stratégiques considérées comme prioritaires par ONU-Habitat, y compris un rapport d'évaluation biennal, une évaluation de sous-programme, et des évaluations de projets achevés (d'un coût supérieur à 5 millions de dollars) seront effectuées au titre du Plan d'évaluation pour l'exercice biennal 2014-2015. Les conclusions de ces évaluations seront diffusées, tandis que les leçons apprises et les recommandations faites seront documentées et partagées. Le Groupe constituera une base de données d'évaluation qui permettra de suivre l'application des recommandations issues des évaluations. Il s'efforcera également de développer ses capacités d'évaluation dans le contexte de la gestion axée sur les résultats;

c) Le secrétariat du Conseil d'administration coordonnera et facilitera les réunions des organes intergouvernementaux, en veillant à ce que les services organiques soumettent les documents destinés à ces organes dans les délais convenus et à ce qu'ONU-Habitat applique leurs décisions en temps voulu, y compris les résolutions du Conseil d'administration;

d) Le Groupe juridique examinera les instruments juridiques relatifs aux partenariats, fournira des directives pour la préparation de ces instruments, et s'efforcera de diminuer le nombre des différends en revoyant les instruments juridiques avec compétence et en temps opportun. Il donnera des avis juridiques clairs et complets à la direction et autres membres du personnel afin d'éviter autant que

possible les risques de poursuites et de procès contre l'organisation. Enfin, il reverra périodiquement les instruments et outils juridiques afin de les mettre à jour si nécessaire, et il développera les capacités du personnel pour qu'il sache comment utiliser les accords et instruments juridiques d'ONU-Habitat;

e) Le Bureau des relations extérieures comprend le Service du plaidoyer, de l'ouverture et de la communication et le Service de la coordination des partenariats et de la coordination interinstitutions. Ces services dirigeront et coordonneront les communications stratégiques, internes et externes, y compris les communications concernant la gestion des risques et des crises, la définition de l'image de marque des institutions et leur positionnement. Le Bureau prendra la tête des efforts pour mobiliser les partenaires du Programme pour l'habitat en vue d'Habitat III. Il appuiera, coordonnera et suivra l'application des politiques et stratégies des institutions compétentes en matière de partenariats, plaidoyer, communications et publications;

f) Le Service de la coordination des partenariats et de la coordination interinstitutions assurera la liaison avec le système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales ainsi que la coordination politique des partenariats avec les partenaires du Programme pour l'habitat. Il veillera à ce que les principaux groupes de partenaires soient tenus dûment informés des activités d'ONU-Habitat en diffusant des informations sur les politiques, publications, programmes et projets de l'Organisation pour recueillir un plus large soutien en faveur du programme d'Habitat en le faisant mieux comprendre. Il coordonnera également les rapports entre ONU-Habitat et ses partenaires, y compris les banques régionales de développement, et avec les autres organismes des Nations Unies;

g) Le Service du plaidoyer, de l'ouverture et de la communication coordonnera, en les appuyant, les principales tribunes et initiatives en matière de plaidoyer et de sensibilisation, y compris le Forum urbain mondial, la Campagne urbaine mondiale et la Campagne « Change ta ville », la Journée mondiale de l'habitat, les sessions du Conseil d'administration, les forums urbains nationaux, les Comités nationaux d'Habitat et les Conférences ministérielles régionales. À cette fin, le Service élaborera des stratégies de plaidoyer, des directives, du matériel de promotion et des publications à diffuser par voie électronique, à afficher sur le site d'ONU-Habitat et à imprimer. Il s'efforcera de simplifier l'image et les messages clés d'ONU-Habitat, de coordonner son programme de publications et d'engager des relations avec les médias internationaux dans le but de mieux faire comprendre la problématique de l'urbanisation durable dans le monde;

h) Les Bureaux de liaison d'ONU-Habitat à New York, Genève et Bruxelles représenteront le Programme dans les activités du système des Nations Unies et des partenaires au développement dans ces villes. Les Bureaux participeront aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux, ainsi qu'aux réunions interdépartementales et interinstitutions, en vue de fournir un appui technique aux réunions et dialogues politiques sur les établissements humains. Les Bureaux mèneront également des activités d'ouverture et de plaidoyer, y compris dans le domaine de l'aide humanitaire et de la reconstruction et du relèvement suite à une crise;

i) Le Bureau du Directeur exécutif jouera un rôle de premier plan dans la définition et l'application de la stratégie d'ONU-Habitat en matière de mobilisation des ressources de manière à accroître les contributions, tant générales qu'affectées. Une attention particulière sera accordée à la mobilisation durable et prévisible de fonds à des fins générales en s'appuyant sur les relations avec les donateurs actuels et en cherchant à élargir la base des donateurs en direction d'autres donateurs possibles, y compris les pays à économie émergente.

C. Facteurs externes

76. Les indicateurs de succès démontrant qu'ONU-Habitat aura atteint les résultats prévus seront les suivants : premièrement, que les gouvernements, les partenaires au développement et autres partenaires du Programme pour l'habitat continuent d'investir dans le développement urbain durable, considéré comme une priorité; deuxièmement, que les États membres appuient effectivement ONU-Habitat en lui fournissant les ressources nécessaires, tant à des fins générales qu'à des fins spéciales, ainsi que des cadres institutionnels et politiques favorables; troisièmement, que les États membres et les autorités locales continuent de demander à ONU-Habitat une assistance technique pour mettre en application leurs politiques, programmes et projets; quatrièmement, que les États membres encouragent les partenaires à prendre part aux activités concernant les établissements humains, y compris aux préparatifs d'Habitat III; et, cinquièmement, que les États membres et les autorités locales entreprennent des activités contribuant au cadre des résultats prévus pour ce programme de travail.

Tableau 9

Direction exécutive et gestion : réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalizations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
a) Meilleure cohérence dans la gestion des activités concernant les établissements humains au sein du système des Nations Unies	i) Nombre de rapports présentés par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, et autres principaux documents du système des Nations Unies intégrant les produits d'ONU-Habitat Mesures de performance <i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 35 <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 40 <i>Cible</i> : décembre 2015 : 45
b) Meilleure utilisation des informations sur la performance tirées des évaluations, pour éclairer les décisions prises par la direction et améliorer la performance	i) Pourcentage des recommandations acceptées à l'issue des évaluations qui ont été appliquées dans les délais prévus Mesures de performance <i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 60 % <i>Cible</i> : décembre 2015 : 80 % ii) Pourcentage des responsables de programmes et de projets ayant signalé une amélioration de la performance au niveau des projets par suite des conclusions et des recommandations issues des évaluations Mesures de performance <i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 50 % <i>Cible</i> : décembre 2015 : 65 %
c) Réduction de l'exposition d'ONU-Habitat à des risques, responsabilités juridiques et actions en justice	i) Pourcentage d'accords et d'instruments juridiques qui exposent ONU-Habitat à des risques et responsabilités juridiques superflus Mesures de performance <i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 10 % <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 5 % <i>Cible</i> : décembre 2015 : 0 %
d) Participation plus active de tous les partenaires du Programme pour l'habitat et du système des Nations Unies au développement urbain durable	i) Nombre de nouveaux accords signés par divers partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les partenaires de la Campagne urbaine mondiale Mesures de performance <i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 276 <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 305 <i>Cible</i> : décembre 2015 : 335 ii) Nombre d'initiatives fondées sur l'expérience lancées par d'autres organismes des Nations Unies, ou montées avec eux, contribuant à la promotion d'un développement urbain durable Mesures de performance <i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 10 <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 30 <i>Cible</i> : décembre 2015 : 50
	iii) Nombre de partenaires contribuant et participant activement et officiellement aux préparatifs d'Habitat III Mesures de performance

Réalizations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
e) Meilleure sensibilisation et mobilisation du public et des médias à l'égard du développement urbain durable	<p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 50 <i>Cible</i> : décembre 2015 : 250</p> <p>i) Nombre d'articles parus dans la presse et de débats sur la toile concernant l'urbanisation durable, ONU-Habitat, ses tribunes et ses manifestations, et Habitat III</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 37 000 <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 42 000 <i>Cible</i> : décembre 2015 : 45 000</p> <p>ii) Nombre de visites et de téléchargements sur les sites d'ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 1 898 660 téléchargements; 378 505 visites <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 2 400 000 téléchargements; 600 000 visites <i>Cible</i> : décembre 2015 : 2 800 000 téléchargements; 1 000 000 visites</p> <p>iii) Pourcentage d'informations actualisées sur les sites d'ONU-Habitat, y compris sur le portefeuille de l'Organisation</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 25 % <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 50 % <i>Cible</i> : décembre 2015 : 90 %</p> <p>iv) Nombre de pays partenaires principaux qui mènent des activités de sensibilisation pour promouvoir le développement urbain durable</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 79 <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 90 <i>Cible</i> : décembre 2015 : 100</p>
f) Augmentation des recettes de base d'ONU-Habitat	<p>i) Montant des recettes de base reçues d'ONU-Habitat (Fondation : contributions à des fins générales)</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : 2011 : 34 millions de dollars <i>Estimation</i> : 2013 : 26 millions de dollars <i>Cible</i> : 2015 : 46 millions de dollars</p>

D. Produits³

77. Durant l'exercice biennal, le Bureau du Directeur exécutif livrera les produits suivants :

1. Service des organes intergouvernementaux et des groupes d'experts

a) Service technique des réunions

Vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat [1]

³ Les chiffres entre crochets [] indiquent le nombre de produits. Les lettres entre accolades { } indiquent les langues dans lesquelles les rapports sont publiés.

b) *Documentation à l'intention des organes délibérants*

Rapports du Secrétaire général au Conseil économique et social sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat [2]

Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale à ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions au titre du point de l'ordre du jour relatif aux établissements humains [2]

Rapport d'activité du Directeur exécutif sur les activités du Programme des Nations Unies sur les établissements humains [1]

Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour l'exercice biennal 2014-2019 [1]

Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable : rapport d'activité du Directeur exécutif [6]

Documentation sur les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) [7]

Rapport d'évaluation biennal du Conseil d'administration [1]

c) *Autres services fournis*

i) *Groupes d'experts ad hoc établis en vertu d'un mandat législatif (chaque tâche est comptée comme un produit)*

Réunions annuelles et régionales du Comité consultatif d'autorités locales des Nations Unies [5]

Rapports annuels du Comité consultatif d'autorités locales des Nations Unies [2]

Rapport d'évaluation du Comité consultatif d'autorités locales des Nations Unies [1]

Parlementaires mondiaux sur la Conférence d'Habitat sur l'urbanisation durable [1]

Organisation de tables rondes à l'intention des partenaires du Programme pour l'habitat à la septième session du Forum urbain mondial [6]

iii) *Assistance aux organes intergouvernementaux, aux représentants des Nations Unies, et aux rapporteurs, dans le cadre de leurs mandats respectifs*

Réunions et activités interinstitutions et contributions aux produits conjoints

Contributions aux organes intergouvernementaux et mécanismes de coordination des Nations Unies, y compris la Commission du développement durable, le Conseil de coordination des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, le Groupe de développement des Nations Unies (GNUD), le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales, le Comité permanent interinstitutions pour les affaires humanitaires (IASC), le Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP) et le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM), ainsi qu'aux rapports d'autres organismes des Nations Unies [45]

Conférence ministérielle régionale (Conférence Asie-Pacifique sur le logement et le développement durable) (APMCHUD) [1]

Rapport de la Conférence ministérielle régionale (APMCHUD) [1]

2. Autres activités de fond

a) *Publications en série*

Rapports annuels d'ONU-Habitat [2]

b) *Publications non périodiques*

Diverses publications spéciales [5]

- c) *Manifestations spéciales*
- Septième session du Forum urbain mondial [1]
 - Réunions interinstitutions de haut niveau des Nations Unies à l'appui d'Habitat III [2]
 - Rapport d'activité sur les mécanismes de coordination interinstitutions des Nations Unies [1]
 - Réunions du Comité préparatoire d'Habitat III [6]
 - Réunions stratégiques avec les partenaires du Programme pour l'habitat en perspective d'Habitat III [4]
 - Campagnes nationales et municipales sur le thème « Change ta ville » [4]
 - Site de la Campagne urbaine mondiale comme dispositif d'accès en ligne aux questions urbaines et aux tribunes d'ONU-Habitat [1]
 - Session extraordinaire sur la Campagne urbaine mondiale à la septième session du Forum urbain mondial, en perspective d'Habitat III (2014) [1]
 - Plan d'action de la Campagne urbaine mondiale en vue d'un Programme urbain mondial pour Habitat III [1]
 - Célébration de la Journée mondiale de l'habitat, à l'échelle mondiale [2] et à l'échelle nationale [10]
- d) *Communiqués de presse et conférences de presse*
- Stratégie des médias et des médias sociaux à l'appui du processus participatif en perspective d'Habitat III [1]
 - Stages de formation à l'intention des médias sur les questions urbaines pour donner à ces questions davantage de visibilité dans les médias [4]
 - Conférences de presse, ateliers, informations et communiqués de presse sur les sites corporatifs d'ONU-Habitat [60]
- e) *Documents techniques*
- Système amélioré d'accréditation des partenaires [1]
 - Bases de données corporatives et communes d'ONU-Habitat [1]
 - Évaluation à moyen terme de la stratégie d'ONU-Habitat en matière de partenariats [1]
 - Système révisé et réformé d'accréditation des partenaires du Programme pour l'habitat
 - Rapports techniques sur la coopération technique intervilles lancée et facilitée par l'entremise du Comité consultatif d'autorités locales des Nations Unies [2]

3. Coopération technique

- a) *Services consultatifs*
- Services consultatifs pour renforcer et appuyer les partenariats multisectoriels dans les pays ainsi que les forums urbains nationaux [5]
 - Services consultatifs pour mettre en œuvre les campagnes urbaines nationales [5]
 - Mécanisme de coordination conjoint interinstitutions sur l'urbanisation durable [1]
 - Dialogue politique annuel des partenaires [2]
- b) *Projets sur le terrain*
- Programme de travail thématique pour les réseaux urbains mis en place à l'échelle des villes [4]
 - Projets des villes menés à bien dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale [4]

4. Services d'appui administratif

- a) Examen et approbation des accords de coopération, mémorandums d'accord et instruments connexes [1]
- b) Représentation d'ONU-Habitat au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies [1]
- c) Ateliers de formation à l'utilisation des accords et des instruments juridiques [2]
- d) Formation à l'évaluation [1]

5. Services de contrôle interne

- a) Plan d'évaluation annuel [2]
- b) Système en ligne pour la diffusion des conclusions, des recommandations et des enseignements tirés des évaluations [1]
- c) Rapport d'évaluation biennal récapitulant les conclusions et les enseignements tirés des évaluations, et l'état d'application des recommandations qui en découlent [1]
- d) Mise à jour des politiques et directives en matière d'évaluation [1]
- e) Enquête annuelle auprès des responsables de programmes et de projets sur la manière dont ils utilisent les résultats des évaluations [2]

Ressources nécessaires (27 493 000 dollars)

78. Les ressources nécessaires dans ce domaine sont indiquées au tableau 10, par source de financement.

Tableau 10

Ressources nécessaires, par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		
	2012–2013	Augmentation (diminution)	2014–2015
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	15 016,1	(3 981,5)	11 034,6
Autres dépenses	6 610,9	(3 869,8)	2 741,1
Total partiel	21 627,0	(7 851,3)	13 775,7
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	3 450,3	–	3 450,3
Autres dépenses	562,1	72,1	634,2
Total partiel	4 012,4	72,1	4 084,5
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	2 841,6	(1 208,3)	1 633,3
Autres dépenses	4 686,9	2 708,1	7 395,0
Total partiel	7 528,5	1 499,8	9 028,3
Coopération technique			
Dépenses de personnel	649,2	(44,7)	604,5
Autres dépenses	–	–	–
Total partiel	649,2	(44,7)	604,5
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	21 957,2	(5 234,5)	16 722,7
Autres dépenses	11 859,9	(1 089,6)	10 770,3
Total	33 817,1	(6 324,1)	27 493,0

79. Le projet de budget à la rubrique « direction exécutive et administration » s'établit à 27,5 millions de dollars, comme indiqué au tableau 10, dont 13,8 millions de dollars provenant de la Fondation (contributions à des fins générales), 4,1 millions de dollars du budget ordinaire, 9 millions de dollars de la Fondation (contributions à des fins spéciales) et 600 000 dollars au titre de la coopération technique.

a) Fondation (fins générales)

80. Le montant prévu (13,8 millions de dollars) servira à financer 46 postes (11 millions de dollars) et d'autres dépenses (2,8 millions de dollars) concernant les honoraires des consultants, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, le paiement des partenaires associés à la mise en œuvre, les dépenses générales de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, ainsi que le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

81. Le montant prévu (4,1 millions de dollars) servira à financer 15 postes (3,5 millions de dollars) et d'autres dépenses (600 000 dollars) couvrant les honoraires des consultants et des experts, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les dépenses générales de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel. Le montant des ressources demandées a été maintenu au même niveau en attendant un examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

c) Fondation (fins spéciales)

82. Le montant prévu (9 millions de dollars) servira à financer 12 postes (1,6 million de dollars) ainsi que des dépenses affectées aux projets (7,4 millions de dollars), conformément aux activités de projets prévues pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

83. Le montant prévu (600 000 dollars) servira à financer 2 postes.

IV. Programme de travail**A. Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain**

84. Le sous-programme 1 sera mis en œuvre conjointement par le Service des législations, des terres et de la gouvernance en milieu urbain, les Bureaux régionaux d'ONU-Habitat et le Bureau de projets. Le Service des législations, des terres et de la gouvernance en milieu urbain comprend le Groupe des lois en matière d'urbanisation, le Groupe des terres, le Réseau mondial d'outils fonciers, et le Groupe de la gouvernance locale et de la décentralisation. Ce sous-programme est aligné sur le domaine d'intervention 1 du Plan stratégique pour la période 2014-2019. Durant l'exercice biennal, le Service fournira aux gouvernements et aux villes un appui politique et opérationnel en matière de législations, terres et gouvernance en milieu urbain. Il encouragera l'élaboration de lois d'urbanisation et de modèles de gouvernance sensibles aux intérêts des femmes et qui abordent le problème des terres de manière équitable, notamment en encourageant l'application des Directives internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales et des Lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous, tout en favorisant l'inclusion sociale et la participation.

1. Objectif

85. Le sous-programme 1 a pour but d'améliorer l'accès aux terrains en zone urbaine, d'adopter des lois d'urbanisation habilitantes, et de mettre en place des modes de gouvernance décentralisés propices à un développement urbain durable et équitable, y compris à la sécurité dans les villes.

2. Stratégie

86. La responsabilité de ce sous-programme est confiée au Service des législations, des terres et de la gouvernance en milieu urbain. Le Service appuiera des projets apportant des changements systémiques en amont, ainsi que des projets donnant des résultats tels qu'un accroissement de l'offre de terrains viabilisés pour l'expansion des villes. Ces résultats seront obtenus grâce à un ensemble coordonné de stratégies et d'interventions visant à :

a) Mettre en place et entretenir un réseau urbain qui s'attachera à acquérir et diffuser des connaissances, lancer des activités de plaidoyer et maximiser l'impact des interventions. La stratégie du réseau s'inspirera de l'expérience d'ONU-Habitat s'agissant de réunir les principales parties prenantes dans le cadre d'une même vision, de valeurs partagées et d'un but commun. Sur la base des mêmes principes, un réseau mondial pour des villes plus sûres contribuera au dialogue intervilles et à un échange de vues sur les politiques publiques en matière de sécurité dans les villes;

b) Piloter des outils sur le terrain par le biais de projets de démonstration, dont certains seront présentés dans les manuels et les directives;

c) Développer les capacités des autorités nationales et locales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, notamment en réalisant une évaluation complète des capacités et des outils

disponibles dans chaque domaine de travail. Des outils tels que l'établissement d'un inventaire des processus opérationnels serviront à jeter un regard critique sur les institutions pour isoler les pratiques inefficaces, encourager l'apprentissage et fournir des services consultatifs techniques en vue d'aligner les capacités d'ONU-Habitat sur les interventions et réformes proposées;

- d) Acquérir de nouvelles connaissances et documenter les bonnes pratiques. À des fins légales, des législations appropriées en matière de remembrement et planification physique, entre autres outils, seront identifiées, développées et adaptées selon qu'il convient. Les résultats prévus seront obtenus moyennant la fourniture d'outils et de services adaptés, en déployant les capacités d'ONU-Habitat et en faisant appel à l'expérience des partenaires;
- e) Faciliter les synergies et la cohérence en travaillant de concert avec tous les services gouvernementaux concernés, dans les domaines de la planification urbaine, des terres et des finances municipales, dans certaines zones géographiques particulières. Mettre en commun les compétences, les outils et les instruments de planification, de mise en œuvre et d'évaluation en vue d'améliorer la coordination entre les activités dirigées à partir du siège et sur le terrain, et au sein même de ces activités;
- f) En s'inspirant de l'expérience du Réseau mondial d'outils fonciers, un certain nombre d'initiatives – constituées pour l'essentiel d'un dispositif de services juridiques en ligne – serviront à attirer les partenaires, fournir une base de données législatives, proposer un fichier de conseillers juridiques spécialisés dans les questions urbaines, et accumuler et diffuser des connaissances. Ces initiatives cibleront les gouvernements, les villes et les partenaires du Programme pour l'habitat. Pour optimiser le résultat des interventions, ce dispositif introduira également des modules de plaidoyer et de communication en vue d'activités de gouvernance;
- g) En tenant compte des caractéristiques, avancées et difficultés actuelles de chaque région ou localité, les travaux en matière de gouvernance, cohésion sociale et sécurité des villes intégreront ces spécificités de manière à concevoir et appliquer des stratégies et des programmes adaptés à chaque région;
- h) La mise en œuvre d'activités au niveau des pays et des villes sera essentielle. Certaines questions de gouvernance devront être abordées à l'échelle nationale, d'autres au niveau des villes;
- i) Les interventions bon marché à impact immédiat seront également importantes. Les interventions juridiques en milieu urbain auront des interfaces municipales, sous-nationales et nationales, selon que la législation sera promulguée au niveau de la nation, de l'État ou de la localité.

3. Facteurs externes

87. Le sous-programme devrait aboutir aux réalisations escomptées si, en premier lieu, les États membres restent attachés aux résolutions, déclarations et plans d'action auxquels ils ont souscrit et si, en deuxième lieu, les gouvernements et les environnements physiques sont suffisamment stables pour ne pas affecter les réformes législatives, et donc s'il n'y a pas de conflits ou de catastrophes naturelles majeures.

Tableau 11

Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain – réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
a) Aptitude accrue des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer une législation permettant d'améliorer l'expansion et la densification des villes, et la planification et les finances urbaines	i) Nombre de processus consultatifs engagés pour conduire à des réformes juridiques visant à améliorer l'expansion et la densification des villes, la planification et les finances urbaines <i>Mesures de performance</i> <i>Base de référence</i> : décembre 2011 : aucune (nouveau domaine de travail) <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 12 <i>Cible</i> : décembre 2015 : 23
b) Aptitude accrue des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer une législation permettant d'améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, y compris les femmes,	i) Nombre de programmes visant à améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les minorités, mis en œuvre par les administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
les jeunes, les populations autochtones et les minorités	<p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 2 programmes exécutés par des villes, 1 programme exécuté par un gouvernement et 1 programme exécuté par un partenaire du Programme pour l'habitat</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 5 programmes exécutés par des villes, 5 programmes exécutés par des gouvernements et 5 programmes exécutés par des partenaires du Programme pour l'habitat</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 10 programmes exécutés par des villes, 7 programmes exécutés par des gouvernements, et 10 programmes exécutés par des partenaires du Programme pour l'habitat</p>
c) Amélioration des politiques, plans et stratégies des autorités locales et nationales, et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, permettant de renforcer la gouvernance décentralisée, la gestion urbaine inclusive et la sécurité	<p>i) Nombre d'administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat qui ont adopté des directives sur la décentralisation et l'accès universel aux services de base</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 57 villes et 3 autorités nationales</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 77 villes et 5 autorités nationales</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 90 villes et 7 autorités nationales</p> <p>ii) Nombre d'administrations locales et nationales partenaires qui ont adopté des stratégies locales pour la prévention de la criminalité</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 2 administrations locales et 3 administrations nationales</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 7 administrations locales et 8 administrations nationales</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 12 administrations locales et 13 administrations nationales</p>

4. Produits⁴

88. Durant l'exercice biennal, le Service des législations, des terres et de la gouvernance en milieu urbain livrera, en conjonction avec les Bureaux régionaux, le Bureau de projets et d'autres services, les produits ci-après :

1. Autres activités de fond

a) Publications non périodiques

- i) Publication sur la législation urbaine pour le remembrement, la gouvernance urbaine, l'expansion des villes et la planification urbaine [2]
- ii) Publication sur les travaux de recherche, les bonnes pratiques, et les outils sur la sécurité d'occupation [10]
- iii) Publication sur les bonnes pratiques en matière de sécurité urbaine et matrice de gouvernance pour la promotion de la sécurité dans les villes [1]
- iv) Publication sur l'amélioration des mécanismes de coordination et de coopération pour une gouvernance à plusieurs niveaux visant à renforcer la gouvernance urbaine dans les villes [1] {A, F}

b) Documents techniques

⁴ Les chiffres entre crochets [] indiquent le nombre de produits. Les lettres entre accolades { } indiquent les langues dans lesquelles les rapports sont publiés.

- i) Directives des Nations Unies pour des villes plus sûres [1]
- ii) Système de surveillance de la sécurité dans les villes [1]
- c) *Manifestations spéciales*
 - i) Dialogue et manifestations spéciales sur la gouvernance et la sécurité dans les villes à l'occasion de la septième session du Forum urbain mondial [1]
 - ii) Réunions régionales préparatoires visant à finaliser les directives des Nations Unies pour des villes plus sûres en Afrique et dans les États arabes, en Asie, en Amérique latine et en Europe (en collaboration avec le Bureau du Directeur exécutif, les Bureaux régionaux, le Bureau de projets, le Bureau des relations extérieures, et d'autres services et groupes compétents) [4]

2. Service des organes intergouvernementaux et des groupes d'experts

- a) *Autres services fournis : réunions de groupes d'experts*
 - i) Réunion d'un groupe d'experts sur la législation urbaine pour le remembrement, la gouvernance urbaine, l'expansion des villes et la planification urbaine [4]
 - ii) Réunions et conférences de groupes d'experts sur l'amélioration de la sécurité d'occupation des groupes vulnérables [4]
 - iii) Réunion annuelle du Groupe consultatif du Réseau mondial pour des villes plus sûres en collaboration avec le Bureau du Directeur exécutif et le Bureau des relations extérieures [2]
 - iv) Réunion biennale du Groupe consultatif des partenaires du Réseau mondial pour des villes plus sûres en collaboration avec le Bureau des relations extérieures et les Bureaux régionaux [1]
 - v) Réunions d'un groupe d'experts thématique sur la sécurité dans les villes, sous la conduite de plateformes de partenaires, portant sur les aspects suivants : les femmes, les jeunes, le maintien de l'ordre, la violence armée, la planification et la gestion [5]
 - vi) La gouvernance urbaine dans la fourniture de services (eau, transports, assainissement, adaptation, jeunesse et gestion des terres), en collaboration avec le sous-programme 4 [7]
 - vii) Séminaire des maires sur les outils et instruments juridiques pour le développement urbain [1]

3. Coopération technique

- a) *Services consultatifs à l'appui de l'élaboration de législations urbaines habitantes, d'un meilleur accès aux terres et d'une gouvernance inclusive*
 - i) Fourniture de services consultatifs sur l'élaboration et l'application de législations urbaines adéquates dans 24 pays, comme suit : Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 3 pays; Bureau régional pour les États arabes : 2 pays; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : 3 pays; Bureau régional pour l'Afrique : 14 pays; Groupe des législations urbaines au siège : 2 pays [24]
 - ii) Fourniture d'une assistance aux initiatives et programmes régionaux visant à améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables. Appui à trois initiatives et programmes régionaux, comme suit : Groupe sur les terres et Groupe du Réseau mondial d'outils fonciers : 2; Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 1 [3]
 - iii) Fourniture de services consultatifs aux initiatives et programmes nationaux et locaux visant à améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables. Au total, 11 initiatives et programmes nationaux et locaux sur les terres ont bénéficié de cet appui, comme suit : Groupe sur les terres et Groupe du Réseau mondial d'outils fonciers au siège : 3; Bureau régional pour les États arabes : 2; Bureau régional pour l'Afrique : 3; Bureau

- régional pour l'Asie et le Pacifique : 2; Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 1 [11]
- iv) Conseils techniques sur la sécurité dans les villes (en collaboration avec les Bureaux régionaux, le Bureau de projets, le Bureau des relations extérieures, et les services et groupes compétents) [20]
 - v) Conseils techniques concernant l'administration locale et la décentralisation (en collaboration avec les Bureaux régionaux, le Bureau de projets, et les services et groupes compétents) [40]
 - vi) Conseils techniques sur la décentralisation et la gouvernance urbaine visant à faciliter l'application des Directives internationales sur la décentralisation et des Lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous [15]
 - vii) Conseils techniques visant à faciliter l'application des Directives pour des villes plus sûres [15]
- b) *Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) pour renforcer les capacités en vue de l'élaboration de législations urbaines habilitantes, d'un meilleur accès aux terres, et d'une gouvernance inclusive*
- i) Initiatives dans le domaine de la formation et du développement des capacités visant à aider les gouvernements et les principaux partenaires du Programme pour l'habitat à élaborer et appliquer des législations urbaines. Au total, 13 initiatives ont été menées, comme suit : Bureau régional pour l'Afrique : 1; Bureau régional pour les États arabes : 6; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : 2; Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 2; Groupe des législations urbaines au siège : 2 [13]
 - ii) Initiatives dans le domaine de la formation et du développement des capacités visant à aider les gouvernements et les principaux partenaires du Programme pour l'habitat à élaborer et appliquer des programmes pour la sécurité d'occupation (Bureau régional pour l'Afrique : 11; Groupe des terres et Groupe du Réseau mondial d'outils fonciers au siège : 4) [15]
 - iii) Stages et ateliers de formation sur la sécurité des villes à l'intention des autorités locales et des praticiens (Bureau régional pour l'Afrique : 2; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : 2; Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 2 tous les semestres) [6]
 - iv) Stages et ateliers de formation sur la gouvernance et la décentralisation en collaboration avec les Bureaux régionaux, le Bureau des relations extérieures, le Service de la recherche et du développement des capacités, et d'autres services et groupes compétents [9]
 - v) Ateliers sur l'application et l'adaptation des directives sur la décentralisation et des lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous (Bureau régional pour l'Afrique : 2; Bureau régional pour les États arabes : 1) [3]
 - vi) Ateliers sur les Directives pour des villes plus sûres (Bureau régional pour l'Afrique : 1; Bureau régional pour l'Amérique latine : 1) [1]
- c) *Projets sur le terrain contribuant à l'élaboration de législations urbaines habilitantes, à un meilleur accès aux terres, et à une gouvernance inclusive*
- i) Pilotage d'outils et d'approches, et exécution de projets d'application de législations urbaines améliorant l'expansion et la densification des villes, et la planification et les finances urbaines dans certains pays. À l'échelle mondiale : réseau juridique urbain et base mondiale de données juridiques urbaines; Bureau régional pour l'Afrique (8 – Kenya : étude de cas sur les lois et règlements d'urbanisation à Kisumu; Kenya : examen des législations urbaines par les administrations locales en vertu des pouvoirs qui leur dévolus; Mozambique : remembrement et modification des modes d'occupation des terres dans les corridors urbains; Rwanda : appui à l'urbanisation nationale et au développement urbain; Ouganda : analyse de l'impact réglementaire des initiatives novatrices en matière de logements,

- et trois autres projets); Bureau régional pour les États arabes (1 – Égypte: remembrement participatif et inclusif pour une densification urbaine durable); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (2 – Philippines : remembrement en vue d'une densification et d'une expansion, et un autre projet). Ces projets seront menés en collaboration avec les Bureaux régionaux, le Bureau de projets, et d'autres services et groupes compétents; et Bureau régional pour l'Amérique latine (4 – Colombie : remembrement pour un développement urbain durable de la ville de Medellín, et trois autres projets) [17]
- ii) Pilotage d'outils et d'approches, et exécution de projets sur le terrain améliorant la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, y compris des femmes et des enfants. À l'échelle mondiale : Réseau mondial d'outils fonciers; Bureau régional pour l'Afrique (4 – Union africaine, Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, Banque africaine de développement (initiative de politique foncière), ONU-Habitat/Réseau mondial d'outils fonciers (suggestions pour le développement des capacités); République démocratique du Congo : programme conjoint d'intégration des terres au Nord Kivu, règlement et prévention des conflits terriens dans le district d'Ituri, et élaboration d'une politique foncière; Ouganda : application à plus grande échelle d'un modèle social d'occupation des terres; Kenya : coordination du groupe des partenaires au développement s'occupant des questions foncières); Bureau régional pour les États arabes (3 – Iraq : logements durables pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays; État de Palestine : fourniture d'un soutien pour répondre aux besoins de planification spatiale, immédiats et à long terme, des villes, agglomérations et villages palestiniens); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (5 – Myanmar : administration et gestion des terres, phase 1; Afghanistan : programme d'appui à la gouvernance locale; Indonésie : projet d'inclusion intégrale; Bangladesh : partenariats urbains pour la réduction de la pauvreté, phase 3; Népal : appui catalytique à un projet sur les questions foncières); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (7 – Colombie : instauration d'un développement urbain durable dans le cadre d'une réforme foncière inclusive et participative; Organisation des États des Caraïbes orientales : inclusion de six pays indépendants dans une initiative régionale qui les concerne tous : Antigua-et- Barbuda, Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines) [19]
- iii) Projets sur le terrain soutenant l'aptitude des administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat en vue d'améliorer la gouvernance, la décentralisation et les institutions. Bureau régional pour l'Afrique (9 – Ghana : programme de gouvernance et de gestion des villes; Kenya : appui à un projet de dévolution de pouvoirs; Kenya : projet concernant la jeunesse, les technologies de l'information et de la communication et la gouvernance; Kenya : projet de participation des squatters; Nigéria : projet de renforcement de la gouvernance urbaine dans l'État d'Ondo; Ouganda : appui au renforcement de la gouvernance métropolitaine; projet concernant les technologies de l'information et de la communication et la gouvernance; Rwanda : projet concernant la jeunesse de Kigali; Somalie : programme conjoint d'appui à la décentralisation et au développement local intégré; Zimbabwe : projet de gouvernance urbaine); Bureau régional pour les États arabes (3 – Égypte : projet sur les jeunes et la gouvernance urbaine; Jordanie : initiative concernant les technologies de l'information et de la communication, la jeunesse, et la gouvernance; Maroc : projet concernant la jeunesse, les technologies de l'information et de la communication et la gouvernance); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (1 – Afghanistan : projet de gouvernance locale); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1 – Colombie : gouvernance communautaire dans le cadre du projet de remembrement participatif et inclusif) [14]
- iv) Projets sur le terrain favorisant la sécurité dans les villes, la cohésion sociale et la sécurité des personnes aux niveaux local et national. Bureau

- régional pour l'Afrique (5 – Afrique du Sud : initiative pour la sécurité urbaine; Burundi : projet d'amélioration de la sécurité dans la ville de Bujumbura; Kenya : initiative pour des villes sûres et accueillantes pour tous; Rwanda : initiative pour des villes sans violences contre les femmes et les fillettes; Tchad : promotion de la sécurité dans la ville de N'Djamena); Bureau régional pour les États arabes (4 – Égypte : initiative pour des villes sans violences contre les femmes et les fillettes; Iraq : projet pilote sur la sécurité dans les villes; Liban : initiative pour des villes sûres et accueillantes pour tous; Maroc : initiative pour des villes sûres et accueillantes pour tous); Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (4 – Inde : initiative pour des villes sans violences contre les femmes et les fillettes; Papouasie-Nouvelle-Guinée : initiative pour des villes sans violences contre les femmes et les fillettes; Philippines : initiative pour des villes sûres et accueillantes pour tous; Viet Nam : programme conjoint sur la sécurité des femmes et des fillettes;); Europe orientale (1 – Tadjikistan : initiative pour des villes sûres et accueillantes pour tous); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (5 – Brésil : initiative pour des villes sûres et accueillantes pour tous; Costa Rica : initiative pour des villes sûres et accueillantes pour tous; Honduras : initiative pour des villes sûres et accueillantes pour tous; Mexique : projet pour des villes plus sûres pour les femmes à Ciudad Juarez, Chihuahua, Chiapas et Mexico; évaluation de l'impact de la criminalité sur la compétitivité économique à Zapopan) [19]
- v) Projets sur le terrain appuyant l'adaptation et l'application des Directives sur la décentralisation et des Lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Malawi [3]
- vi) Projets sur le terrain appuyant l'application des Directives pour des villes plus sûres en Colombie, au Kenya et en Afrique du Sud [3]

Ressources nécessaires (46 991 400 dollars)

89. Les ressources nécessaires pour ce domaine d'intervention sont indiquées au tableau 12, par source de financement.

Tableau 12

Ressources nécessaires par source de fonds

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		
	2012–2013	Augmentation (diminution)	2014–2015
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	2 861,0	(1 138,8)	1 722,2
Autres dépenses	3 103,5	(1 712,5)	1 391,0
Total partiel	5 964,5	(2 851,3)	3 113,2
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	2 428,8	–	2 428,8
Autres dépenses	197,5	–	197,5
Total partiel	2 626,3	–	2 626,3
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	308,1	(54,3)	253,8
Autres dépenses	7 418,1	18 048,7	25 466,8
Total partiel	7 726,2	17 994,4	25 720,6
Coopération technique			
Dépenses de personnel	948,2	437,0	1 385,2
Autres dépenses	20 909,4	(6 763,3)	14 146,1
Total partiel	21 857,6	(6 326,3)	15 531,3
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	6 546,1	(756,1)	5 790,0
Autres dépenses	31 628,5	9 572,9	41 201,4
Total	38 174,6	8 816,8	46 991,4

90. Le projet de budget pour le sous-programme 1 (Législations, terres et gouvernance en milieu urbain) s'établit à 46,9 millions de dollars, comme indiqué au tableau 12, dont 3,1 millions de dollars

proviendront de la Fondation (fins générales), 2,6 millions de dollars du budget ordinaire, 25,7 millions de dollars de la Fondation (fins spéciales) et 15,5 millions de dollars de la coopération technique. Les ressources des Bureaux régionaux et du Bureau de projets ont été réparties entre les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

91. Le projet de budget, d'un montant de 3,1 millions de dollars, servira à financer 7 postes, les dépenses de personnel afférentes aux responsables du programme d'Habitat (1,7 million de dollars) et d'autres dépenses (1,4 million de dollars) concernant les honoraires des consultants et des experts, les frais de voyage, les services contractuels, le paiement des partenaires associés à la mise en œuvre, les dépenses générales d'exploitation, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, et le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

92. Le montant prévu (2,6 millions de dollars) servira à financer 7 postes (2,4 millions de dollars) et d'autres dépenses (200 000 dollars). Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

c) Fondation (fins spéciales)

93. Le montant prévu (25,7 millions de dollars) couvrira les dépenses de personnel afférentes aux responsables du programme d'Habitat (300 000 dollars) et les dépenses afférentes aux projets (25,4 millions de dollars), conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

94. Le montant prévu (15,5 millions de dollars) servira à financer 5 postes, les dépenses de personnel afférentes aux responsables du programme d'Habitat (1,4 million de dollars) et les dépenses afférentes aux projets (14,1 millions de dollars), conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

B. Sous-programme 2 : planification et aménagement en milieu urbain

95. Le sous-programme 2 est aligné sur le domaine d'intervention 2 du Plan stratégique pour la période 2014-2019. Ce sous-programme sera mis en œuvre conjointement par le Groupe de la planification et de l'aménagement du milieu urbain, les Bureaux régionaux d'ONU-Habitat et le Bureau de projets. Le Groupe de la planification et de l'aménagement du milieu urbain comprend le Groupe de la planification régionale et métropolitaine, le Groupe de la planification de l'expansion et de l'aménagement des villes, et le Groupe de la planification face aux changements climatiques. Au titre de ce sous-programme, ONU-Habitat mettra à la disposition des gouvernements et des villes des méthodes, directives et outils éprouvés à l'appui de la croissance urbaine et d'une amélioration de la durabilité, de l'efficacité et de l'équité, dans le cadre de la planification et de l'aménagement à tous les niveaux et à toutes les échelles. Les efforts tendront à faire en sorte que la planification et l'aménagement contribuent aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques. Dans le contexte de la gouvernance à plusieurs niveaux, on s'efforcera de promouvoir les principes clés, en particulier d'optimiser la densité démographique et économique des établissements urbains, selon qu'il convient, en encourageant une utilisation mixte des terres, la diversité et une meilleure connectivité. Cette approche tendra à l'inclusion sociale, y compris en tenant compte de la parité hommes-femmes et de la situation des groupes vulnérables et défavorisés, et, le cas échéant, elle respectera les modes traditionnels de planification et d'aménagement définis à l'échelle des localités et des régions.

1. Objectif

96. Le sous-programme 2 a pour but d'améliorer, à tous les niveaux (municipal, régional, national), les politiques urbaines et la planification et l'aménagement du milieu urbain pour des villes plus compactes, socialement inclusives, mieux intégrées et connectées, qui favorisent un développement urbain durable et qui soient résilientes face aux changements climatiques.

2. Stratégie

97. La responsabilité de ce sous-programme est dévolue au Service de la planification et de l'aménagement du milieu urbain. Vu son avantage comparatif et conformément au Plan stratégique pour la période 2014-2019, ce service dirigera la mise en œuvre du sous-programme 2. La stratégie suivie pour obtenir les résultats escomptés est basée sur les meilleures pratiques ayant fait leurs preuves

et sur les enseignements tirés de l'expérience. Pour mener à bien le programme de travail, la stratégie sera la suivante :

- a) Promouvoir, dans le contexte de la décentralisation et de la gouvernance à plusieurs niveaux, en faisant appel à de multiples parties prenantes, un certain nombre de principes fondamentaux tels que l'optimisation de la densité démographique et économique des établissements humains, là où elle est nécessaire, moyennant l'utilisation mixte des terres, la diversité, l'amélioration du capital social, l'innovation et une meilleure connectivité, afin de tirer parti des économies d'échelle et de réduire au minimum la demande de mobilité. Cette nouvelle démarche insistera, en particulier, sur la nécessité de planifier en fonction de la croissance démographique et de l'ampleur des défis à relever, dans une approche par étapes, en vue de favoriser la création d'emplois et la mise en valeur du capital social. Elle s'appuiera sur les valeurs culturelles locales et favorisera un développement endogène dans le contexte du développement régional, national et mondial;
- b) Améliorer la planification et l'aménagement du milieu urbain à tous les niveaux (national, régional, local) dans le contexte de la décentralisation, comme prévu dans les Directives internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales et autres documents essentiels d'ONU-Habitat;
- c) Élaborer, aux niveaux mondial et régional, une série d'approches, de directives et d'outils visant à mieux gérer la croissance et à améliorer la viabilité, l'efficacité et l'équité des villes en planifiant et en aménageant le milieu urbain à différents niveaux (bidonvilles, quartiers, villes, régions, pays, niveau supranational);
- d) Mettre ces approches, directives et outils à la disposition des villes, des régions et des pays;
- e) Renforcer les capacités aux niveaux mondial, national et local, dans le cadre de stratégies et programmes consacrés à la mise en valeur des ressources humaines, à la mise au point d'outils, au développement organisationnel et au renforcement des institutions;
- f) Veiller à ce que les plans d'aménagement du milieu urbain soient assortis de mécanismes d'exécution efficaces, en consultation avec tous les secteurs et tous les acteurs compétents;
- g) Jouer le rôle de catalyseur en renforçant les partenariats existants et en établissant de nouveaux partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement, des instituts scientifiques et des associations professionnelles ayant, collectivement, les ressources financières, les infrastructures et les compétences nécessaires pour travailler avec le sous-programme;
- h) Œuvrer dans le cadre des Équipes de pays des Nations Unies à l'intégration de la planification et de l'aménagement urbains dans l'approche globale au soutien au secteur urbain.

3. Facteurs externes

98. Pour obtenir les résultats escomptés, il faudra, en premier lieu, que les gouvernements soient prêts à engager, en matière de politiques urbaines, des réformes à la hauteur de l'objectif visé; en deuxième lieu, que les villes soient dotées de ressources financières et techniques suffisantes pour pouvoir appliquer les plans et les politiques prévus; et, en troisième lieu, que les mécanismes internationaux qui se mettent en place pour faire face aux changements climatiques encouragent les villes à prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation face à ces changements.

Tableau 13

Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain – réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
a) Adoption de meilleures politiques nationales d'urbanisation et de cadres d'aménagement spatial améliorés pour des villes compactes, intégrées et connectées, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires	<p>i) Nombre d'administrations métropolitaines, régionales et nationales partenaires ayant adopté des politiques nationales d'urbanisation ou des cadres d'aménagement spatial favorisant des villes compactes, intégrées et connectées</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 4</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 12</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
b) Adoption, par les villes partenaires, de politiques, plans et concepts améliorés pour des villes et des communautés compactes, intégrées et connectées	<p>i) Nombre de villes partenaires ayant adopté des politiques, plans et concepts pour des villes et communautés compactes, intégrées et connectées</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 10</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 20</p>
c) Adoption de politiques, plans et stratégies améliorés par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires	<p>i) Nombre d'administrations municipales, régionales et nationales ayant adopté des politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 5</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 15</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 25</p>

4. Produits⁵

99. Durant l'exercice biennal 2014-2015, le Service de la planification et de l'aménagement en milieu urbain fournira, conjointement avec les Bureaux régionaux, le Bureau de projets et d'autres services, les produits suivants :

1. Service des organes intergouvernementaux et des groupes d'experts

a) *Autres services fournis : réunions de groupes d'experts*

- i) Réunions de groupes d'experts concernant les Lignes directrices internationales des Nations Unies sur la planification urbaine et territoriale, les politiques nationales d'urbanisation, la planification de l'interface villes-région, la planification métropolitaine et les espaces publics [6]

b) *Assistance aux représentants et rapporteurs*

- i) Contribution aux réunions annuelles des groupes de travail de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [2]
- ii) Contribution à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et activités connexes du partenariat mondial visant à intégrer le développement urbain durable dans le programme sur la biodiversité [1]

2. Autres activités de fond

a) *Publications non périodiques*

- i) Étude de l'expérience acquise dans le cadre des politiques nationales d'urbanisation [1]
- ii) Documentation sur l'état des connaissances en matière de planification urbaine [1]
- iii) Étude des politiques et cadres nationaux en matière de planification urbaine [4]
- iv) Publication des résultats des séminaires internationaux sur la transformation des villes par la création d'espaces et les espaces publics [1]
- v) Publication présentant des études de cas sur la manière dont la planification urbaine peut relever les défis posés par les changements climatiques [1]

⁵ Les chiffres entre crochets [] indiquent le nombre de produits. Les lettres entre accolades { } indiquent les langues dans lesquelles les rapports sont publiés.

vi) Étude des politiques urbaines du point de vue des changements climatiques [4]

b) *Documents techniques*

i) Lignes directrices internationales des Nations Unies sur la planification urbaine et territoriale [1]

ii) Boîte à outils sur les politiques nationales en matière d'urbanisation [1]

iii) Lignes directrices et boîte à outils sur certains aspects essentiels de la planification régionale et métropolitaine [2]

iv) Boîte à outils sur la création d'espaces et les espaces publics [1]

v) Notes d'orientation politique sur certains aspects essentiels des liens entre les villes et les changements climatiques [2]

vi) Orientations normatives sur la manière dont l'agriculture urbaine et périurbaine contribue à l'atténuation et à l'adaptation face aux changements climatiques [1]

c) *Manifestions spéciales*

i) Réunions des partenaires sur la planification urbaine et régionale [4]

ii) Réunions des partenaires sur les villes et le climat [2]

3. **Coopération technique**

a) *Fourniture de services consultatifs visant à améliorer les politiques, plans et concepts pour des villes plus compactes, socialement inclusives, mieux intégrées et connectées favorisant un développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques*

i) Services consultatifs sur les politiques nationales d'urbanisation, la planification métropolitaine, la planification de l'interface villes-région, et l'économie verte dans les villes [8]

ii) Services consultatifs sur la planification au niveau des communautés et des villes, y compris la planification de l'expansion des villes et des espaces publics [8]

iii) Services consultatifs sur les villes dans le milieu urbain, l'agriculture urbaine, les changements climatiques et la biodiversité urbaine [8]

b) *Stages de formation en groupe (séminaires, ateliers et colloques) visant à renforcer les services en vue d'améliorer les politiques, les plans et les concepts pour des villes plus compactes, socialement inclusives, mieux intégrées et connectées appuyant le développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques*

i) Mesures de formation sur les modèles d'urbanisation durable et la connectivité paysagère à l'intention des responsables de la planification au sein des administrations sous-nationales et locales [2]

ii) Stages de formation à l'échelle nationale comprenant l'échange des meilleures pratiques avec différentes administrations régionales ou locales [6]

iii) Formation en groupe sur les principes de la planification durable à l'intention de différents groupes de parties prenantes (y compris planificateurs, dirigeants et communautés) [6]

iv) Stages de formation, à l'échelle nationale, sur les villes et les changements climatiques [6]

c) *Projets sur le terrain contribuant à l'amélioration des politiques, plans et concepts pour des villes plus compactes, socialement inclusives, mieux intégrées et mieux connectées favorisant le développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques*

- i) Projets sur le terrain à l'appui de l'élaboration ou de la révision des politiques nationales d'urbanisation dans les pays suivants : Arabie saoudite, Bangladesh, Colombie, État de Palestine, Liban, Libéria, Pakistan, Rwanda, Sud-Soudan, Palestine [9]
- ii) Projets sur le terrain concernant la planification régionale, la planification de l'interface villes-région et la planification métropolitaine : Colombie, Égypte, Équateur, Haïti, Liban, Mexique, Mozambique, Ouganda, Pakistan et Philippines [10]
- iii) Projets sur le terrain concernant la planification urbaine dans les pays suivants : Bangladesh, Brésil, Égypte, État de Palestine, Haïti, Kenya, Kosovo, Libéria, Libye, Nigéria, Philippines, Rwanda, Serbie, Sud-Soudan et Sri Lanka [14]
- iv) Projets sur le terrain concernant l'expansion des villes dans les pays suivants : Colombie, Égypte, El Salvador, Kenya, Mozambique et Rwanda [6]
- v) Projets sur le terrain concernant la planification des quartiers et des espaces publics dans les pays suivants : Équateur, Haïti, Kenya et Mexique [4]
- vi) Projets sur le terrain visant à élaborer des stratégies de développement urbain à faibles émissions : Afrique du Sud, Brésil, Inde et Indonésie [4]
- vii) Projets sur le terrain visant à mettre en œuvre des stratégies de planification pour l'agriculture urbaine et périurbains dans les pays suivants : Burkina Faso, Népal et Sri Lanka [3]
- viii) Projets sur le terrain concernant les villes et les changements climatiques dans les pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Équateur, Mozambique, Myanmar, Népal, Ouganda, Pacifique (sous-région), Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam [12]

Ressources nécessaires (48 880 000 dollars)

100. Les ressources nécessaires pour ce domaine d'intervention sont indiquées au tableau 14, par source de financement.

Tableau 14
Ressources nécessaires, par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		
	2012–2013	Augmentation (diminution)	2014–2015
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	2 745,3	(183,4)	2 561,9
Autres dépenses	3 103,5	(1 428,5)	1 675,0
Total partiel	5 848,8	(1 611,9)	4 236,9
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	1 595,2	–	1 595,2
Autres dépenses	169,3	–	169,3
Total partiel	1 764,5	–	1 764,5
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	471,1	(217,3)	253,8
Autres dépenses	11 611,8	2 496,6	14 108,4
Total partiel	12 082,9	2 279,3	14 362,2
Coopération technique			
Dépenses de personnel	1 676,6	(503,9)	1 172,7
Autres dépenses	26 136,8	1 206,9	27 343,7
Total partiel	27 813,4	703,0	28 516,4
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	6 488,2	(904,6)	5 583,6

Autres dépenses	41 021,4	2 275,0	43 296,4
Total	47 509,6	1 370,4	48 880,0

101. Le projet de budget pour le sous-programme 2, Planification et aménagement en milieu urbain, est estimé à 48,9 millions de dollars, comme indiqué au tableau 14, dont 4,2 millions de dollars proviendront de la Fondation (fins générales), 1,8 million du budget ordinaire des Nations Unies, 14,4 millions de la Fondation (fins spéciales), et 28,5 millions de la coopération technique. Les ressources nécessaires aux Bureaux régionaux et au Bureau de projets ont été réparties entre les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

102. Le montant prévu (4,2 millions de dollars) servira à financer 14 postes, les dépenses de personnel afférentes aux responsables du programme d'Habitat (2,6 millions) et les autres dépenses (1,6 million de dollars) concernant les honoraires des consultants et des experts, les frais de voyage, les services contractuels, le paiement des partenaires associés à la mise en œuvre, les dépenses générales de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, et le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

103. Le montant prévu (1,8 million de dollars) servira à financer 7 postes (pour un coût de 1,6 million de dollars) et les autres dépenses (200 000 dollars). Le montant des ressources nécessaires a été maintenu au même niveau en attendant un examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

c) Fondation (fins spéciales)

104. Le montant prévu (14,4 millions de dollars) servira à financer les dépenses de personnel afférentes aux responsables du programme d'Habitat (300 000 dollars) et les dépenses au titre des projets (14,1 millions de dollars) conformément aux activités de projet prévues pour l'exercice biennal.

d) Fonds pour la coopération technique

105. Le montant prévu, de 28,5 millions de dollars, servira à financer 4 postes, les dépenses de personnel afférentes aux responsables du programme d'Habitat (1,2 million de dollars) et les dépenses au titre des projets (27,3 millions de dollars), conformément aux activités de projet prévues pour l'exercice biennal.

C. Sous-programme 3 : Économie urbaine

106. Le sous-programme 3, qui est aligné avec le domaine d'intervention 3 du Plan stratégique pour la période 2014-2019, sera mis en œuvre conjointement avec le Service de l'économie urbaine, tous les Bureaux régionaux d'ONU-Habitat et le Bureau de projets. Ce service se compose des groupes du développement économique local, des finances municipales, de la jeunesse et de la création d'emplois. Les efforts seront surtout centrés sur la promotion des stratégies et politiques urbaines en faveur du renforcement des capacités des villes à réaliser leur plein potentiel en tant que moteurs du développement économique et de la création de richesses et d'emplois. On accordera une attention particulière à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et politiques urbaines destinées à favoriser et intensifier la participation à la fois des hommes et des femmes, à accroître les finances municipales et à contribuer à la création d'emplois et de moyens de subsistance urbains décentes pour favoriser l'émancipation économique, en particulier parmi les jeunes et les femmes.

1. Objectif

107. L'objectif général du sous-programme 3 consiste à améliorer les stratégies et les politiques urbaines en faveur du développement économique inclusif, de la création d'emplois et de moyens de subsistance décentes et de l'amélioration des finances municipales.

2. Stratégie

108. La mise en œuvre du sous-programme 3 incombe au Service de l'économie urbaine qui joue un rôle de chef de file. Le sous-programme vise à renforcer la capacité des villes de créer des ressources qui permettent un développement économique équitable, la création d'emplois et le financement de la croissance urbaine, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des jeunes, des femmes et d'autres groupes vulnérables. Il prendra des initiatives en matière d'application d'approches économiques urbaines pour atteindre l'objectif d'urbanisation durable. Il cherchera à mener des interventions à plus grande échelle et jouera un rôle de catalyseur, conjointement avec les partenaires établis, pour renforcer

les capacités en matière d'approche économique intégrée dans les domaines de la gestion, de la planification et du financement des villes. Il mettra en œuvre des mécanismes concernant l'analyse, les stratégies et les approches économiques pour appuyer les composantes relatives au développement économique ainsi que les relations et les liens avec les activités d'autres sous-programmes se rapportant, par exemple, à la planification, aux services urbains de base, aux terres et aux logements. La stratégie aux fins de la réalisation des résultats escomptés comportera les éléments ci-après :

- a) Établir avec le concours des Bureaux régionaux et des principaux partenaires aux niveaux mondial, régional et national, des mécanismes, des stratégies et des politiques spécifiquement adaptés à une région pour fournir aux villes des solutions économiques novatrices leur permettant de gérer leur croissance dans la durabilité;
- b) Se fondant sur l'expérience acquise par ONU-Habitat en matière d'élaboration et de mise à l'essai sur le terrain d'un certain nombre d'instruments aux fins du développement économique local et de la gestion financière, collaborer avec les villes afin de concevoir des approches intégrées visant à améliorer leur productivité et leur compétitivité en tirant parti des capacités locales. À cet effet, appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques et de stratégies de développement économique inclusives portant sur la ville tout entière, en partenariat avec les autorités locales, les dirigeants communautaires, le secteur privé et d'autres organisations intergouvernementales;
- c) Promouvoir les meilleures pratiques en matière de développement économique pour la ville tout entière, dans le cadre de la réalisation de projets dans des villes partenaires;
- d) Recenser, élaborer, mettre à l'essai et diffuser des formes appropriées de financement municipal en vue de financer le développement urbain des villes de manière à en gérer la croissance plus efficacement. Entretenir une collaboration étroite avec l'équipe de la législation urbaine, de telle sorte que les municipalités puissent œuvrer à leurs améliorations dans un cadre législatif porteur;
- e) Aider les autorités locales à améliorer l'efficacité opérationnelle et l'accès aux sources de financement en leur donnant les moyens de déployer des mécanismes municipaux novateurs générateurs de revenus et en mobilisant les actifs locaux, ce qui permettra d'améliorer la fourniture locale de services et les infrastructures;
- f) Appuyer la conception et la mise en œuvre de modèles de démarginalisation économique de la jeunesse, en tirant parti de l'expérience acquise par ONU-Habitat en matière de création de centres de service intégrés et de gestion des projets du Fonds pour la jeunesse urbaine;
- g) Accroître l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat, aux moyens de subsistance et aux revenus et concevoir des programmes modèles sur la base des meilleures pratiques, pour que les autorités locales et les organisations non gouvernementales de jeunes les intègrent dans leurs programmes et leurs services;
- h) Intensifier les partenariats avec les partenaires du Programme pour l'habitat et les organismes des Nations Unies, pour doter les villes partenaires de mécanismes de pointe permettant d'améliorer la synergie entre les autorités locales et d'autres partenaires de manière à tirer parti des nouvelles possibilités de développement économique et de relever les défis que posent le chômage et l'absence de possibilités de revenus.

3. Facteurs externes

109. ONU-Habitat sera en mesure de réaliser le programme de travail prévu sous réserve, d'abord, de bénéficier d'une volonté et d'un engagement politiques suffisants pour mettre en œuvre efficacement les stratégies urbaines, ainsi que de la participation pleine et entière des principales parties prenantes à l'échelon national, régional et municipal et, ensuite, d'obtenir la reconnaissance de la part de la communauté internationale du rôle unique que jouent les villes sur le plan de la satisfaction des objectifs nationaux en matière d'économie et d'emploi.

Tableau 15

Sous-programme 3 : Économie urbaine – réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
a) Meilleure capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies en faveur d'un développement économique inclusif.	i) Nombre de villes partenaires ayant préparé des plans de développement économique local <i>Mesures de performance</i> <i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 3

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
	<p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 8</p> <p>ii) Nombre de villes partenaires qui établissent des priorités à partir d'évaluations économiques locales</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 5</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 15</p>
b) Meilleure capacité des villes ciblées d'adopter des politiques et des programmes urbains en faveur de l'accroissement de l'emploi et des possibilités économiques et de l'amélioration des moyens de subsistance, mettant l'accent sur les jeunes et les femmes en milieu urbain	<p>i) Nombre de villes partenaires qui ont adopté des programmes en faveur de l'accroissement de l'emploi et de l'amélioration des moyens de subsistance, en particulier pour les jeunes et les femmes vivant en ville</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 4</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 10</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 25</p>
c) Meilleure capacité des villes partenaires d'adopter des politiques, des plans et des stratégies en faveur de l'accroissement des finances urbaines et municipales	<p>i) Nombre de villes partenaires qui ont adopté des programmes et des stratégies en matière de financement urbain et municipal</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible</p> <p><i>Estimation</i>: décembre 2013 : 3</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 5</p>

4. Produits ⁶

110. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le Service de l'économie urbaine, conjointement avec tous les Bureaux régionaux, le Bureau des projets et d'autres services et conformément aux arrangements d'organisation matricielle, fourniront les produits ci-après :

1. Services offerts aux organismes intergouvernementaux et groupes d'experts

a) *Autres services fournis : réunion de groupes d'experts*

- i) Réunion de groupes d'experts sur les tendances et mécanismes innovants en rapport avec le financement du développement urbain dans les pays en développement [1]
- ii) Réunion de groupes d'experts sur le recours aux technologies de l'information et de la communication en faveur d'une participation accrue des jeunes au processus décisionnel et à la planification urbaine [1]
- iii) Réunion de groupes d'experts sur l'économie urbaine : compromis au niveau du développement urbain et des options de planification spatiale et impacts économiques [1]

2. Autres activités de fond

a) *Publications périodiques*

- i) Tendances, études de cas et mécanismes innovants se rapportant au financement du développement urbain [1]
- ii) Méthodes innovantes de financement des espaces publics dans les pays en développement : études de cas et enseignements [1]
- iii) Rôle joué par les entreprises municipales dans le développement urbain et la prestation et la gestion des services : examen des expériences et tendances [1]

⁶ Les chiffres entre crochets [] indiquent le nombre de produits. Les lettres entre accolades { } indiquent les langues dans lesquelles les rapports sont publiés.

- iv) Études de cas sur la coopération intermunicipale pour le développement économique [1]
 - v) Mécanismes et études de cas sur la revitalisation urbaine pour le développement économique [1]
 - vi) Économie urbaine : études de cas
 - vii) Politiques urbaines en faveur des activités économiques à domicile, en particulier pour les femmes des bidonvilles urbains [1]
 - viii) Rapport sur la situation des jeunes vivant en milieu urbain à travers le monde [1] {A, E}
 - ix) Rapports sur la situation des jeunes en milieu urbain en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord [1]
 - b) *Manifestations spéciales : Forum urbain mondial*
Dialogue ou table ronde lors du septième Forum urbain mondial [1]
- 3. Coopération technique**
- a) *Services consultatifs contribuant à l'amélioration des stratégies et politiques urbaines en faveur du développement économique inclusif, de la création d'emplois et de moyens de subsistance décentes et de la hausse des finances municipales*
 - i) Services consultatifs sur l'incidence économique territoriale des grands investissements (Brésil, Colombie, Mozambique) [3]
 - ii) Services consultatifs sur les possibilités économiques alternatives dans les villes avec le déclin des secteurs des grands employeurs dû aux forces des marchés ou aux conditions naturelles et environnementales [1]
 - iii) Analyse coûts-avantages à l'appui de la prise de décision concernant les investissements dans la planification et les infrastructures [1]
 - iv) Approches et mécanismes de développement économique local concernant la budgétisation participative [10]
 - v) Mécanisme d'examen collégial pour la fourniture de conseils et d'orientations en vue de la rédaction de rapports régionaux et nationaux sur la situation des jeunes [1]
 - vi) Services consultatifs sur les modèles et innovations économiques pour le financement des infrastructures; Bureau régional pour l'Afrique : 3; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : 3; Bureau régional pour les États arabes : 2; Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 2 [10]
 - b) *Projets de terrain contribuant à améliorer les stratégies et politiques en faveur du développement économique inclusif, de la création d'emplois et de moyens de subsistance décentes et de la hausse des finances municipales*
 - i) Projets de terrain à l'appui des pôles économiques et des chaînes de création de la valeur à fort impact social (Colombie et El Salvador) [2 projets]
 - ii) Projets de terrain à l'appui de stratégies visant à développer les marchés locaux et à créer des emplois et des moyens de subsistance, en mettant l'accent sur les économies agricoles et les conditions à l'issue d'une crise (Libéria, Somalie, Soudan et Sud-Soudan)
 - iii) Projets de terrain à l'appui de la composante économie urbaine du programme d'instauration du développement urbain durable (ASUD) dans cinq pays (Colombie, Égypte, Mozambique, Philippines, Rwanda) et 15 villes [5 projets]
 - iv) Projets de terrain à l'appui du financement municipal axés sur l'accroissement des recettes, la gestion des actifs, la solvabilité et la planification des investissements dans quatre pays participant au

- programme ASUD (Colombie, Mozambique, Philippines et Rwanda) [4 projets]
- v) Faciliter l'accès au crédit pour le développement des moyens de subsistance et des petites entreprises, en collaboration avec des banques de développement et des établissements financiers (trois pays d'Afrique de l'Est) [3 projets]
 - vi) Créer et renforcer des centres de services intégrés pour les jeunes (Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie et Soudan) [5 projets]
 - vii) Établir et accroître les guichets nationaux des fonds d'intégration des jeunes en milieu urbain (Inde, Maurice et Qatar) [4 projets]
 - viii) Renforcer la participation des jeunes à la prise de décision et à la planification urbaine par le biais des technologies de l'information et de la communication et de programmes de gouvernance multiniveaux (avec le Groupe de la gouvernance et de la décentralisation) [1]
 - ix) Projets de terrain sur les techniques de construction, l'établissement de petits entrepreneurs et la promotion de l'agriculture péri-urbaine, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes sans emploi (dans les cinq États du Darfour et dans l'État du Nil Bleu au Soudan) [2]
 - x) Projets de micro-subvention en partenariat avec des fondations et le secteur privé en vue d'améliorer les perspectives économiques pour les jeunes, comme le club Rotary et Safaricom [2]
- c) *Mesures de formation en groupe (séminaires, ateliers et colloques) destinées à renforcer la capacité d'améliorer les stratégies et politiques urbaines en faveur du développement économique inclusif, de la création d'emplois et de moyens de subsistance décentes et de la hausse du financement municipal*
- i) Cours de formation en groupe sur les techniques de construction, l'établissement de petits entrepreneurs et la promotion de l'agriculture péri-urbaine, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes sans emploi (cinq États du Darfour et dans l'État du Nil Bleu au Soudan) [3]
 - ii) Cours de formation en groupe sur l'évaluation et la planification économiques locales dans le cadre du programme ASUD [2]

Ressources nécessaires (38 055 900 dollars)

111. Les ressources nécessaires par source de financement pour ce domaine figurent au tableau 16.

Tableau 16

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)		
	2012–2013	Ajustement	2014–2015
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	3 020,2	(1 184,3)	1 835,9
Autres dépenses	3 103,5	(1 590,8)	1 512,7
Total partiel	6 123,7	(2 775,1)	3 348,6
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	2 682,0	–	2 682,0
Autres dépenses	310,4	–	310,4
Total partiel	2 992,4	–	2 992,4
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	180,3	128,5	308,8
Autres dépenses	8 088,4	(1 925,0)	6 163,4
Total partiel	8 268,7	(1 796,5)	6 472,2
Coopération technique			
Dépenses de personnel	598,9	337,7	936,6
Autres dépenses	15 682,0	8 624,1	24 306,1
Total partiel	16 280,9	8 961,8	25 242,7

Total par catégorie			
Dépenses de personnel	6 481,4	(718,1)	5 763,3
Autres dépenses	27 184,3	5 108,3	32 292,6
Total	33 665,7	4 390,2	38 055,9

112. Le budget proposé pour le sous-programme 3 : Économie urbaine, est estimé à 38 millions de dollars, comme l'indique le tableau 16, dont 3,3 millions proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 3 millions de dollars du budget ordinaire, 6,5 millions de dollars des contributions à des fins spéciales de la Fondation et 25,2 millions de dollars du Fonds de coopération technique. Les ressources des bureaux régionaux et du Bureau des projets ont été réparties entre les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

113. Le montant de 3,3 millions de dollars couvre le maintien de 10 postes et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 1,8 million de dollars, ainsi que les autres dépenses pour 1,5 million de dollars. Ces dernières comprennent les coûts liés aux consultants et experts, aux voyages, aux services contractuels, à la mise en œuvre assurée par les partenaires, aux dépenses générales de fonctionnement, aux fournitures et accessoires, au mobilier et matériel ainsi qu'aux remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

114. Le montant de 3 millions de dollars couvre le maintien de 11 postes pour 2,7 millions de dollars et les autres dépenses pour 300 000 dollars. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour 2014-2015.

c) Fondation (fins spéciales)

115. Le montant de 6,5 millions de dollars couvre le maintien d'un poste et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 300 000 dollars, ainsi que les dépenses de projets pour 6,2 millions de dollars, au titre des activités inscrites pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

116. Le montant de 25,2 millions de dollars couvre le maintien de trois postes et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 900 000 dollars, ainsi que les dépenses de projets pour 24,3 millions de dollars, au titre des activités inscrites pour l'exercice biennal.

D. Sous-programme 4 : Services urbains de base

117. Le sous-programme 4, qui est aligné avec le domaine d'intervention 4 du Plan stratégique 2014-2019, sera mis en œuvre conjointement avec le Service des services urbains de base, tous les bureaux régionaux d'ONU-Habitat et le Bureau des projets. Le Service des services urbains de base se compose des groupes de la gestion des déchets solides, de l'énergie urbaine, de la mobilité urbaine, et de l'eau et de l'assainissement. Au cours de l'exercice biennal, on accordera une attention particulière au renforcement des politiques et cadres institutionnels en vue d'accroître l'accès équitable aux services urbains de base, en particulier les citoyens pauvres. Un appui technique et politique sera procuré aux pays partenaires et autorités locales dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la gestion des déchets urbains, de la mobilité urbaine et de l'énergie urbaine.

1. Objectif

118. Accroître l'accès équitable aux services urbains de base et améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres.

2. Stratégie

119. La mise en œuvre de ce sous-programme incombe au Service des services urbains de base. Le sous-programme 4 vise essentiellement à renforcer les politiques et les cadres institutionnels en vue d'accroître l'accès équitable aux services urbains de base et d'améliorer les niveaux de vie des pauvres des villes. Une assistance concernant les politiques et les techniques sera fournie aux autorités municipales, régionales et nationales partenaires aux fins ci-après : 1) moderniser et étendre l'infrastructure et les services urbains pour faire face à l'accroissement de la demande; 2) assurer l'efficacité institutionnelle et l'efficacité de la fourniture des services; 3) fournir des niveaux adéquats de services aux citoyens pauvres. Le sous-programme tiendra compte des besoins et priorités des femmes, des hommes et des groupes vulnérables dans le processus de prise de décision et la mise en

œuvre des projets et contribuera à lutter contre les déséquilibres et les inégalités entre les sexes dans la prestation des services relatifs à l’approvisionnement en eau et à l’assainissement durables, à l’infrastructure urbaine, à l’énergie, aux transports et à la gestion des déchets. Les stratégies appliquées pour obtenir les résultats escomptés dans les quatre modules du programme, à savoir eau et assainissement, gestion des déchets urbains, mobilité urbaine et énergie urbaine seront les suivantes :

a) Le sous-programme favorisera les options de mobilité durable compte particulièrement tenu des besoins des citoyens pauvres dans les pays en développement. La tâche centrale consistera à encourager les politiques de transport et les investissements propres à accroître la productivité urbaine, à réduire la consommation d’énergie et à améliorer les conditions de vie et de travail des citoyens. L’accent sera mis sur trois secteurs stratégiques, à savoir la sensibilisation mondiale, la diffusion des connaissances et l’assistance technique en matière d’élaboration de cadres politiques nationaux ainsi que les stratégies d’investissement propres à favoriser une mobilité urbaine durable;

b) Accroître l’accès des citoyens pauvres à des services énergétiques modernes, propres et fiables. On insistera également particulièrement sur l’efficacité énergétique et l’emploi des techniques des énergies renouvelables au moyen d’activités promotionnelles et en assurant l’intégration de mesures relatives à l’efficacité énergétique dans les politiques du logement, les codes du bâtiment et les pratiques en matière de construction. Les activités essentielles comprendront des projets de démonstration, des activités de mobilisation et de sensibilisation quant à l’importance de l’énergie aux fins du développement durable et une participation aux politiques et à la législation;

c) Appuyer les efforts déployés par les gouvernements des pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en matière d’eau et d’assainissement. À ce titre, réaliser des projets de démonstration au niveau des villes, renforcer les fournisseurs de services sur le plan administratif et participer à la mise en œuvre des politiques nationales et aux processus de réforme. Centrer également les efforts sur les activités de mobilisation et d’appui concernant les processus politiques relatifs à l’eau et à l’assainissement et sur l’organisation de manifestations pour mieux faire connaître les problèmes d’eau et d’assainissement en milieu urbain et la manière de les résoudre dans une optique favorable aux pauvres, ainsi que sur leur intégration dans la politique et les pratiques sectorielles;

d) Renforcer les moyens dont disposent les intervenants locaux en matière de gestion des déchets solides et des eaux usées. Fournir un appui aux fins de projets pilotes de démonstration et d’une assistance technique relative à l’établissement de systèmes de gestion des déchets solides à l’échelon de la collectivité;

e) Le sous-programme favorisera, par son rôle de catalyseur, les investissements dans les services urbains de base en constituant des alliances stratégiques avec les banques de développement régionales et les donateurs bilatéraux. ONU-Habitat fournira des ressources préalables à l’investissement, les banques de développement mettant des ressources à disposition pour les éléments à forte intensité de capital des interventions. ONU-Habitat jouera également un rôle de catalyseur dans le cadre de projets modèles de démonstration au niveau des villes, en renforçant les fournisseurs de services sur le plan administratif et en participant aux processus nationaux relatifs aux politiques et à la réforme. Le sous-programme s’emploiera à mobiliser d’autres partenaires de développement disposant de ressources financières pour répliquer et étendre les projets modèles couronnés de succès.

3. Facteurs externes

120. Le sous-programme devrait obtenir les résultats escomptés sous réserve, d’abord, que les agences de développement, les établissements financiers, les gouvernements nationaux et le secteur public montrent une volonté et un intérêt constants à appuyer l’élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à accroître l’accès équitable à des services urbains de base durables, y compris des sources sûres d’eau potable et des systèmes adéquats d’assainissement, de gestion et collecte des déchets, d’énergie domestique et de transport durable; et, ensuite, de jouir d’une stabilité, d’un engagement, d’une bonne volonté et de conditions politiques propices à une bonne gouvernance dans les villes, régions et pays participants.

Tableau 17

Sous-programme 4 : Services urbains de base – réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
a) Amélioration des politiques et directives visant à accroître l’accès équitable à des services urbains de base durables mises en œuvre par des autorités locales, régionales et	i) Augmentation du nombre d’autorités locales, régionales et nationales appliquant des politiques et des directives internationales relatives à la décentralisation et à l’accès aux services de base pour tous

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
nationales	<p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 157 autorités locales, 25 autorités nationales, 3 organes régionaux</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 165 autorités locales, 27 autorités nationales, 5 organes régionaux</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 170 autorités locales, 30 autorités nationales, 7 organes régionaux</p>
b) Augmentation des investissements consacrés aux services urbains de base mobilisés grâce aux programmes d'ONU-Habitat dans les pays partenaires, en tenant particulièrement compte des citoyens pauvres	<p>i) Volumes des investissements consacrés aux services urbains de base mobilisés grâce aux programmes d'ONU-Habitat dans les pays partenaires</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 7,9 millions</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 10 millions</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 15 millions</p>
c) Accroissement de l'utilisation de services urbains de base durables dans les villes partenaires	<p>i) Pourcentage des consommateurs dans les villes partenaires ayant accès à des services d'eau et d'assainissement durables</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 50 %</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 60 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 70 %</p> <p>ii) Pourcentage des ménages utilisant de l'énergie durable dans les villes partenaires</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 45 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 50 %</p> <p>iii) Pourcentage de la population employant des modes de transport durables dans les villes partenaires</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 50 %</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 55 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 60 %</p>

4. Produits⁷

121. Au cours de l'exercice biennal, le Service des services urbains de base, conjointement avec tous les bureaux régionaux, d'autres services et le Bureau des projets, fournira les produits ci-après, conformément aux arrangements d'organisation matricielle :

1. Autres activités de fond

- a) *Aide procurée aux organismes intergouvernementaux et aux représentants des Nations Unies et rapporteurs, en vertu des mandats établis*
 - i) Aide procurée au Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'énergie et les changements climatiques [1]
 - ii) Assistance procurée au Groupe de travail technique du Secrétaire général sur les modes de transport durables
 - iii) Aide procurée à ONU-Énergie [1]
 - iv) Aide procurée à ONU-Eau [1]

⁷ Les chiffres entre crochets [] indiquent le nombre de produits. Les lettres entre accolades { } indiquent les langues dans lesquelles les rapports sont publiés.

- v) Aide procurée au Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, en rapport avec les objectifs relatifs à l'énergie, aux modes de transport durables, à l'eau et à l'assainissement [1]

b) *Publications non périodiques*

- i) Rapport annuel sur l'état des services urbains de base [2]
- ii) Publication concernant la mobilité dans les villes du futur [1]
- iii) Contribution au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau [1]
- iv) Rapport sur les enseignements tirés des projets relatifs aux services urbains de base [2]
- v) Guide sur la planification et le design urbains, les espaces publics et les services de base [1]
- vi) Guide sur le financement des services de base [1]
- vii) Guide sur la réglementation relative aux services de base [1]
- viii) Publication concernant les villes résilientes et les services de base [1]
- ix) Publication concernant les systèmes évolués de drainage urbain [1]

2. Coopération technique

- a) *Services consultatifs en vue d'accroître l'accès équitable aux services urbains de base et d'améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres*
- i) Services consultatifs sur la mobilité urbaine offerts aux pays partenaires en Afrique et en Asie – deux missions par pays [30]
 - ii) Services consultatifs sur la planification et la conception du réseau routier et l'intégration des rues piétonnières et des pistes cyclables dans le système de transport public en Afrique (Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sénégal et Togo) et en Asie (Chine, Inde, Mongolie, Népal, République démocratique populaire lao et Philippines) [15]
 - iii) Services consultatifs sur l'énergie urbaine offerts aux pays partenaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine et Caraïbes [12]
 - iv) Services consultatifs sur les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement des villes offerts aux pays partenaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine et Caraïbes [20]
 - v) Services consultatifs offerts au gouvernement du Sud-Soudan et aux gouvernements des dix États sur la réforme du secteur de l'eau [4]
 - vi) Services consultatifs aux cinq pays de la Communauté d'Afrique de l'Est relativement à la formulation de la troisième phase de l'Initiative concernant l'eau et l'assainissement dans le bassin du lac Victoria aux fins de financement par la Banque africaine de développement [6]
 - vii) Services consultatifs au gouvernement du Kenya au sujet de la formulation d'un plan d'investissement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour la ville de Kisumu, aux fins de financement par la Banque européenne d'investissement [4]
 - viii) Services consultatifs offerts au gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour les arrangements organisationnels en vue de la mise en œuvre d'un programme relatif à l'eau et à l'assainissement (financé par la Banque européenne d'investissement) dans la ville de Mwanza et quatre villes satellites [4]
 - ix) Services consultatifs sur la sensibilisation à la valeur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en Chine, en Inde, en République démocratique populaire lao et au Népal [4]

- x) Services consultatifs dans le domaine de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement des villes au Bangladesh, au Bhoutan, au Cambodge, en Inde, au Népal, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam [7]
 - xi) Services consultatifs sur la gestion des déchets urbains offerts aux pays partenaires en Afrique, en Asie et en Amérique latine et Caraïbes [12]
 - xii) Gestion des eaux usées au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam [3]
 - xiii) Services consultatifs offerts à 13 pays africains dans le cadre des services urbains de base fournis par le Bureau régional pour l’Afrique [40]
 - xiv) Services consultatifs sur la mise en œuvre de politiques en Somalie [1]
 - xv) Projet relatif à des plans urbains stratégiques pour de petites villes d’Égypte, Bureau régional pour les États arabes [1]
 - xvi) Services consultatifs pour l’élaboration d’arrangements organisationnels institutionnels pour une compagnie de distribution en Irak, et de stratégies en faveur d’une participation publique accrue et d’une meilleure orientation des usagers des services d’approvisionnement en eau et d’assainissement, Bureau régional pour les États arabes [2]
 - xvii) Services consultatifs offerts aux pays d’Amérique latine et des Caraïbes à l’appui des services urbains de base [6]
 - xviii) Services consultatifs relativement à l’analyse et à l’actualisation des stratégies et politiques en matière de gestion des déchets solides et à la fourniture d’un soutien pour la conception de plans d’investissement, Bureau régional pour les États arabes [1]
 - xix) Services consultatifs offerts au Bureau régional pour l’Afrique sur l’utilisation de modes de transport durables dans un pays [4]
- b) *Mesures de formation en groupe (séminaires, ateliers, colloques) destinées à renforcer les capacités en vue d’accroître l’accès équitable aux services urbains de base et d’améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres*
- i) Activités de formation et de diffusion des connaissances sur la mobilité urbaine en Afrique, en Asie et en Amérique latine et Caraïbes [6]
 - ii) Activités de formation et de diffusion des connaissances sur la planification et la conception du réseau routier et l’intégration des rues piétonnières et des pistes cyclables dans le système de transport public en Afrique (Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sénégal et Togo) et en Asie (Chine, Inde, Mongolie, Népal et République démocratique populaire lao) [14]
 - iii) Activités de formation et de diffusion des connaissances sur les réseaux d’approvisionnement en eau et d’assainissement des villes en Afrique, en Asie et en Amérique latine et Caraïbes [6]
 - iv) Activités de formation et de diffusion des connaissances sur l’énergie urbaine en Afrique, en Asie et en Amérique latine et Caraïbes
 - a) Formation et diffusion des connaissances sur l’efficacité énergétique dans des environnements construits au Burundi, au Kenya, au Niger, au Nigéria, en Ouganda, aux Philippines, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et en Sierra Leone [9]
 - b) Formation et diffusion des connaissances sur l’accès à l’énergie urbaine durable au Tchad [1]
 - c) Formation et diffusion des connaissances sur l’efficacité énergétique et l’énergie urbaine durable au Mozambique [1]
 - d) Formation et diffusion des connaissances sur l’accès à l’énergie par les citoyens pauvres au Brésil [nombre à déterminer]

- v) Activités de formation organisées sous l'égide du Bureau régional pour l'Afrique (six au Soudan et cinq au Sud-Soudan) [11]
 - vi) Sessions de formation en groupe sur les plans urbains stratégiques pour de petites villes d'Égypte, Bureau régional pour les États arabes [2]
 - vii) Sessions et stages de formation, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (4) et Bureau régional pour l'Afrique (4) à l'échelon national, y compris l'échange des meilleures pratiques entre les pays et les municipalités au niveau local [8]
 - viii) Mesures de formation en groupe dans le cadre du programme ASUD en Égypte [2]
- c) *Projets de terrain contribuant à l'accès équitable aux services urbains de base et à l'amélioration du niveau de vie des citoyens pauvres*
- i) Projets de terrain dans le cadre du programme de mobilité durable dans les villes, y compris des projets sur les modes de transport durables en Afrique de l'Est, la mobilité durable dans les villes d'Afrique de l'Ouest, la mobilité durable en Asie, et la mobilité durable en Amérique latine et Caraïbes [11]
 - ii) Projets de terrain sur la promotion de l'accès à l'énergie, de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable en Afrique, en Asie, en Amérique latine et Caraïbes
 - a) Projets de conversion des déchets en énergie dans les établissements publics : transformation des déchets municipaux en énergie; biogaz dans les prisons, les écoles, etc. (Kenya, Mali, Philippines) [3]
 - b) Promotion de l'accès à l'énergie propre dans le contexte du développement urbain durable au Tchad [1]
 - c) Établissement du corridor d'énergie urbaine Ibadan-Abidjan pour l'urbanisation durable, la croissance économique et l'élimination de la pauvreté [nombre à déterminer]
 - d) Projet concernant les logements et infrastructures essentielles adaptés aux changements climatiques au Cameroun [1]
 - iii) Projets de terrain menés dans le cadre du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement des villes en vue de démontrer la valeur d'approches innovantes en faveur de l'amélioration de l'accès à l'eau et aux équipements sanitaires, de l'amélioration des capacités des fournisseurs de services et d'un dialogue politique permanent en Afrique, en Asie et en Amérique latine et Caraïbes
 - a) Projet de renforcement des capacités pour le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement destiné à 15 villes de l'Afrique de l'Est dans la région du lac Victoria et financé par la Banque africaine de développement [1]
 - b) Création d'un système d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans 20 petites villes du Sud-Soudan
 - c) Appui technique pour la mise en œuvre du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Mwanza, République-Unie de Tanzanie, financé par la Banque européenne d'investissement [1]
 - d) Programme d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion de l'environnement dans la région du lac Tanganyika [1]
 - e) Projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement à l'échelle scolaire et communautaire au Bangladesh, en Inde, au Népal, au Pakistan et au Sri Lanka [1]
 - f) Projet financé par le Fonds mondial pour l'assainissement au Népal [1]

- g) Renforcement des capacités des décideurs et planificateurs en matière de gestion des eaux usées au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam [1]
- h) Initiatives régionales pour l'eau et l'assainissement du Mékong (phase II) [1]
- iv) Projets de terrain concernant la planification rapide en vue d'améliorer la gestion des ressources environnementales, l'approvisionnement en énergie et l'efficacité énergétique [1]
- v) Projets de terrain sur les services urbains de base destinés à renforcer les capacités des autorités locales, régionales et nationales africaines, Bureau régional pour l'Afrique [8]
- vi) Projets de terrain sur les plans urbains stratégiques dans de petites villes d'Égypte, du Bureau régional pour les États arabes [1]
- vii) Projets de terrain sur l'accès aux infrastructures et services sociaux et de logement de base dans certaines zones urbaines (cinq États du Darfour et État du Nil Bleu) grâce à des activités de démonstration, en appliquant des technologies de construction sans bois et des normes mieux adaptées pour réduire les risques d'inondation, Bureau régional pour les États arabes [5]
- viii) Projet de terrain visant à renforcer les capacités des autorités locales et nationales en Amérique latine, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes [3]
- ix) Projets de terrain visant à améliorer l'accès aux services urbains de base à l'échelon municipal, national et régional dans la région Asie et Pacifique en coopération avec les Gouvernements du Bhoutan, du Japon, du Myanmar, de la Mongolie et des Philippines [5 gouvernements nationaux, 36 régions et 66 villes]
- x) Projets destinés à mobiliser des investissements dans les services urbains de base en Afrique, dans le cadre de programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et Caraïbes [7]
- xi) Projets destinés à mobiliser des investissements dans les services urbains de base en Afrique, Bureau régional pour l'Afrique [3]
- xii) Projets de terrain visant à décentraliser les services de base à l'appui des systèmes de gestion communautaire des déchets solides à l'échelle locale pour certains sites en Irak, Bureau régional pour les États arabes [2]
- xiii) Projet de terrain destiné à promouvoir les modes de transport durables au Nigéria, Bureau régional pour l'Afrique [1]
- xiv) Projets de terrain sur l'accès aux services de base en Somalie [15]
- xv) Projets de terrain concernant les investissements dans des services urbains de base en Somalie [7]
- xvi) Projets de terrain relatifs à l'utilisation de services urbains de base durables dans des villes partenaires en Somalie [15]
- xvii) Projets de terrain sur l'utilisation de sources d'énergie moderne en Somalie [1]

Ressources nécessaires (63 363 700 dollars)

122. Les ressources nécessaires par source de financement pour ce domaine figurent au tableau 18.

Tableau 18

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)		
	2012–2013	Ajustement	2014–2015
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	1 921,3	537,0	2 458,3

Autres dépenses	3 103,5	(1 672,0)	1 431,5
Total partiel	5 024,8	(1 135,0)	3 889,8
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	1 822,1	–	1 822,1
Autres dépenses	253,9	–	253,9
Total partiel	2 076,0	–	2 076,0
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	450,9	157,7	608,6
Autres dépenses	54 567,6	(16 190,7)	38 376,9
Total partiel	55 018,5	(16 033,0)	38 985,5
Coopération technique			
Dépenses de personnel	1 166,8	689,5	1 856,3
Autres dépenses	26 136,8	(9 580,7)	16 556,1
Total partiel	27 303,6	(8 891,2)	18 412,4
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	5 361,1	1 384,2	6 745,3
Autres dépenses	84 061,8	(27 443,4)	56 618,4
Total	89 422,9	(26 059,2)	63 363,7

123. Le budget proposé pour le sous-programme 4 : Services urbains de base, est estimé à 63,4 millions de dollars, comme l'indique le tableau 18, dont 3,9 millions proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 2,1 millions de dollars du budget ordinaire, 39 millions de dollars des contributions à des fins spéciales de la Fondation et 18,4 millions de dollars du Fonds de coopération technique. Les ressources des bureaux régionaux et du Bureau des projets ont été réparties entre les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

124. Le montant de 3,9 millions de dollars couvre le maintien de huit postes et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 2,5 millions de dollars, ainsi que les autres dépenses pour 1,4 million de dollars. Ces dernières comprennent les coûts liés aux consultants et experts, aux voyages, aux services contractuels, à la mise en œuvre assurée par les partenaires, aux dépenses générales de fonctionnement, aux fournitures et accessoires, au mobilier et matériel ainsi qu'aux remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

125. Le montant de 2,1 millions de dollars couvre le maintien de neuf postes pour 1,8 million de dollars et les autres dépenses pour 300 000 dollars. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour 2014-2015.

c) Fondation (fins spéciales)

126. Le montant de 39 millions de dollars couvre le maintien d'un poste et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 600 000 dollars, ainsi que les dépenses de projets pour 38,4 millions de dollars, au titre des activités inscrites pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

127. Le montant de 18,4 millions de dollars couvre le maintien de cinq postes et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 1,9 million de dollars, ainsi que les dépenses de projets pour 16,5 millions de dollars, au titre des activités inscrites pour l'exercice biennal.

E. Sous-programme 5 : Amélioration des logements et des bidonvilles

128. Ce sous-programme, qui est aligné avec le domaine d'intervention 5 du plan stratégique 2014-2019, sera mis en œuvre conjointement avec le Service de l'amélioration des logements et des bidonvilles, en collaboration avec d'autres services concernés selon qu'il convient, les bureaux régionaux d'ONU-Habitat et le Bureau des projets. Ce service se compose du Groupe de l'amélioration des bidonvilles et du Groupe des logements. La mise en œuvre du sous-programme 5 incombe au Service de l'amélioration des logements et des bidonvilles. La Stratégie mondiale du logement, appelée par la résolution 23/16 du Conseil d'administration, orientera les activités inscrites au

sous-programme 5. Elle aidera les États Membres à analyser leurs politiques en matière de logement et à formuler des stratégies et interventions soucieuses du principe de l'égalité entre les sexes.

1. Objectif

129. L'objectif général du sous-programme 5 consiste à accroître l'accès à des logements adéquats et à améliorer le niveau de vie dans les bidonvilles ainsi qu'à freiner la prolifération des taudis en évitant l'exclusion.

2. Stratégie

130. Le sous-programme apportera une contribution technique et novatrice à la réalisation des objectifs relatifs aux taudis contenus dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La stratégie est fondée sur une approche double, axée sur l'amélioration de la fourniture et de l'accessibilité économique de logements neufs, ce qui limitera la prolifération des nouveaux taudis, tout en mettant en œuvre des programmes municipaux et nationaux d'amélioration des bidonvilles qui amélioreront les conditions de logement et la qualité de vie de leurs habitants. En bref, la stratégie, par le biais de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en 2025 visera à :

a) Entreprendre l'évaluation des résultats de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000, dans l'optique d'expliquer les réalisations accomplies et les échecs subis grâce à une analyse d'études de cas, et recenser les meilleures pratiques, les approches novatrices et les méthodes tirées des enseignements;

b) Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle Stratégie mondiale du logement (appelée par la résolution 23/16 du Conseil d'administration) au moyen d'un processus participatif, comprenant notamment des dialogues régionaux et nationaux sur une politique du logement ciblant les améliorations au niveau de la fourniture de logements adéquats et des conditions de vie dans les bidonvilles. La Stratégie mondiale du logement favorise un changement de modèle en matière de politiques et de pratiques relatives au logement, qui comprend l'adoption de politiques fondées sur les faits, reposant sur des informations solides et axées sur les résultats. Les innovations au niveau de la mise en œuvre mettront de l'avant la participation et le financement collectifs et la promotion de partenariats à une échelle sans précédent via les médias sociaux et professionnels, y compris les efforts visant à renforcer le rôle joué par les milieux universitaires dans la vie communautaire et à inciter les professionnels à travailler comme bénévoles et le secteur privé à contribuer par le biais de modalités de responsabilisation des sociétés. Ces innovations auront pour effet d'élargir la portée des activités, et d'accroître la diffusion de l'information, la participation et l'intégration tout en réduisant les coûts et l'empreinte environnementale;

c) Appuyer les autorités nationales et locales dans leurs efforts visant à élaborer leurs propres stratégies du logement fondées sur les principes et directives issus de la Stratégie mondiale du logement. Cela pourra se faire en favorisant l'accès à un logement adéquat, l'amélioration des bidonvilles et la prévention de la prolifération de nouveaux taudis, ainsi que la gestion communautaire au moyen de cinq stratégies transversales : activités de sensibilisation; gestion des connaissances; conseils relatifs aux politiques, renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et local; appui aux fins de la mise en œuvre opérationnelle. Des directives seront mises au point afin d'aider les partenaires à interagir et à œuvrer de manière concertée dans le respect de leurs mandats et de leurs rôles. Des capacités seront développées afin d'étayer ces activités par des stratégies et programmes spécifiques portant entre autres sur des composantes liées aux ressources humaines, à la mise au point de mécanismes, aux ressources et développement administratif et au renforcement institutionnel;

d) Améliorer les possibilités d'incidences sur le plan national en jouant un rôle de catalyseur dans les efforts concertés des intervenants principaux, dont les administrations nationales et locales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les médias, les intervenants internationaux et d'autres, en encourageant la création de comités nationaux d'Habitat (voir la résolution 62/198 de l'Assemblée générale) qui joueront un rôle de coordonnateur national dans le développement des villes et du logement, l'amélioration des bidonvilles et la lutte contre la prolifération des taudis et le développement communautaire.

3. Facteurs externes

131. Le sous-programme devrait parvenir à accomplir les réalisations escomptées sous réserve, d'abord, que les risques associés à des changements de gouvernement susceptibles de ralentir le progrès des initiatives dans le domaine du logement et des biens fonciers soient réduits au minimum, ensuite, que les États Membres accueillent favorablement les directives et recommandations soumises

et, enfin, que des ressources humaines et financières suffisantes soient mises à disposition pour la mise en œuvre des activités.

Tableau 19

Sous-programme 5 : Amélioration des logements et des bidonvilles – réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
a) Formulation d'une Stratégie mondiale du logement destinée à assurer de manière inclusive la disponibilité de logements décents, l'amélioration des bidonvilles et la prévention de la prolifération des taudis	<p>i) Nombre d'autorités et de partenaires locaux, régionaux, nationaux et supranationaux en mesure de participer à la formulation de la Stratégie mondiale du logement</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 4 autorités nationales</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 10 autorités nationales</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 15 autorités nationales</p> <p>ii) Nombre de pays partenaires qui s'emploient à la concrétisation du droit à un logement adéquat en tant qu'élément du droit à un niveau de vie adéquat, notamment en diminuant les expulsions forcées et illégales</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 28</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 30</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 32</p> <p>iii) Nombre de pays qui mettent en œuvre des codes et des règlements relatifs au bâtiment durable</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 1</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 2</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 3</p>
b) Élaboration et mise en œuvre de stratégies et programmes nationaux en faveur du logement, de l'amélioration des bidonvilles et de la prévention de la prolifération des taudis, compte tenu de la vision et des principes mis de l'avant par la Stratégie mondiale du logement	<p>i) Nombre de stratégies et programmes nationaux en faveur du logement, de l'amélioration des bidonvilles et de la prévention de la prolifération des taudis élaborés et mis en œuvre, en accord avec la vision et les principes de la Stratégie mondiale du logement</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 3</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 9</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 15</p> <p>Mesures de performance</p> <p>ii) Nombre accru d'autorités nationales partenaires ayant entrepris de mettre en œuvre des programmes d'amélioration des bidonvilles</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 12 autorités nationales et 29 villes</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 21 autorités nationales et 42 villes</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 30 autorités nationales et 55 villes</p>
c) Intégration et mise en œuvre, au niveau des villes et des communautés, de stratégies et programmes nationaux en faveur du logement, de l'amélioration des bidonvilles et de la prévention de la prolifération des taudis, en accord avec la vision et les principes de la Stratégie mondiale du logement	<p>i) Nombre de plans de développement municipaux et communautaires élaborés et mis en œuvre en se fondant sur des stratégies et programmes nationaux en faveur du logement, de l'amélioration des bidonvilles et de la prévention de la prolifération des taudis</p> <p>Mesures de performance</p>

Base de référence : décembre 2011 : 1

Estimation : décembre 2013 : 2

Cible : décembre 2015 : 4

4. Produits⁸

132. Au cours de l'exercice biennal, le Service de l'amélioration des logements et des bidonvilles, conjointement avec tous les bureaux régionaux, d'autres services et le Bureau des projets, fournira les produits ci-après, conformément aux arrangements d'organisation matricielle :

1. Autres services fournis

a) Réunions de groupes d'experts :

- i) Réunion de groupe d'experts sur les réformes et les politiques en matière de logement [1]
- ii) Réunion de groupe d'experts sur l'amélioration des logements et des bidonvilles en fonction des priorités des maires [1]

2. Autres activités de fond

a) Publications en série :

Rapport annuel sur des cas d'expulsions forcées et solutions alternatives à ces expulsions [1]

b) Publications non périodiques :

- i) Publications diffusées dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en 2025 sur les thèmes suivants :
Logement et planification – espace public, usage mixte et densité
Innovations en matière de financement du logement
Innovations en matière de législation relative au logement
Amélioration des bidonvilles : fonction de l'espace public à titre de moteur de l'amélioration – expériences nationales [1]
- ii) Cadre institutionnel et financier pour l'amélioration des bidonvilles – grande région du Caire en Égypte, en collaboration avec le Groupe de la recherche et du développement des capacités [1] {A, A}
- iii) Étude d'impact social et économique en vue d'un mégaprojet en Égypte, au titre du soutien politique et technique procuré par ONU-Habitat [1] {A, A}
- iv) Publication sur les réformes, politiques et programmes en matière de logement mis en œuvre (Bureau régional pour les États arabes) [1] {A, A}

c) Documents techniques :

- i) Guide sur les politiques et programmes en matière de logement abordable (2 pays) [2]
- ii) Élaboration de diverses directives à l'intention des partenaires concernant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies inspirées de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en 2025 [1]

3. Coopération technique

a) Services consultatifs en faveur de l'accès à des logements adéquats, de l'amélioration des niveaux de vie dans les bidonvilles selon une approche inclusive, et de la prévention de la prolifération des taudis

- i) Services consultatifs pour les réformes et politiques en matière de logement (Bureau régional pour les États arabes : 11, Bureau régional pour

⁸ Les chiffres entre crochets [] indiquent le nombre de produits. Les lettres entre accolades { } indiquent les langues dans lesquelles les rapports sont publiés.

- l'Afrique : 1, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 2, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : [nombre à déterminer]) [11]
- ii) Services consultatifs en faveur des réformes et politiques en matière de logement, en Somalie [13]
 - iii) Services consultatifs pour le renforcement des capacités de groupes vulnérables ciblés en matière d'amélioration des conditions de vie (Bureau régional pour l'Afrique, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) 18 pays [18]
 - iv) Services consultatifs sur les codes du bâtiment durable (Bureau régional pour l'Afrique, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) [7]
 - v) Services consultatifs sur l'amélioration des bidonvilles et la prévention de la prolifération des taudis dans 41 pays [1]
 - vi) Services consultatifs en faveur de l'amélioration des niveaux de vie au sein des groupes vulnérables (Bureau régional pour les États arabes : 2 et Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 1) [23]
- b) *Mesures de formation en groupe (séminaires, ateliers et colloques) visant à renforcer les capacités en matière d'accès à des logements adéquats, d'amélioration des niveaux de vie dans les bidonvilles selon une approche inclusive et de prévention de la prolifération des taudis*
- i) Services de formation destinés à améliorer les niveaux de vie au sein des groupes vulnérables : 18 pays (Programme participatif d'amélioration des bidonvilles (PSUP), phase 2 : Antigua-et-Barbuda, Burundi, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, Ouganda; Papouasie-Nouvelle-Guinée et Trinité-et-Tobago) [18]
 - ii) Formation sur les réformes et politiques en matière de logement dans six pays (Bureau régional pour l'Afrique, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : Afghanistan, Burkina Faso, Éthiopie, Haïti, Sénégal et Soudan) [4]
 - iii) Formation sur le renforcement des capacités des groupes vulnérables ciblés à améliorer leurs conditions de vie : 18 pays (Programme participatif d'amélioration des bidonvilles (PSUP), phase 2 en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le Bureau régional pour les États arabes et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, Burundi, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Trinité-et-Tobago) [18]
 - iv) Formation sur l'amélioration des bidonvilles et la prévention de la prolifération des taudis dans 41 pays : PSUP, phase 1 : Bénin, Botswana, Lesotho, Rwanda, Sainte-Lucie, Togo, Tuvalu et Vanuatu; PSUP, phase 2 : Antigua-et-Barbuda, Burundi, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Trinité-et-Tobago; PSUP, phase 3 : Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie [41 projets]
 - v) Formation sur les codes du bâtiment durable : 1 (mondial) [1]
 - vi) Séminaires de formation sur les politiques en matière de logement : 5 pays (Afghanistan, Burkina Faso, Éthiopie, Haïti et Sénégal) [5]
- c) *Projets de terrain contribuant à un accès accru à des logements adéquats, à améliorer les niveaux de vie dans les bidonvilles selon une approche inclusive et à prévenir la prolifération des taudis*

- i) Projet sur les réformes et politiques en matière de logement, Bureau régional pour l'Asie : 6 (Fidji, Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam); Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 1 (Jamaïque) [7]
- ii) Projets de terrain concernant les codes et normes du bâtiment durable : 3 pays, menés à l'échelon international par le personnel du Service de l'amélioration des logements et des bidonvilles (Équateur, Kenya et Philippines); 7 pays, par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : (Afghanistan, Bangladesh, Fidji, Népal, Pakistan, Sri Lanka et Viet Nam); 1 pays, avec deux projets de terrain, par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Colombie); et 1 pays, par le Bureau régional pour l'Afrique (Sud-Soudan) [13]
- ii) Projets de terrain relatifs à l'amélioration des bidonvilles et à la prévention de la prolifération des taudis dans 41 pays – Bureau régional pour l'Afrique, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes – PSUP, phase 1 : Bénin, Botswana, Lesotho, Rwanda, Sainte-Lucie, Togo, Tuvalu et Vanuatu; PSUP, phase 2 : Antigua-et-Barbuda, Burundi, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Trinité-et-Tobago; PSUP, phase 3 : Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zambie; pays non participant au PSUP : Bangladesh, Somalie, Sud-Soudan et Sri Lanka
- iii) Projets de terrain sur le renforcement des capacités des groupes vulnérables ciblés à améliorer leurs conditions de vie – Bureau régional pour l'Afrique, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 18 pays – PSUP : Antigua-et-Barbuda, Burundi, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Trinité-et-Tobago [2]
- iv) Projets de terrain sur le renforcement des capacités des groupes vulnérables cibles à améliorer leurs conditions de vie – Somalie [2]
- v) Projets de terrain destinés à améliorer les niveaux de vie au sein des groupes vulnérables – Bureau régional pour l'Afrique : Libéria et Sud-Soudan; Bureau régional pour les États arabes : Iraq, Libye et Soudan; Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Îles Salomon, Myanmar, Pakistan et Sri Lanka; Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes – Haïti [12]

Ressources nécessaires (61 800 000 dollars)

133. Les ressources nécessaires par source de financement pour ce domaine figurent au tableau 20.

Tableau 20

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)		
	2012–2013	Ajustement	2014–2015
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	2 900,6	(654,0)	2 246,6
Autres dépenses	3 103,5	(1 712,5)	1 391,0
Total partiel	6 004,1	(2 366,5)	3 637,6
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	754,7	–	754,7
Autres dépenses	84,6	–	84,6
Total partiel	839,3	–	839,3
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	1 124,8	(516,2)	608,6
Autres dépenses	4 791,5	(455,6)	4 335,9

Total partiel	5 916,3	(971,8)	4 944,5
Coopération technique			
Dépenses de personnel	3 525,2	(64,8)	3 460,4
Autres dépenses	26 136,8	22 781,4	48 918,2
Total partiel	29 662,0	22 716,6	52 378,6
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	8 305,3	(1 235,0)	7 070,3
Autres dépenses	34 116,4	20 613,3	54 729,7
Total	42 421,7	19 378,3	61 800,0

134. Le budget proposé pour le sous-programme 5 : Amélioration des logements et des bidonvilles, est estimé à 61,8 millions de dollars, comme l'indique le tableau 20, dont 3,6 millions proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 800 000 dollars du budget ordinaire, 5 millions de dollars des contributions à des fins spéciales de la Fondation et 52,4 millions de dollars du Fonds de coopération technique. Les ressources des Bureaux régionaux et du Bureau des projets ont été réparties entre tous les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

135. Le montant de 3,6 millions de dollars couvre le maintien de sept postes et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 2,2 millions de dollars, ainsi que les autres dépenses pour 1,4 million de dollars. Ces dernières comprennent les coûts liés aux consultants et experts, aux voyages, aux services contractuels, à la mise en œuvre assurée par les partenaires, aux dépenses générales de fonctionnement, aux fournitures et accessoires, au mobilier et matériel ainsi qu'aux remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

136. Le montant de 800 000 dollars couvre le maintien de trois postes pour 700 000 dollars et les autres dépenses pour 100 000 dollars. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour 2014-2015.

c) Fondation (fins spéciales)

137. Le montant de 5 millions de dollars couvre le maintien d'un poste et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 600 000 dollars, ainsi que les dépenses de projets pour 4,4 millions de dollars, au titre des activités inscrites pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

138. Le montant de 52,4 millions de dollars couvre le maintien de 13 postes et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 3,4 millions de dollars, ainsi que les dépenses de projets pour 49 millions de dollars, au titre des activités inscrites pour l'exercice biennal.

F. Sous-programme 6 : Réduction des risques et reconstruction

139. Ce sous-programme, qui est aligné avec le domaine d'intervention 6 du plan stratégique 2014-2019, sera mis en œuvre conjointement par le Service de la réduction des risques et de la reconstruction, les bureaux régionaux d'ONU-Habitat et le Bureau des projets. Ce service se compose du Groupe du relèvement des établissements humains, du Groupe de la modernisation des logements et du Groupe de la réduction des risques urbains. Les activités prévues comprendront la réduction des risques urbains et la gestion des crises par l'entremise des programmes du Service sur les villes résilientes et le relèvement des établissements humains. Le sous-programme se centrera sur les villes touchées par une crise, en offrant des services de prévention des catastrophes et d'intervention. Afin d'assurer l'accès équitable aux avantages procurés par les programmes, des efforts seront déployés pour créer les conditions propices à la participation des femmes et d'autres groupes vulnérables.

1. Objectif

140. Permettre aux villes de mieux faire face aux incidences des catastrophes naturelles et d'origine humaine et d'adopter les modes de reconstruction propices au développement urbain durable.

2. Stratégie

141. La mise en œuvre du sous-programme 6 incombe au Service de la réduction des risques et de la reconstruction, qui anime les activités relatives à la réduction des risques urbains, aux urgences et au relèvement rapide. Le sous-programme fournira un appui technique et assurera le suivi des projets dont il est responsable, en particulier les activités de gestion des connaissances relatives aux thèmes techniques. La stratégie de mise en œuvre du sous-programme comportera les éléments ci-après :

- a) Faciliter la coordination et appuyer la mise en œuvre de toutes les activités d'ONU-Habitat relatives à la réduction des risques en milieu urbain, au relèvement des établissements et à la modernisation des logements, en fournissant un appui technique aux opérations sur le terrain, aux bureaux régionaux et aux autres services de l'organisation;
- b) Générer des connaissances, recenser les enseignements, mettre au point des mécanismes, directives et examens des politiques concernant les projets d'ONU-Habitat;
- c) Contribuer à la coopération interinstitutions, aux partenariats et au travail en réseau aux fins d'intervention d'urgence concernant l'appui technique et le renforcement des capacités à long terme destinés aux pays qui font face à des crises ou qui se relèvent d'une crise en vue d'améliorer l'efficacité et de faciliter un relèvement rapide, conformément à la politique d'ONU-Habitat;
- d) Fournir des apports techniques aux organisations membres du Comité permanent interinstitutions à l'échelle mondiale et nationale pour favoriser un relèvement et une reconstruction durables des établissements humains;
- e) Optimiser l'utilisation du financement humanitaire (dans la mesure du possible) en vue de promouvoir un relèvement rapide;
- f) Utiliser le financement humanitaire pour répondre aux besoins immédiats et favoriser le relèvement rapide des établissements en mettant en œuvre la politique d'ONU-Habitat relative aux établissements humains et aux crises; collaborer avec les organismes humanitaires et les équipes de pays des Nations Unies pour relier l'action humanitaire au processus de planification du développement aux niveaux local et national;
- g) Faciliter la conception et la réalisation de programmes durables de réduction des risques de catastrophe aux fins de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et d'autres initiatives de réduction des risques en milieu urbain;
- h) Favoriser l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires appropriés concernant les établissements humains et portant sur les droits fonciers, la sécurité d'occupation, la revitalisation économique à long terme et le développement économique local, la fourniture de l'infrastructure de base, l'aménagement stratégique du territoire et le relèvement des milieux urbains;

142. Le sous-programme favorisera la programmation et les projets à l'issue d'une crise associés à la réduction des risques, au relèvement des établissements et à la modernisation des logements en vue d'intégrer des activités stratégiques, graduelles et relatives au développement des capacités prenant en compte les questions d'égalité des sexes et comportant des objectifs à long terme.

3. Facteurs externes

143. Le sous-programme devrait parvenir à accomplir les réalisations escomptées sous réserve qu'ONU-Habitat soit en mesure de répondre efficacement aux situations d'urgence naturelles et complexes, selon la disponibilité des ressources financières et humaines nécessaires pour mener les interventions requises.

Tableau 21

Sous-programme 6 : Réduction des risques et reconstruction – réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
a) Amélioration des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain visant à accroître la résilience des villes et autres établissements humains	i) Nombres de gouvernements et partenaires locaux, régionaux et nationaux ayant intégré la réduction et la gestion des risques en milieu urbain dans leurs plans <i>Mesures de performance</i> <i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 6 autorités locales, régionales et nationales, 2 organisations partenaires

Réalisations escomptées**Indicateurs et mesures de performance**

b) Efficacité accrue des interventions en matière de relèvement et de reconstruction des établissements, aux fins de la durabilité à long terme des villes et autres établissements humains

Estimation : décembre 2013 : 21 autorités locales, régionales et nationales, 6 organisations partenaires

Cible : décembre 2015 : 36 autorités locales, régionales et nationales, 10 organisations partenaires

i) Pourcentage de villes partenaires et d'autres établissements humains ayant mis en œuvre des programmes de reconstruction urbaine durable y compris la réduction des risques

Mesures de performance

Base de référence : décembre 2011 : non disponible

Estimation : décembre 2013 : 60 %

Cible : décembre 2015 : 65 %

ii) Pourcentage d'interventions d'urgence d'ONU-Habitat intégrant le développement et la réduction des risques à long terme

Mesures de performance

Base de référence : décembre 2011 : non disponible

Estimation : décembre 2013 : 80 %

Cible : décembre 2015 : 90 %

c) Programmes de modernisation des logements et interventions en cas de crise contribuant à la durabilité et à la résilience des villes et autres établissements humains

i) Pourcentage des programmes de modernisation des logements gérés par des partenaires ayant contribué à des logements permanents pouvant résister aux effets d'une catastrophe

Mesures de performance

Base de référence : décembre 2011 : non disponible

Estimation : décembre 2013 : 40 %

Cible : décembre 2015 : 45 %

ii) Pourcentage des programmes de modernisation des logements gérés par ONU-Habitat contribuant à des logements permanents pouvant subir les effets d'une catastrophe

Mesures de performance

Base de référence : décembre 2011 : non disponible

Estimation : décembre 2013 : 80 %

Cible : décembre 2015 : 90 %

4. Produits⁹

144. Au cours de l'exercice biennal, le Service de la réduction des risques et de la reconstruction, conjointement avec tous les bureaux régionaux, d'autres services et le Bureau des projets, fournira les produits ci-après, conformément aux arrangements d'organisation matricielle :

1. Autres services fournis

a) Assistance fournie aux organes intergouvernementaux :

⁹ Les chiffres entre crochets [] indiquent le nombre de produits. Les lettres entre accolades { } indiquent les langues dans lesquelles les rapports sont publiés.

- i) Réunions de suivi du Cadre d'action de Hyogo [1]
- ii) Réunions du Comité permanent interorganisations et groupes de travail [1]
- iii) Réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires [1]

2. Autres activités de fond

a) Publications non périodiques :

- i) Examen annuel des politiques, stratégies et programmes en matière de réduction des risques en milieu urbain [2] {A}
- ii) Rapport biennal sur les tendances dans le secteur de la réduction des risques urbains et de la résilience [1] {A}
- iii) Revue annuelle des interventions de modernisation des logements et de reconstruction des établissements [2]
- iv) Rapport biennal sur les tendances dans le domaine de la modernisation des logements et de la reconstruction des établissements [1] {A}
- v) Revue annuelle des projets relatifs aux logements à l'issue d'une crise [2] {A}

b) Manifestations spéciales : Forum urbain mondial

- i) Dialogue ou table ronde lors du septième Forum urbain mondial sur l'importance de maintenir les infrastructures et les espaces publics aux fins de résilience urbaine organisé avec d'autres services [1]

3. Coopération technique

a) Services consultatifs destinés à aider les villes à mieux faire face aux incidences des catastrophes naturelles et d'origine humaine et à garantir l'adoption de modes de reconstruction propices au développement urbain durable

- i) Services consultatifs sur la réduction des risques en milieu urbain [6]
- ii) Services consultatifs urbains sur les interventions en cas d'urgence [en fonction de la nature des urgences]
- iii) Services consultatifs sur la modernisation des logements [6]

b) Mesures de formation en groupe (séminaires, ateliers et colloques)

- i) Formation de groupe sur les risques urbains et la résilience des villes [2]
- ii) Formation de groupe sur le relèvement et la reconstruction des établissements humains [2]
- iii) Formation de groupe sur la modernisation des logements [2]

c) ONU-Habitat mènera les projets de terrain suivants en vue d'aider les villes à mieux faire face aux incidences des catastrophes naturelles et d'origine humaine et à entreprendre des activités de modernisation en réduisant les risques urbains et en procédant au relèvement et à la reconstruction des établissements humains

- i) Projets locaux et régionaux sur la réduction des risques urbains en Afrique (3), dans les États arabes (2), en Asie-Pacifique (8) et en Amérique latine (2) pour 2014-2015 [15]
 - a. Centre régional pour la résilience des villes, Madagascar, Malawi et Mozambique
 - b. Atténuation des risques de catastrophe, Pakistan
 - c. Stratégies de renforcement de la résilience des villes face aux catastrophes, Sri Lanka
 - d. Partenariat pour un pays plus sûr, Myanmar
 - e. Exploitation du Bureau de l'atténuation des effets des catastrophes à Téhéran, République islamique d'Iran
 - f. Profils de résilience des villes

- g. Programmes nationaux de préparation aux catastrophes
- h. Programme des établissements humains en crise
- i. Documentation des enseignements tirés
- ii) Projets locaux et régionaux sur le relèvement et la reconstruction des établissements humains pour 2014-2015 en Afrique (4), dans les États arabes (2), dans la région Asie et Pacifique (8) et en Amérique latine (3) [17]
 - a. Reconstruction de l'infrastructure communautaire
 - b. Interventions WASH (initiative eau, assainissement et hygiène pour tous) destinées aux collectivités victimes d'inondations
 - c. Modernisation de l'infrastructure et des installations communautaires
 - d. Renforcement des capacités en matière de gestion des conflits fonciers
 - e. Aménagement d'établissements pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
 - f. Assistance procurée aux femmes et groupes vulnérables à l'issue d'un conflit
 - g. Renforcement des capacités en matière de reconstruction
 - h. Modernisation et reconstruction des établissements destinés aux rapatriés
 - i. Programmes de relèvement des établissements suite à des inondations
 - j. Relèvement des établissements après le passage d'un cyclone
 - k. Programmes de services consultatifs urbains
- iii) Projets locaux et régionaux sur la modernisation des logements pour 2014-2015 en Afrique (3), dans les États arabes (1), dans la région Asie et Pacifique (5) et en Amérique latine (3) [12]
 - a. Construction de logements pour les populations victimes d'inondations
 - b. Interventions d'urgence-logement à l'intention des populations vulnérables
 - c. Modernisation des logements en situation d'urgence à l'intention des rapatriés
 - d. Aide au logement pour les populations victimes de conflits
 - e. Solutions en matière de logement durable
 - f. Reconstruction de logements résistants aux tremblements de terre
 - g. Reconstruction de logements à l'issue d'un conflit
 - h. Réintégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, par le biais de services de logements
 - i. Interventions communautaires en faveur des logements

Ressources nécessaires (65 863 200 dollars)

145. Les ressources nécessaires par source de financement pour ce domaine figurent au tableau 22.

Tableau 22

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)		
	2012-2013	Ajustement	2014-2015

Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	3 870,2	(956,7)	2 913,5
Autres dépenses	3 103,5	(1 590,8)	1 512,7
Total partiel	6 973,7	(2 547,5)	4 426,2
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	774,9	–	774,9
Autres dépenses	112,9	–	112,9
Total partiel	887,8	–	887,8
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	930,6	(441,2)	489,4
Autres dépenses	4 322,6	8 415,5	12 738,1
Total partiel	5 253,2	7 974,3	13 227,5
Coopération technique			
Dépenses de personnel	2 836,3	1 167,2	4 003,5
Autres dépenses	57 500,8	(14 182,6)	43 318,2
Total partiel	60 337,1	(13 015,4)	47 321,7
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	8 412,0	(230,7)	8 181,3
Autres dépenses	65 039,8	(7 357,9)	57 681,9
Total	73 451,8	(7 588,6)	65 863,2

146. Le budget proposé pour le sous-programme 6 : Réduction des risques et reconstruction, est estimé à 65,9 millions de dollars, comme l'indique le tableau 22, dont 4,4 millions de dollars proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 900 000 dollars du budget ordinaire, 13,2 millions des contributions à des fins spéciales de la Fondation et 47,3 millions de dollars du Fonds de coopération technique. Les ressources des bureaux régionaux et du Bureau des projets ont été réparties entre tous les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

147. Le montant de 4,4 millions de dollars couvre le maintien de 10 postes et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 2,9 millions de dollars, ainsi que les autres dépenses pour 1,5 million de dollars. Ces dernières comprennent les coûts liés aux consultants et experts, aux voyages, aux services contractuels, à la mise en œuvre assurée par les partenaires, aux dépenses générales de fonctionnement, aux fournitures et accessoires, au mobilier et matériel ainsi qu'aux remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

148. Le montant de 900 000 dollars couvre le maintien de quatre postes pour 800 000 dollars et les autres dépenses pour 100 000 dollars. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour 2014-2015.

c) Fondation (fins spéciales)

149. Le montant de 13,2 millions de dollars couvre le maintien d'un poste et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 500 000 dollars, ainsi que les dépenses de projets pour 12,7 millions de dollars, au titre des activités inscrites pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

150. Le montant de 47,3 millions de dollars couvre le maintien de 11 postes et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 4 millions de dollars, ainsi que les dépenses de projets pour 43,3 millions de dollars, au titre des activités inscrites pour l'exercice biennal.

G. Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités

151. Ce sous-programme, qui est aligné avec le domaine d'intervention 7 du plan stratégique 2014-2019, sera mis en œuvre conjointement par le Service de la recherche et du renforcement des capacités, tous les bureaux régionaux d'ONU-Habitat et le Bureau des projets. Ce service se compose

du Groupe de la recherche, du Groupe du renforcement des capacités et du Groupe des observatoires urbains mondiaux. Le sous-programme suivra les progrès réalisés au niveau des aspects des objectifs du Millénaire pour le développement se rapportant aux bidonvilles et du Programme pour l'habitat et fera état des résultats obtenus dans ses rapports phare et par le biais de son Programme concernant les indicateurs urbains, qui comprendra, selon qu'il convient, des démarches soucieuses d'égalité entre les sexes. On s'efforcera par ailleurs d'appuyer la génération de connaissances urbaines locales et la création d'observatoires urbains chargés de recueillir et d'analyser des données, en fonction des sexes s'il y a lieu. L'information et les connaissances sur les meilleures pratiques seront également rassemblées et diffusées. Le sous-programme fournira également de l'expertise sur le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles en matière de politiques et programmes fondés sur les faits tenant compte des sexospécificités et destinés aux parties prenantes urbaines.

1. Objectif

152. Améliorer les connaissances concernant l'urbanisation durable et les capacités d'élaboration et d'application de politiques et de programmes fondés sur les faits aux niveaux national, local et mondial.

2. Stratégie

153. Le Service de la recherche et du renforcement des capacités est le chef de file dans la mise en œuvre du sous-programme 7. La stratégie vise à recueillir des données et à en faire la synthèse, de manière à disposer de connaissances qui appuieront l'élaboration de politiques fondées sur des bases plus fiables grâce au renforcement des capacités et à des services consultatifs techniques en conditions concrètes. Plus spécifiquement, le sous-programme aura les missions ci-après :

a) Collaborer avec une gamme de partenaires stratégiques de manière à obtenir des résultats économiquement rationnels et d'optimiser les incidences des interventions;

b) Sensibiliser le public en élaborant une masse critique d'informations, au moyen de publications, dont les rapports vedettes, diffusées dans diverses langues pour promouvoir le programme urbain et mieux appuyer les capacités décisionnelles des institutions et décideurs qui œuvrent dans le grand domaine du développement urbain;

c) Réaliser et diffuser, sur demande, des recherches sur des questions clés et nouvelles, telles que la crise financière du logement, l'exclusion dans les villes européennes, l'évolution sociale dans les villes et l'avenir urbain. Les connaissances et les innovations recueillies dans le cadre de la recherche mondiale seront placées dans le contexte de la situation régionale et locale et diffusées au moyen de mécanismes et de programmes de développement des capacités spécifiquement adaptés;

d) Collaborer avec des partenaires essentiels, tels que les observatoires urbains, les bureaux nationaux de la statistique, les organismes universitaires et les établissements de formation des administrations locales pour suivre la situation locale et nationale et intégrer le logiciel Urbaninfo, les techniques du système d'information géographique, et les connaissances spécifiques s'agissant des politiques urbaines;

e) Développer les capacités en matière de ressources institutionnelles et humaines en vue d'appuyer la restructuration administrative, l'analyse et la refonte des procédures internes, la coordination verticale, l'apprentissage et l'éducation et la formation à l'intention des autorités et partenaires locaux et nationaux;

f) Renforcer les relations entre l'information, les connaissances et l'élaboration des politiques au niveau des villes et d'autres échelons gouvernementaux afin de renforcer l'efficacité de la coordination et l'élaboration de politiques et programmes équitables.

3. Facteurs externes

154. Le sous-programme devrait parvenir à satisfaire ses objectifs et à accomplir les réalisations escomptées sous réserve, d'abord, que les gouvernements et les partenaires reconnaissent l'urgence de répondre aux grands enjeux de l'urbanisation et de comprendre les besoins relatifs à l'amélioration des connaissances et des informations à l'appui du processus décisionnel; ensuite, que les autorités centrales et locales soutiennent la création et le maintien de systèmes de surveillance urbaine et d'institutions et d'actions favorisant le développement des capacités; et, enfin, que les États Membres demandent des services techniques et consultatifs et de développement des capacités et donnent suite aux recommandations.

Tableau 23

Sous-programme 7 : Recherche et développement des capacités – réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
a) Meilleur suivi de la situation et des tendances en milieu urbain	<p>i) Nombre d'observatoires urbains ayant recours aux mécanismes, méthodes et données de suivi d'ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 254</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 274</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 300</p> <p>ii) Nombre de bureaux nationaux de la statistique partenaires qui produisent des données et indicateurs urbains</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 10</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 15</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 35</p>
b) Meilleure connaissance des questions relatives à l'urbanisation durable à l'échelon local, national et mondial	<p>i) Nombre de gouvernements locaux et nationaux ayant utilisé les publications vedettes d'ONU-Habitat et la base de données sur les meilleures pratiques pour l'élaboration de politiques</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 30 gouvernements et 300 villes</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 40 gouvernements et 400 villes</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 50 gouvernements et 500 villes</p> <p>ii) Nombre de pays partenaires qui produisent des rapports nationaux sur les villes en vue d'améliorer la planification des politiques locales et nationales</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 5</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 10</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 20</p>
c) Capacité accrue des autorités nationales et locales et des partenaires à formuler et appliquer des politiques et des programmes reposant sur des informations fiables	<p>i) Nombre d'autorités et de partenaires locaux et nationaux ayant amélioré leur capacité d'élaboration de politiques et programmes fondés sur des données fiables</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 10</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 15</p> <p>ii) Nombre accru de politiques et programmes fondés sur des données d'expérience</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non disponible</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 10</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 15</p>

4. Produits¹⁰

155. Au cours de l'exercice biennal, le Service de la recherche et du développement des capacités, conjointement avec tous les bureaux régionaux, d'autres services et le Bureau des projets, fournira les produits ci-après, conformément aux arrangements d'organisation matricielle :

1. Autres services fournis

- a) *Groupes d'experts spéciaux*
 - i) Réunions du jury et du comité consultatif technique du Prix international de Dubaï pour les meilleures pratiques
 - ii) Jury du prix ONU-Habitat à la mémoire de Rafik Hariri [1]
 - iii) Jury du prix ONU-Habitat Shaikh Khalifa Bin Salman Al Khalifa [1]

2. Autres activités de fond

- b) *Publications en série*
Rapport phare d'ONU-Habitat
- c) *Publications non périodiques :*
 - i) Édition abrégée du rapport phare d'ONU-Habitat [1]
 - ii) Rapport sur l'état des villes en Asie 2015 [1] {A, R}
 - iii) Rapport sur l'état des villes en Eurasie [1] {A, R}
 - iv) Rapport 2014 sur l'état des villes d'Europe [1] {A, R}
 - v) Rapport 2015 sur l'état des villes dans la région de l'Organisation de coopération économique [1] {A, R}
 - vi) Document de recherche sur les villes du futur [1]
 - vii) Rapport sur l'état des villes [4] {A, C}
 - viii) Documents sur les questions urbaines en préparation de la conférence Habitat III [5]
- d) *Documents techniques*
 - i) Manuel sur l'avenir des villes, analyse des perspectives urbaines
 - ii) Base de données 2014 sur les indicateurs urbains mondiaux [1]
 - iii) Atlas des établissements humains 2015 [1]
 - iv) Quatrième version d'UrbanInfo V [1] (1)
 - v) Atlas mondial de l'évolution des bidonvilles [1]
 - vi) Indice de prospérité des villes (200 villes) [1]
 - vii) Étude géotechnique sur les espaces publics [1]
 - viii) Étude géotechnique sur la connectivité urbaine [1]
 - ix) Indicateurs urbains régionaux en préparation de la conférence Habitat III [5]
 - x) Guide sur les observatoires urbains locaux [1]
 - xi) Base de données sur les meilleures pratiques, nouvelle édition [1]
 - xii) Base de données sur les villes partenaires d'ONU-Habitat, avec recherche sur leurs structures de gouvernance
 - xiii) Programme de formation sur les logements destinés aux pauvres des villes [1]

¹⁰ Les chiffres entre crochets [] indiquent le nombre de produits. Les lettres entre accolades { } indiquent les langues dans lesquelles les rapports sont publiés.

- xiv) Outils de développement des capacités en matière d'urbanisation durable à l'intention des gouvernements et des établissements de formation locaux [3]
- xv) Outil de gestion de formation en ligne [1]
- xvi) Outils de renforcement des capacités dans des domaines comme la planification, les changements climatiques, les jeunes et l'amélioration des bidonvilles [1]
- xvii) Manuel d'ONU-Habitat sur l'avenir des villes pour le septième Forum urbain mondial [4]

e) *Manifestations spéciales*

- i) Activités de formation sur le développement urbain durable, l'indice de prospérité des villes, les inégalités des revenus dans les villes, l'amélioration des bidonvilles et les logements pour les pauvres des villes en Afrique, en collaboration avec les partenaires du Programme pour l'habitat en vue du septième Forum urbain mondial [1]
- ii) Manifestation spéciale sur les espaces publics et la connectivité

3. Initiative de coopération technique avec le Service de la recherche et d'autres services – à l'appui d'autres services

a) *Services consultatifs en vue d'améliorer les connaissances concernant l'urbanisation durable et les capacités d'élaboration et d'application de politiques et de programmes*

- i) Services consultatifs sur les perspectives d'avenir à l'intention des gouvernements nationaux et locaux [4]
- ii) Services consultatifs sur le renforcement des capacités [4]
- iii) Centre des études urbaines et formation
- iv) Contributions de l'assistance technique et de l'aide en matière de renforcement des capacités dans le domaine du développement urbain durable, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, indice d'apprentissage dans les villes et indice de prospérité des villes [1]

b) *Mesures de formation en groupe (séminaires, ateliers et colloques) visant à enrichir les connaissances sur les questions d'urbanisation durable et à développer les capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre*

- i) Ateliers régionaux en Afrique et en Asie [2]
- ii) Auto-évaluation des capacités à l'intention des établissements de formation d'autorités locales [1]
- iii) Ateliers de formation sur le développement urbain durable à l'intention des autorités locales et partenaires du Programme pour l'habitat en Afrique, en Asie et en Amérique latine [2]
- iv) Ateliers sur l'éducation et l'élaboration de programmes d'étude universitaires à l'intention de 40 personnes [2]
- v) Série formation du personnel de terrain et dialogue urbain [2]

c) *Projets de terrain visant à enrichir les connaissances sur les questions d'urbanisation durable et à développer les capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre*

- i) Projets de démonstration sur l'avenir des villes [2]
- ii) Programmes de développement des capacités sur les changements climatiques, l'économie urbaine, l'esprit d'initiative et la décentralisation, en collaboration avec les services concernés [2]
- iii) Amélioration de l'éducation, de la recherche et des liens avec les universités par le biais de l'initiative universitaire des partenaires d'Habitat

- iv) Appui procuré au programme international de formation sur les questions urbaines de la province de Ganwong (République de Corée)

Ressources nécessaires (29 659 900 dollars)

156. Les ressources nécessaires par source de financement pour ce domaine figurent au tableau 24.

Tableau 24

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)		
	2012-2013	Ajustement	2014-2015
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	3 396,1	(577,1)	2 819,0
Autres dépenses	3 103,5	(1 469,1)	1 634,4
Total partiel	6 499,6	(2 046,2)	4 453,4
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	3 508,4	–	3 508,4
Autres dépenses	366,8	–	366,8
Total partiel	3 875,2	–	3 875,2
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	69,3	133,7	203,0
Autres dépenses	4 550,8	2 682,0	7 232,8
Total partiel	4 620,1	2 815,7	7 435,8
Coopération technique			
Dépenses de personnel	213,1	(42,6)	170,5
Autres dépenses	5 227,3	8 497,7	13 725,0
Total partiel	5 440,4	8 455,1	13 895,5
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	7 186,9	(486,0)	6 700,9
Autres dépenses	13 248,4	9 710,6	22 959,0
Total	20 435,3	9 224,6	29 659,9

157. Le budget proposé pour le sous-programme 7 : Recherche et développement des capacités est estimé à 29,7 millions de dollars, comme l'indique le tableau 24, dont 4,5 millions de dollars proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 3,9 millions de dollars du budget ordinaire, 7,4 millions de dollars des contributions à des fins spéciales de la Fondation et 13,9 millions de dollars du Fonds de coopération technique. Les ressources des bureaux régionaux et du Bureau des projets ont été réparties entre tous les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

158. Le montant de 4,5 millions de dollars couvre le maintien de 13 postes et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 2,9 millions de dollars, ainsi que les autres dépenses pour 1,6 million de dollars. Ces dernières comprennent les coûts liés aux consultants et experts, aux voyages, aux services contractuels, à la mise en œuvre assurée par les partenaires, aux dépenses générales de fonctionnement, aux fournitures et accessoires, au mobilier et matériel ainsi qu'aux remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

159. Le montant de 3,9 millions de dollars couvre le maintien de 12 postes pour 3,5 millions de dollars et les autres dépenses pour 400 000 dollars. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour 2014-2015.

c) Fondation (fins spéciales)

160. Le montant de 7,4 millions de dollars couvre les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 200 000 dollars, ainsi que les dépenses de projets pour 7,2 millions de dollars, au titre des activités inscrites pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

161. Le montant de 13,9 millions de dollars couvre le maintien d'un poste et les dépenses de personnel associées aux responsables de programmes d'Habitat pour 200 000 dollars et les dépenses de projets pour 13,7 millions de dollars, au titre des activités inscrites pour l'exercice biennal.

H. Bureau des projets

162. Le Bureau des projets sera responsable de la coordination générale du dossier de projets d'ONU-Habitat en appuyant la mise en œuvre du cycle de gestion des projets, de la stratégie de projet et des ressources aux étapes de l'élaboration, de l'approbation, de la mise en œuvre et de la surveillance.

1. Objectif

163. Renforcer les processus d'élaboration et de gestion des projets et assurer la mise en œuvre efficace du cycle de gestion des projets, de manière à accroître l'impact des interventions d'ONU-Habitat à l'échelon régional, national et local.

2. Stratégie

164. Le Bureau des projets sera responsable de la coordination générale du dossier de projets d'ONU-Habitat en appuyant la mise en œuvre du cycle de gestion des projets, de la stratégie de projet et des ressources aux étapes de l'élaboration, de l'approbation, de la mise en œuvre et de la surveillance. La stratégie du Bureau des projets est comme suit :

a) Coordonner le dossier de projets complet d'ONU-Habitat y compris les activités normatives et opérationnelles mises en œuvre par les bureaux régionaux et les groupes organisationnels thématiques, dans le but d'améliorer la qualité et l'utilité des projets d'ONU-Habitat;

b) Appuyer les groupes organisationnels thématiques et bureaux régionaux d'ONU-Habitat par l'élaboration de procédures, politiques et directives, afin de garantir l'efficacité opérationnelle du processus d'élaboration et de mise en œuvre de programmes;

c) Faire office de secrétariat pour le Groupe consultatif sur les projets, en assurant la qualité des projets au départ, l'orientation sur les résultats, la cohérence et la conformité avec les résultats prévus, autant dans le contexte du programme de travail et budget pour l'exercice biennal que dans celui du plan stratégique de l'Organisation. Le Groupe consultatif soutient et intègre des questions intersectorielles dans son processus d'élaboration de projet, notamment les questions d'ordre environnemental, les aspects liés à l'égalité entre les sexes et les stratégies en matière de droits humains;

d) Établir et mettre en place un système de suivi complet pour tous les projets existants approuvés par le Groupe consultatif, dans le but d'appuyer l'élaboration de plans de suivi de projet et le partage des meilleures pratiques, de surveiller l'évolution des projets et l'atteinte des résultats attendus sur le plan de l'égalité entre les sexes et de l'équité, et d'aider à préparer des mises à jour concernant le suivi des projets et des rapports d'examen des projets. Les fonctions de suivi des projets seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les groupes de l'évaluation et de l'assurance qualité;

e) Suivre et analyser les données sur le dossier de projets, rassembler les enseignements concernant les bonnes pratiques et faire des comptes rendus réguliers en vue de rapports d'activité à l'appui des nouveaux projets, en collaboration avec les groupes concernés;

f) Appuyer les groupes organisationnels dans leurs efforts visant à intégrer les questions transversales, y compris celles se rapportant à l'égalité entre les sexes, aux jeunes, aux droits humains et à l'environnement, dans les projets, politiques, outils de gestion des connaissances et activités opérationnelles, et aider les équipes de projets à recueillir les enseignements et les meilleures pratiques;

g) Coordonner et faciliter l'institutionnalisation d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes au sein d'ONU-Habitat, en particulier dans ses projets et programmes, et appuyer la mise en œuvre d'initiatives sur l'autonomisation des femmes. Une évaluation sera pas ailleurs menée en vue d'examiner et proposer des recommandations sur la façon dont la structure organisationnelle et les arrangements institutionnels pourraient favoriser au mieux l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans les processus de conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des projets;

h) Émettre des directives claires en ce qui a trait à la programmation conjointe, à savoir l'initiative « Unis dans l'action », et à l'appui de la participation des bureaux nationaux et des

responsables de programmes d'Habitat dans l'établissement du Plan-cadre des Nations Unies, pour l'aide au développement;

i) Fournir des avis stratégiques à la direction pour les discussions avec les gouvernements, les organisations et les donateurs en ce qui a trait au dossier de projets et aux possibilités de financement;

j) Réaliser des recherches et fournir de l'information et des données d'analyse personnalisées sur les possibilités de financement en vue d'accroître le nombre de projets;

k) Aider les groupes organisationnels thématiques et les bureaux régionaux à mettre au point des outils de promotion de l'égalité entre les sexes afin d'améliorer l'image des projets d'ONU-Habitat et fournir des analyses et informations concernant les outils de marché actuels;

l) Superviser et coordonner la préparation de consultations régulières, conférences stratégiques et activités de partenariat avec les partenaires du développement actuels et potentiels, en collaboration étroite avec les services thématiques et les Bureaux régionaux et nationaux, en vue d'améliorer la visibilité de l'Organisation et d'accroître le portefeuille de projets et les ressources financières;

m) Procurer des services consultatifs à court terme et de l'expertise technique en ce qui a trait aux besoins non prévisibles et émergents relatifs à l'élaboration de politiques, stratégies et programmes à l'intention des pays en développement et des pays à économie en transition, en vue de faciliter le renforcement des capacités, le transfert de connaissances et l'échange d'apprentissage entre pays.

3. Facteurs externes

165. Les réalisations escomptées seront atteintes sous réserve, d'abord, que les États Membres respectent leurs engagements vis-à-vis des résolutions adoptées lors des sessions du Conseil d'administration et, ensuite, que les donateurs augmentent leur appui aux programmes et projets d'ONU-Habitat.

Réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
a) Valeur et qualité accrues du dossier de projets d'ONU-Habitat	<p>i) Niveau de collaboration et de coordination entre les groupes organisationnels</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 30 % des projets et programmes élaborés conjointement</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 60 % des projets et programmes élaborés conjointement</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 100 % des projets et programmes élaborés conjointement.</p> <p>ii) Valeur financière accrue des programmes et projets en cours se rapportant aux établissements humains</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 195 millions</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 140 millions</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 298 millions</p> <p>iii) Pourcentage des projets en mesure de fournir les produits prévus et d'atteindre les résultats escomptés dans les délais impartis</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 60 %</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 80 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 100 %</p>

Réalizations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
	<p>iv) Pourcentage des documents de projet qui respectent les normes de qualité établies au départ</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 60 %</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 70 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 100 %</p> <p>v) Pourcentage de projets et programmes contribuant sensiblement aux résultats stratégiques du domaine d'intervention</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : 2010–2011 : 98 %</p> <p><i>Estimation</i> : 2012–2013 : 98 %</p> <p><i>Cible</i> : 2014–2015 : 99 %</p>
<p>b) Meilleure prise en compte des questions d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes dans les projets et programmes d'ONU-Habitat</p>	<p>i) Pourcentage accru d'activités stratégiques clés qui tiennent compte des sexes, conformément à la liste de contrôle</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 20 %</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 60 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 75 %</p> <p>ii) Pourcentage accru de programmes et projets d'établissements humains soucieux des questions d'égalité entre les sexes et d'autres questions transversales</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Référence</i> : décembre 2011 : 40 %</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 60 %</p> <p><i>Objectif</i> : décembre 2015 : 80 %</p> <p>iii) Nombre accru de partenariats favorisant les questions d'égalité entre les sexes dans les dossiers d'urbanisation durable, conformément à la liste de contrôle et avec le concours d'ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 20</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 30</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 40</p>
<p>c) Ressources accrues pour l'Organisation</p>	<p>i) Nombre accru d'accords de coopération sources de financement pour ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 59</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 70</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 90</p> <p>ii) Mobilisation accrue de fonds affectés et non affectés</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Fonds affectés</i></p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 364 millions</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 280 millions</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 323 millions</p>
<p>d) Meilleure prise en compte des questions du</p>	<p>i) Plus grand nombre de plans-cadres des Nations Unies pour</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
développement urbain dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau national	l'aide au développement qui intègrent les questions du développement urbain <i>Mesures de performance</i> <i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 0 <i>Estimation</i> : décembre 2013 : 7 <i>Cible</i> : décembre 2015 : 14

4. Produits¹¹

166. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau des projets fournira les produits ci-après :

1. Autres services fournis

a) Assistance à des organes intergouvernementaux

Consultations annuelles conjointes avec des partenaires avec lesquels une entente à long terme a été signée [2]

b) Réunions de groupes d'experts spéciaux

i) Réunions de groupes d'experts spéciaux sur les questions d'égalité entre les sexes [2]

ii) Réunions du Groupe consultatif sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes [4]

2. Autres activités de fond

a) Publications en série

Rapport sur les activités opérationnelles [1]

b) Documents techniques

i) Directives, politiques et procédures pour la coordination, l'élaboration et la mise en œuvre des projets [3]

ii) Outils nouveaux et actualisés en faveur de l'égalité entre les sexes [4]

iii) Rapports de suivi de la mise en œuvre des projets [4]

iv) Rapports de suivi biennaux [4]

v) Brochures régionales de promotion des réalisations et partenariats dans les régions [2]

vi) Brochures sur le dossier de projets et directives concernant l'intégration des questions urbaines dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans la participation aux équipes de pays des Nations Unies, dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action » [1]

vii) Formats des documents de programme de pays d'Habitat [1]

viii) Système actualisé et fonctionnel d'information sur les donateurs à l'appui de la gestion des connaissances et d'une meilleure compréhension des donateurs dans l'intérêt de l'organisation [1]

c) Manifestations spéciales

i) Réunions d'information stratégique organisées avec les principaux donateurs et d'autres partenaires du développement potentiels, dans le cadre des principaux forums d'ONU-Habitat [6]

ii) Politique et stratégie en matière de mobilisation des ressources [1]

3. Coopération technique

a) Services consultatifs

¹¹ Les chiffres entre crochets [] indiquent le nombre de produits. Les lettres entre accolades { } indiquent les langues dans lesquelles les rapports sont publiés.

- i) Fourniture d'avis à certains pays pilotes participant à l'initiative « Unis dans l'action » (Cap-Vert, Éthiopie, Philippines et République-Unie de Tanzanie) afin d'assurer la conformité des priorités stratégiques d'ONU-Habitat avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la participation aux équipes de pays des Nations Unies [4]
- b) *Mesures de formation en groupe (séminaires, ateliers et colloques)*
 - i) Ateliers et cours de formation en groupe à l'intention des responsables de la coordination pour l'égalité des sexes dans le cadre de l'examen périodique de l'évolution de la stratégie dans ce domaine [2]
 - ii) Formation de groupe pour le développement des capacités du personnel sur les questions se rapportant à l'égalité entre les sexes [4]
 - iii) Formation de groupe sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets [4]
 - iv) Mesures de formation en groupe sur la formulation des projets et l'intégration des principes de gestion axée sur les résultats au stade de la formulation des projets [4]
 - v) Séminaires à l'intention des responsables des services organiques au Siège et du personnel de terrain et responsables de programmes des processus concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'équipe de pays des Nations Unies, et deux ateliers à l'intention des responsables de programmes d'Habitat afin de suivre les progrès accomplis et d'évaluer les possibilités de participation d'ONU-Habitat aux processus concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'initiative « Unis dans l'action », ainsi qu'à dégager les enseignements pour l'avenir [2]
 - vi) Forums urbains nationaux et documents de programme de pays d'Habitat mieux formulés [25]
 - vii) Atelier destiné aux partenaires dans les régions [2]

V. Appui au programme

167. L'appui au programme est assuré par le Bureau de la gestion, qui comprend deux services, à savoir le Service de l'assurance qualité du financement et de l'appui à l'information et le Service de la gestion des ressources. Le Bureau est chargé de coordonner les activités de gestion et contrôle financiers et de gestion des ressources, les procédures administratives et internes et les fonctions d'assurance qualité comprenant la gestion axée sur les résultats, la planification des programmes, la surveillance et la communication de rapports. ONU-Habitat travaille en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi sur les questions se rapportant à la gestion et au contrôle financiers, à la gestion et à l'administration des ressources humaines, aux directives et procédures internes et aux services de projet et d'administration pour les bureaux régionaux et extérieurs.

A. Objectif

168. L'objectif général de l'appui au programme consiste à renforcer la responsabilisation organisationnelle, la gestion des ressources financières et des systèmes de contrôle financier en vue de l'exécution efficace du programme de travail et budget.

B. Stratégie

169. Le Bureau de la gestion s'acquiesce des fonctions suivantes :

- a) Assurer l'attribution efficace, rationnelle et transparente des ressources humaines et financières de l'Organisation et autres actifs en accord avec ses priorités opérationnelles;
- b) Favoriser une gestion financière transparente, la communication efficace de rapports, une responsabilisation et gouvernance financières fortes; appuyer l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et le recours au Système de suivi et de gestion par projet (PAAS) pour la gestion du financement et de la performance des projets; assurer le respect des règles et règlements financiers et administratifs; surveiller les dépenses et faire en sorte qu'elles servent aux fins prévues, et garantir la mise en œuvre du système de planification des ressources d'entreprise (PRE), conformément aux réformes qui se poursuivent à l'échelle du système des Nations Unies;

c) Mener et coordonner le processus de planification des programmes, l'introduction de la gestion axée sur les résultats, ainsi que les activités de surveillance et de compte rendu sur la performance des programmes; fournir des directives, des outils et des ressources de développement des capacités en matière de planification et de suivi des programmes et de compte rendu; veiller à ce que le cadre stratégique et le programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2007 tiennent dûment compte du plan stratégique pour la période 2014-2019; surveiller le programme de travail par l'entremise du Système intégré de suivi de l'information et de la documentation (IMDIS) et du système PAAS; préparer des rapports de performance à l'intention de la direction et du Comité des représentants permanents; utiliser les données de performance en vue d'améliorer l'apprentissage organisationnel, la planification, la prise de décision en matière de gestion, l'exécution des programmes et la responsabilisation vis-à-vis des parties prenantes; appuyer les audits internes et externes et assurer l'application des recommandations dans les délais impartis afin d'améliorer le rendement général et l'état de conformité de l'organisation;

d) Élaborer, actualiser et intégrer les politiques et procédures opérationnelles dans les domaines d'activité cruciaux; examiner la conformité des activités de l'Organisation aux politiques, plans et procédures établis; évaluer de manière continue l'efficacité de mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le cadre de responsabilisation; améliorer les flux de travail et automatiser les processus; améliorer les systèmes de contrôle; renforcer les capacités du personnel grâce à des formations adéquates sur la gestion axée sur les résultats, les compétences de direction et de gestion, notamment la formation éthique en vue de renforcer la responsabilisation et la performance; appliquer la gestion de la performance permettant d'améliorer la qualité des services et d'appuyer le processus de gestion du changement, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi;

e) Coordonner et gérer les fonctions d'administration des projets à la grandeur de l'organisation afin d'assurer un appui cohérent et efficace à tous les projets sur le plan financier et au niveau des besoins du programme;

f) Surveiller la qualité et la fourniture des services par des tierces parties, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin de veiller à ce que ces services soient fournis selon un bon rapport coût-efficacité et les normes établies.

Tableau 25

Appui au programme : Réalisations escomptées et indicateurs de succès

Réalisations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
a) Responsabilisation et efficacité améliorées sur le plan financier	<p>i) Pourcentage accru de projets conformes aux politiques et procédures financières du système PAAS</p> <p><i>Mesures de performance</i></p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non applicable</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 90 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 98 %</p> <p>ii) Pourcentage accru de rapports obligatoires simplifiés et automatisés</p> <p><i>Mesures de performance</i></p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non applicable</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 70 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 98 %</p> <p>iii) Conformité des états financiers d'ONU-Habitat aux normes IPSAS</p> <p><i>Mesures de performance</i></p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non applicable</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : non applicable</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 100 %</p>

Réalizations escomptées	Indicateurs et mesures de performance
b) Compétences du personnel adaptées aux priorités de l'Organisation	<p>i) Pourcentage de membres du personnel dont les compétences sont adaptées aux domaines prioritaires de l'Organisation</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : à déterminer</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 85 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 95 %</p>
c) Application des principes de la gestion axée sur les résultats	<p>i) Programmes dérivés du plan stratégique pour la période 2014-2019</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : non applicable</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 80 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 90 %</p> <p>ii) Pourcentage de rapports de suivi considérés comme axés sur les résultats et de bonne qualité par les principales parties prenantes</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 50 %</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 70 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 90 %</p> <p>iii) Pourcentage de membres du personnel appliquant les techniques de gestion axée sur les résultats dans l'accomplissement de leur travail</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : aucune donnée de référence</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 40 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 75 %</p> <p>iv) Pourcentage de recommandations d'audit et de vérification acceptées se rapportant à ONU-Habitat appliquées dans les délais fixés</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 90 %</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 92 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 95 %</p>
d) Efficacité accrue dans l'exécution des principales procédures internes	<p>i) Nombre de jours consacrés à l'approbation des projets</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : aucune donnée de référence</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 21</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 14</p> <p>ii) Pourcentage de bureaux extérieurs ayant facilement accès aux systèmes de communication internes et d'administration d'ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p><i>Base de référence</i> : décembre 2011 : 75 %</p> <p><i>Estimation</i> : décembre 2013 : 80 %</p> <p><i>Cible</i> : décembre 2015 : 95 %</p>

C. Produits¹²

170. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la gestion fournira les produits et services ci-après :

1. Services d'appui administratif

- a) *Gestion générale : Systèmes de gestion et de contrôle financiers*
Conformité complète aux normes IPSAS [1]
- b) *Gestion des ressources humaines*
 - i) Base de données améliorée sur les compétences du personnel de base, du personnel des projets et des consultants, assortie d'outils permettant de mettre en correspondance les compétences avec les projets et de recenser les lacunes s'y rapportant [1]
 - ii) Rapports périodiques sur les ressources humaines [4]
 - iii) Programme intégré de renforcement des capacités dans la planification axée sur les résultats, la gestion, le suivi et l'évaluation des programmes (séminaires de formation, mentorat et apprentissage systématique sur le tas) [2]
- c) *Planification et budgétisation du programme*
 - i) Cadre stratégique biennal 2016-2017 [1] { A, A, C, E, F, R }
 - ii) Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 [1] { A, A, C, E, F, R }
 - iii) Plans de travail annuels d'ONU-Habitat [2]
 - iv) Rapports financiers réguliers et complets à l'intention du Comité des représentants permanents, du Siège de l'Organisation des Nations Unies, des donateurs et d'autres partenaires pour l'exercice biennal 2014-2015 [30]
 - v) Autorisations concernant l'affectation de ressources extrabudgétaires [8]
 - vi) Rapports d'exécution du budget et prévisions financières [8]
 - vii) Contrôle budgétaire et soutien des ressources de base et extrabudgétaires [1]
 - viii) Documents d'appui pour les processus intergouvernementaux (Comité de coordination du programme et CCQAB) [2]
 - ix) Outils actualisés de gestion axée sur les résultats [1]
- d) *Comptabilisation et rapports financiers*
 - i) Module de production de rapports obligatoires à l'intention des principales parties prenantes, y compris le Comité des représentants permanents, le Siège de l'Organisation des Nations Unies, les donateurs et d'autres partenaires [1]
- e) *Services d'appui centraux*
 - i) Appui technique aux responsables en vue d'assurer l'application efficace des recommandations dans les délais impartis [1]
 - ii) Évaluation mensuelle et suivi des progrès accomplis sur le plan de l'application des recommandations [1]
 - iii) Rapports trimestriels sur l'application des recommandations d'audit [8]
 - iv) Infrastructure TIC et appui technique destinés à faciliter la satisfaction des besoins opérationnels d'ONU-Habitat [1]
 - v) Automatisation des procédures internes intégrées à l'appui de la responsabilisation, de la transparence et de l'efficacité de l'organisation [1]

¹² Les chiffres entre crochets [] indiquent le nombre de produits. Les lettres entre accolades { } indiquent les langues dans lesquelles les rapports sont publiés.

- vi) Système de politiques, procédures et mécanismes d'automatisation pour accélérer les processus d'approbation et de mise en œuvre [1]
- vii) Outils de gestion des connaissances pour étayer la prise de décisions et appuyer l'apprentissage organisationnel et le partage des connaissances entre les partenaires [1]
- viii) Rationalisation des procédures administratives et financières et des systèmes de gestion [1]
- ix) Actualisation des stratégies en matière de TIC et de gestion des connaissances [2]

2. Services de contrôle interne

a) Examens de la gestion

- i) Rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan stratégique pour la période 2014-2019 et du programme de travail [2]
- ii) Rapport d'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [1]
- iii) Rapport d'examen du programme à l'intention de la direction [4]
- iv) Rapport d'évaluation (CapScan) de la capacité interne de gestion axée sur les résultats [1]

Ressources nécessaires (10 252 200 dollars)

171. Les ressources nécessaires par source de financement pour ce domaine figurent dans le tableau 26.

Tableau 26

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)		
	2012-2013	Ajustement	2014-2015
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	3 715,2	(399,4)	3 315,8
Autres dépenses	2 440,3	(1 020,1)	1 420,2
Total partiel	6 155,5	(1 419,5)	4 736,0
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	1 831,1	-	1 831,1
Autres dépenses	94,6	-	94,6
Total partiel	1 925,7	-	1 925,7
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	3 031,2	(1 178,5)	1 852,7
Autres dépenses	1 073,3	85,2	1 158,5
Total partiel	4 104,5	(1 093,3)	3 011,2
Coopération technique			
Dépenses de personnel	520,0	(119,3)	400,7
Autres dépenses	166,0	12,6	178,6
Total partiel	686,0	(106,7)	579,3
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	9 097,5	(1 697,2)	7 400,3
Autres dépenses	3 774,2	(922,3)	2 851,9
Total	12 871,7	(2 619,5)	10 252,2

172. Le budget proposé pour l'appui au programme est estimé à 10,2 millions de dollars, comme l'indique le tableau 26, dont 4,7 millions de dollars proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 1,9 million de dollars du budget ordinaire, 3 millions de dollars des contributions à des fins spéciales de la Fondation et 600 000 dollars du Fonds de coopération technique.

a) Fondation (fins générales)

173. Le montant de 4,7 millions de dollars couvre le maintien de 16 postes pour 3,3 millions de dollars et les autres dépenses pour 1,4 million de dollars. Ces dernières comprennent les coûts liés aux

consultants et experts, aux voyages, aux services contractuels, à la mise en œuvre assurée par les partenaires, aux dépenses générales de fonctionnement, aux fournitures et accessoires, au mobilier et matériel ainsi qu'aux remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

174. Le montant de 1,9 million de dollars couvre le maintien de sept postes pour 1,8 million de dollars et les autres dépenses pour 100 000 dollars. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour 2014-2015.

c) Fondation (fins spéciales)

175. Le montant de 3 millions de dollars couvre le maintien de 14 postes pour 1,9 million de dollars et les autres dépenses pour 1,1 million de dollars.

d) Coopération technique

176. Le montant de 600 000 dollars couvre le maintien de deux postes pour 400 000 dollars et les autres dépenses pour 200 000 dollars.

Annexe I

Textes portant autorisation

Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationale dans le domaine des établissements humains
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
55/2	Déclaration du Millénaire
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
58/217	Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », 2005-2015
59/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/200	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
64/135	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
65/10	Une croissance économique soutenue, partagée et équitable en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
65/133	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
65/135	Assistance humanitaire, secours d'urgence, redressement, relèvement et reconstruction face à la situation d'urgence humanitaire en Haïti, et notamment face aux effets dévastateurs du tremblement de terre
65/136	Assistance d'urgence et aide à la reconstruction d'Haïti, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et d'autres pays touchés par l'ouragan Tomás
65/153	Suite donnée à l'Année internationale de l'assainissement, 2008
65/158	Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
65/165	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
66/137	Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme
66/199	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
66/227	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Résolutions du Conseil économique et social

2003/62 Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

2012/24 Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Résolutions du Conseil d'administration

- 19/4 Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement
- 19/5 Réalisation et suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants de taudis
- 19/11 Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
- 19/18 Développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés
- 20/1 Les jeunes et les établissements humains
- 20/6 Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrices pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus
- 20/7 Parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains
- 20/15 Responsables de programme d'Habitat et bureaux régionaux
- 20/16 Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale
- 20/17 Évaluation et reconstruction à la suite de catastrophes naturelles ou causées par l'homme
- 20/18 Décentralisation et renforcement des autorités locales
- 20/20 Treizième session de la Commission du développement durable
- 21/2 Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013
- 21/3 Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
- 21/7 Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu
- 21/8 Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles
- 21/9 Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources
- 21/10 Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres
- 22/1 Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
- 22/3 Villes et changements climatiques
- 22/4 Épanouissement de la jeunesse urbaine
- 22/8 Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous
- 23/1 Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le contexte du développement durable
- 23/3 Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres
- 23/4 Un développement durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité
- 23/5 Le Forum urbain mondial
- 23/7 L'épanouissement de la jeunesse urbaine : la prochaine étape

- 23/8 Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
- 23/9 Mise en place de stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer, en dépassant la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement, les conditions de vie des habitants des bidonvilles
- 23/10 Activités futures d'ONU-Habitat concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres
- 23/11 Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2012-2013
- 23/12 Mise en œuvre coordonnée des directives sur l'accès aux services de base pour tous et des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
- 23/13 Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 23/14 Le développement urbain durable grâce à des politiques en faveur de villes plus sûres et prévention de la criminalité en milieu urbain
- 23/16 Formulation d'une stratégie mondiale du logement
- 23/17 Un développement humain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
- 23/18 Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable

Annexe II

Hypothèses et méthodologie

A. Hypothèses pour l'exercice biennal 2014-2015

1. Pourcentage de postes vacants

1. On a supposé, pour le calcul des dépenses au titre des postes pour l'exercice 2014-2015, que le pourcentage de postes vacants serait de 23 % dans le cas des administrateurs et de 17 % dans celui des agents des services généraux, en se fondant sur une analyse des projections de revenus provenant de différentes sources de revenus. Le pourcentage de postes vacants sera suivi de près et ajusté en fonction de la disponibilité des ressources.

2. Inflation

2. Aucun ajustement pour inflation n'a été appliqué aux activités des programmes financés directement ou aux dépenses imputées sur le budget ordinaire, le Siège de l'Organisation des Nations Unies devant se charger de ce travail lorsqu'il établira le budget ordinaire de l'ONU qui sera soumis à l'Assemblée générale pour adoption en 2013.

3. Les taux d'inflation suivants ont été retenus pour l'Office des Nations Unies à Nairobi :

- a) Tous postes confondus : taux moyen de 5 % pour l'exercice biennal;
- b) Dépenses autres que les dépenses de personnel : taux moyen de 5,5 % pour l'exercice biennal.

4. Les taux d'inflation ci-dessus pour les postes ont été appliqués aux coûts salariaux standards du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, version 11 (utilisés dans les crédits ouverts initialement pour l'exercice 2012-2013), après ajustement pour prendre en compte le pourcentage de postes vacants indiqué ci-dessus.

3. Taux de change

5. On part de l'hypothèse que 1 dollar vaut 88,875 shillings kényens.

B. Méthodologie : budget d'appui biennal¹³

6. La méthodologie fait intervenir plusieurs étapes dans le calcul des estimations. Ces calculs sont effectués séparément pour chaque année d'un exercice biennal donné. Dans le principe, la méthodologie consiste à utiliser les crédits approuvés pour la première année de l'exercice biennal en cours et à y ajouter les ajustements des crédits et des coûts, ce qui donne les estimations nécessaires pour la première année de l'exercice biennal considéré. De la même manière, les crédits ouverts pour la deuxième année de l'exercice biennal en cours sont révisés pour obtenir les estimations relatives à la deuxième année de l'exercice biennal considéré. Normalement, le calcul des estimations relatives au budget d'appui aux programmes de l'exercice biennal est effectué au cours du troisième trimestre de la première année de cet exercice biennal. Les différentes étapes sont expliquées ci-après.

1. Ajustements en volume

7. Sur la base des crédits approuvés, les augmentations ou diminutions réelles sont calculées et constituent les ajustements en volume. Ces derniers représentent les éléments contrôlables des estimations. Ils sont soumis à l'approbation du Directeur exécutif, qui doit évaluer les moyens requis par l'organisation pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Pour faciliter la comparaison avec les crédits approuvés, les ajustements en volume sont calculés sur la même base.

2. Ajustements de divers coûts

8. Aux crédits ouverts approuvés et aux ajustements en volume sont ajoutés des augmentations ou des diminutions des coûts imputables à des facteurs autres que les taux de change et les taux d'inflation. Elles ne traduisent que les changements connus intervenus au cours des deux années suivant la préparation du dernier budget d'appui biennal. Les ajustements des coûts salariaux sont effectués sur la base des coûts salariaux standard définis par le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

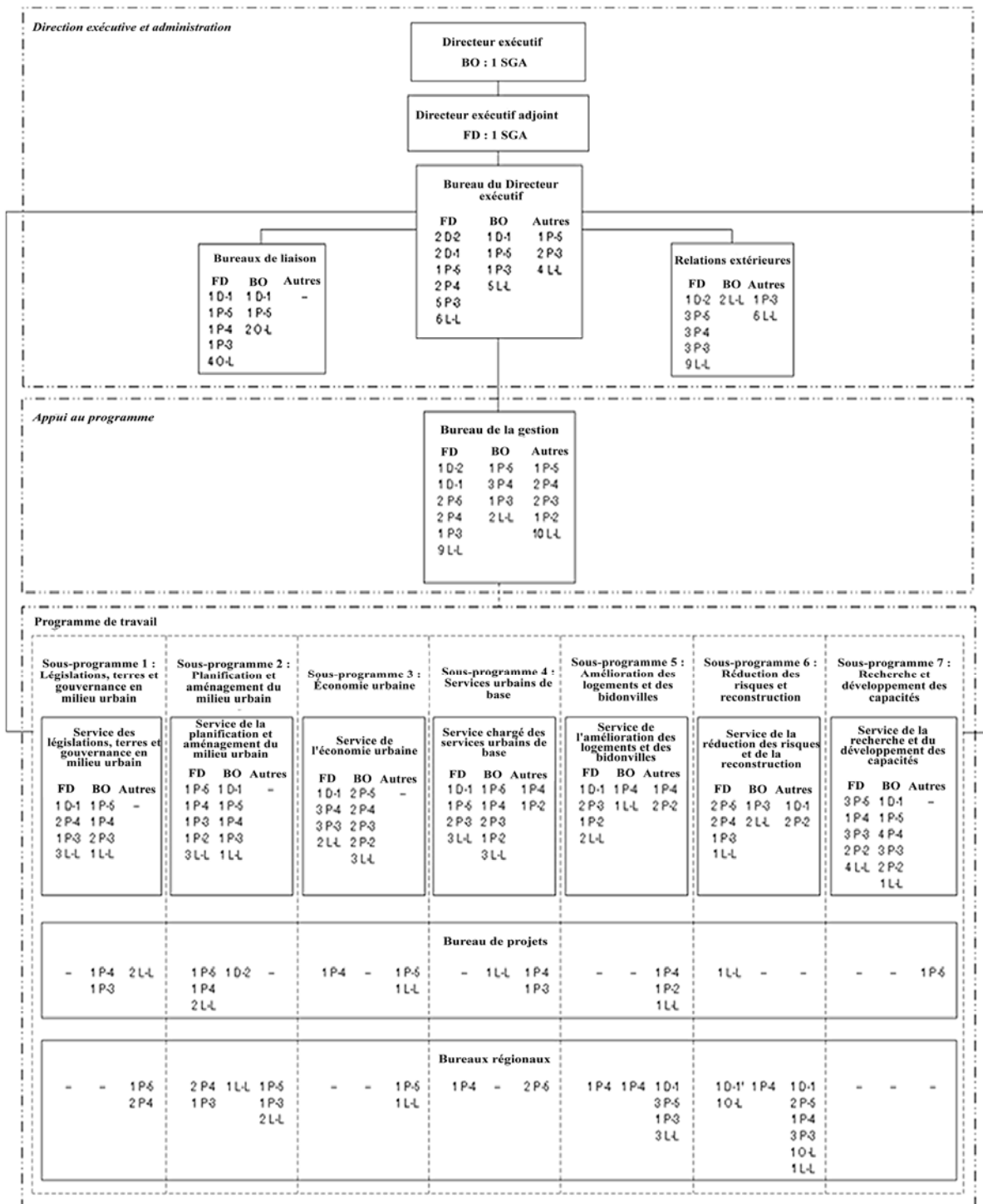
¹³ La même méthodologie d'ajustement des coûts sera appliquée au budget-programme biennal.

3. Ajustements pour taux de change

9. Les ajustements pour taux de change sont calculés pour chaque année et portent sur la totalité des crédits ouverts appropriés, ainsi que sur les ajustements en volume et de divers coûts. Ces ajustements représentent normalement la différence entre les taux de change pratiqués par l'Organisation des Nations Unies au 1^{er} septembre de l'année précédant l'exercice biennal en cours et, par exemple, au 1^{er} septembre de la première année de l'exercice biennal en cours (c'est-à-dire au moment où est établi le projet de budget d'appui biennal).

Annexe III

Structure organisationnelle et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



Nombre de postes :	
Fondation (fins générales) (FD)	= 130
Budget ordinaire (BO)	= 75
Autres fonds (Autres)	= 76
Total postes	= 281

Annexe IV

Mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour l'exercice biennal 2012–2013

Brève description de la recommandation ou des informations demandées	Mesures prises pour mettre en œuvre la recommandation et fournir les informations demandées
Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (HSP/GC/23/5/Add.1)	
<p>Paragraphe 6 : « Bien que le Comité reconnaisse que ces chiffres ne donnent qu'un instantané de la situation concernant le personnel à un moment donné, il estime que de telles informations amélioreraient la transparence en ce qui concerne le complément des effectifs d'ONU-Habitat dans son ensemble. Le Comité recommande en conséquence que le nombre et le grade de ces postes temporaires de projet soient indiqués dans les propositions budgétaires futures. »</p>	<p>Les renseignements sur les postes temporaires financés au titre de projets ont été inclus dans le document de budget.</p>
<p>Paragraphe 8 : « S'agissant des coûts d'appui au programme, ... le Comité consultatif avait rappelé une recommandation antérieure selon laquelle ONU-Habitat devait faire rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne sa participation à un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies créé par le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCSC) en vue de réexaminer les mesures prises et la pertinence de l'appui au programme et des politiques de recouvrement des coûts.</p> <p>Le Comité note qu'aucune information n'est donnée sur cette question dans le présent document de budget. Il estime qu'il est important de suivre les résultats du groupe de travail et recommande au Directeur exécutif de tenir le Conseil d'administration au courant des progrès réalisés à cet égard. Une mise à jour devrait également être fournie dans le contexte de la prochaine présentation du budget. »</p>	<p>ONU-Habitat continue de participer au Comité de haut niveau sur la gestion. Les connaissances tirées de cette participation ont grandement contribué à l'élaboration du nouveau cadre politique de l'Organisation et en particulier de la politique de recouvrement des coûts et d'affectation des ressources introduite en juin 2012, qui est basée sur les politiques et expériences d'autres organismes des Nations Unies. Dans le cadre de cette politique, les coûts directs sont imputés aux projets, les coûts directs variables imputés à l'appui au programme et les coûts indirects fixes imputés aux centres de coûts.</p> <p>Les expériences échangées en matière d'efficacité et de productivité, de mesure de la performance et de transparence soutiennent les efforts déployés par ONU-Habitat pour améliorer les résultats obtenus dans ces domaines.</p>
<p>Paragraphe 11 : « Le Comité consultatif a demandé des informations additionnelles et des éclaircissements au sujet des divers examens mentionnés dans le document de budget, soit l'examen de la gouvernance, l'examen du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme par des pairs et l'examen organisationnel. »</p> <p>Paragraphe 12 : « Le Comité consultatif espère vivement recevoir d'autres informations au sujet de ces examens et des recommandations visant à améliorer l'alignement de la structure organisationnelle d'ONU-Habitat sur son plan stratégique et institutionnel à moyen terme. »</p>	<p>ONU-Habitat a procédé à de vastes consultations avec le Comité des représentants permanents auprès du Programme, durant lesquelles une série d'options en matière de gouvernance ont été examinées. Les discussions concernant les options possibles en matière de gouvernance se poursuivent. Au terme de ces discussions, un rapport sur ces options sera établi en vue d'être soumis au Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session en avril 2013.</p> <p>L'examen du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme par des pairs a débouché sur 16 recommandations visant à améliorer la performance de l'Organisation. Au 31 décembre 2012, ONU-Habitat avait mis en œuvre 86 % de ces recommandations, qui incluaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle afin d'assurer un meilleur alignement du Programme sur les domaines d'intervention stratégiques et une amélioration des résultats obtenus • L'élaboration d'un nouveau plan stratégique portant sur six ans, qui définisse de manière claire et transparente les priorités programmatiques à court et à

Brève description de la recommandation ou des informations demandées	Mesures prises pour mettre en œuvre la recommandation et fournir les informations demandées
	<p>long termes</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du Système PAAS afin de mettre en œuvre un système unifié de planification et d'établissement de rapports pour la prise de décisions et d'améliorer la responsabilité et la transparence • La création d'une fonction d'évaluation indépendante <p>Outre l'alignement stratégique de l'Organisation, la réforme visait principalement à accroître l'efficacité, la productivité, la responsabilité et la transparence. À cet égard, un nouveau cadre politique appuyé par des procédures simplifiées, une plus grande délégation des pouvoirs aux régions et services, conformément aux règles actuelles, et des outils d'appui ont été mis en œuvre. ONU-Habitat a adhéré à l'Initiative internationale en faveur de la transparence de l'aide (IATI) et publie des renseignements sur son portefeuille de projets en recourant aux normes de l'Initiative.</p> <p>La nouvelle structure organisationnelle institue une nouvelle structure matricielle visant à promouvoir un style de gestion de type « Un seul ONU-Habitat », de manière à favoriser une collaboration étroite entre les fonctions normatives et opérationnelles du Programme. Chaque sous-programme est mis en œuvre conjointement par un service thématique et les Bureaux régionaux avec le Bureau de projets pour veiller à ce que l'alignement des programmes se fasse dès les stades de planification des projets, que les questions intersectorielles soient effectivement prises en compte dans les travaux du Programme et que les enseignements tirés et les meilleures pratiques issues des activités opérationnelles soient échangés au sein d'ONU-Habitat et étayent l'examen des normes et politiques mondiales.</p> <p>La réforme institutionnelle a englobé de vastes consultations et discussions avec le personnel. Dans ce contexte, un comité consultatif entre l'Administration et le personnel a été mis en place et continue de se pencher sur les questions de personnel liées à la réforme et au bien-être du personnel. Il ressort d'une étude concernant le personnel menée en janvier 2013 que les fonctionnaires considèrent les changements issus de la réforme globalement positifs, notamment pour ce qui est d'améliorer la coopération, tant au niveau interne qu'avec les partenaires, de fournir une direction stratégique claire et d'améliorer les méthodes de gestion.</p> <p>L'examen organisationnel est quasiment achevé, la publication du Bulletin du Secrétaire général qui s'y rapporte constituant la dernière étape.</p>